

tourisme



Galapagos: une destination unique

Ce n'était pas le grand luxe à bord du Bucanero aux îles Galapagos et pourtant Monique Nuytemans affirme qu'elle vient d'y faire « le voyage de sa vie », et qu'elle y a découvert un monde tel qu'il devait être au début de la création. Avec son appareil-photo, elle a croqué sur le vif des otaries, des iguanes, des fous de Bassan à pieds bleus sur des rochers de la lave (notre photo).
Page 9



Le nouveau Boeing-767 d'Air Canada

Il sentait encore le neuf et c'était un de ses tous premiers vols. Mais Marie Laurier est montée à bord du nouveau Boeing-767 pour effectuer le trajet Montréal-Toronto. D'ici à la fin de 1984, Air Canada aura remplacé ses DC-8 par une flotte de 12 Boeing-767, plus économique, plus informatisé et plus confortable. **Page 10**

au sommaire

Le tribunal invalide les billets

La Cour d'appel de Washington a rejeté hier la demande d'injonction d'Air Canada pour légaliser ses tarifs à rabais sur certaines destinations américaines invalidant ainsi les 52,000 billets que détiennent des vacanciers canadiens. Malgré cet échec en cour, les négociations se poursuivaient encore hier avec les autorités de l'Aviation civile tandis qu'à Montréal s'organisent les transports vers Burlington où les compagnies aériennes américaines attendent la clientèle canadienne avec des prix fort alléchants. **Page 3**

Pétromont est aidée

La survie de Pétromont semble assurée, de moins à court terme. Les gouvernements du Canada et de Québec ont annoncé hier qu'ils s'engageaient à injecter \$50 millions dans l'entreprise au cours des 24 prochains mois. **Page 13**

Après Texaco et BP à Montréal-Est

Esso ferme sa raffinerie

par Claude Turcotte

Esso fermera sa raffinerie de Montréal-Est avant la fin de la présente année. La nouvelle a été officiellement annoncée hier après-midi par M. G. H. Thomson, président des Pétroles Esso Canada et par M. Roger Hamel, directeur général de la compagnie au Québec.

Du même coup, les 484 employés de cette raffinerie devront se recycler; environ 75 d'entre eux resteront au service de leur employeur, d'autres se verront offrir un plan de retraite « enrichi et volontaire » et tous les autres pourront rester au service d'Esso sans baisse de salaire mais ailleurs au Canada; les frais de déménagement seront payés. Pendant que MM. Thomson et Hamel tenaient une conférence de presse, d'au-

tres représentants de la compagnie informaient les employés encore au travail à Montréal-Est. Ces employés fidèles, dont plusieurs travaillent de père en fils à cette raffinerie, ont une ancienneté moyenne de 12 dans l'entreprise. « Tous sont très compétents et ont fait de la raffinerie une des plus efficaces au Canada », soutiennent les dirigeants d'Esso.

Pour Montréal et le Québec, il s'agit

de la perte d'une troisième raffinerie en moins d'un an; les deux autres sont celles de Texaco et de BP. Cette « rationalisation » devrait, selon M. Thomson, faire en sorte que les raffineries qui resteront en opération au Québec, pourront satisfaire aux besoins de produits pétroliers des consommateurs québécois, tout en maintenant un taux de rentabilité très élevé.

Voir page 8: Esso

Pétro-Québec

Le projet resurgit

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le projet de création de Pétro-Québec reprend de l'actualité avec l'annonce de la fermeture de la raffinerie d'Esso à Montréal.

« Je ne sais pas si ça fait avancer Pétro-Québec, a dit hier le ministre de l'Énergie et des Ressources, mais ça la remet dans l'actualité. » M. Yves Duhaime ajoute toutefois qu'il n'en a pas été question de façon sérieuse avec les compagnies pétrolières depuis un an, alors que le Parti québécois adoptait à

son congrès général une résolution enjoignant le gouvernement de faire l'acquisition d'une pétrolière.

Pour sa part, M. Marcel Léger, député péquiste de Lafontaine (Montréal-Est, où sont situés les principales installations de raffinage), profitera du conseil national que le PQ tient au cours du week-end pour relancer le projet. « Pétro-Québec est réalisable, souhaitable et rentable », a dit l'ex-ministre, au cours d'un entretien avec LE DEVOIR.

Un peu étonné que le gouvernement ne réagisse pas plus vigoureusement à

l'annonce faite par Esso, M. Léger fait état de la résolution du PQ, de discussions au sein du caucus péquiste de la région de Montréal, et d'une autre résolution présentée par Montréal-Ville-Marie, qui sera discutée dimanche. « Soit qu'il est prêt à y aller, il faut lui en donner le mandat, il ne manque que la décision politique », estime le député.

Selon le ministre, « Montréal risque de faire les frais de la restructuration de l'industrie pétrolière canadienne; la place de Montréal à titre de grand cen-

Voir page 8: Pétro-Québec



M. Gordon Thomson

La CEQ propose la médiation

uniquement sur les conditions de travail

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — La négociation en face-à-face avec le gouvernement québécois n'étant plus possible, la CEQ a proposé hier de reprendre les pourparlers en présence d'un tiers qui jouerait ni plus ni moins qu'un rôle de conciliateur ou de médiateur.

Cette proposition est survenue au cours des travaux de la commission parlementaire de l'Éducation après que le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Yvon Charbonneau se soit dit prêt à faire porter la négociation uniquement sur ce qu'il appelle « notre dernier lopin de terre », c'est-à-dire les conditions de travail, et à abandonner toutes exigences salariales.

La proposition de M. Charbonneau n'a pas suscité de réaction formelle mais elle apparaît comme une porte de sortie intéressante pour le gouvernement puisque l'entourage du premier ministre convenait hier qu'il faudrait trouver une solution qui permettrait de reprendre la négociation autrement qu'en face-à-face. La négociation directe est devenue impossible, mais il semble que de part et d'autre on veuille trouver la formule qui permettra de trouver une solution d'ici au 14 mars, fin de la trêve dans la grève des enseignants.

En début de soirée, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a déclaré ne pas être contre l'idée d'une négociation en présence d'un tiers. Il a souligné que la proposition de limiter la négocia-

tion aux questions normatives lui apparaissait comme un point de départ même si à première vue, elle était inacceptable car elle remet en cause implicitement le cadre financier du gouvernement.

Le président de la CEQ a fait sa proposition en deux temps, définissant d'abord le champ de la négociation puis la forme. Il n'a d'ailleurs pas hésité à employer l'humour et des artifices pédagogiques pour bien faire comprendre son message, soulignant l'hilarité des députés de l'opposition, des sourires chez les députés du gouvernement et un air

Voir page 8: CEQ

Arthur Koestler trouvé mort

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — L'écrivain Arthur Koestler et sa femme Cynthia ont été découverts morts hier dans leur appartement de Knightsbridge, à Londres, a annoncé la police.

On indiquait dans la soirée de source officielle que le couple, membre d'une société d'euthanasie volontaire appelée Exit, a apparemment conclu un pacte de suicide. L'écrivain britannique d'origine hongroise souffrait de leucémie et de la maladie de Parkinson. Il était âgé de 78 ans.

L'écriture de Koestler était ancrée dans son expérience personnelle des horreurs engendrées par les régimes totalitaires. Pour *Le Zéro et l'Infini*, qui l'a consacré comme écrivain politique, il s'est inspiré de sa vie en Allemagne au début de la montée du nazisme. Son oeuvre-maitresse, rédigée en allemand et traitant de purges staliniennes des années '30, a été traduite en plus de 30 langues et adaptée au cinéma comme au théâtre.

Après trois ans d'appartenance au Parti communiste allemand, il rend sa carte (en 1933) et collabora à un ouvrage écrit par un groupe d'anciens communistes déçus, intitulé *Le Dieu déchu*.

Voir page 8: Koestler



C'était au tour de M. Yvon Charbonneau, président de la Centrale de l'enseignement du Québec, de comparaître, hier à Québec, devant la commission parlementaire de l'Éducation. Derrière lui, on reconnaît MM. Camille Laurin, Jacques Parizeau et Yves Bérubé.

Après l'exécution de six opposants

Le Vatican songerait à annuler la visite du pape au Guatemala

GUATEMALA (AFP) — L'exécution, hier matin à Guatemala, de six personnes accusées d'activités subversives, et pour lesquelles l'Eglise catholique avait demandé la clémence, a déclenché une vague de rumeurs sur une possible annulation du voyage du pape au Guatemala.

Dans un communiqué, le nonce apostolique au Guatemala, Mgr Oriano Quilici, a qualifié l'exécution de « déplorable et incroyable », à trois jours de la date prévue pour la visite du pape Jean-Paul II dans le pays. À San José (Costa

Rica) où il se trouvait hier le Saint Père a exprimé « sa plus profonde tristesse » en apprenant la nouvelle et le Saint-Siège, a fait sienne, selon un communiqué, la déclaration de la nonciature apostolique de Guatemala.

S'il n'a pas voulu commenter la possibilité de l'annulation du voyage du souverain pontife, le nonce apostolique a toutefois affirmé: « La situation évolue et je ne sais pas ce qui va se passer. C'est au Vatican de décider l'attitude à suivre », a-t-il précisé.

D'autre part, Mgr Quilici a révélé

que, « à la demande du cardinal Agostino Casaroli, secrétaire d'Etat du Vatican », il avait sollicité « d'urgence » une audience avec le président guatémaltèque Efraín Ríos Montt, pour étudier le cas des six personnes, dont la Cour suprême avait confirmé mercredi la condamnation à mort.

Cette demande d'audience avait pour but de « solliciter officiellement au nom du Saint Père la commutation de la peine de mort », a précisé le nonce apostolique.

« Cette exécution peut avoir de gra-

ves conséquences au niveau mondial, pour le Guatemala et même pour le Saint-Siège », a-t-il précisé.

Les six condamnés, cinq Guatémaltèques et un citoyen hondurien, ont été exécutés hier matin dans le cimetière général de la capitale guatémaltèque dont les murs sont actuellement recouverts de portraits du pape.

Le président guatémaltèque Efraín Ríos Montt a justifié l'exécution des six jeunes gens en estimant que la loi devait être respectée.

Voir page 8: Vatican

Le chômage parmi nous

On leur disait: « Instruisez-vous ». Ils l'ont fait mais, diplôme en poche en 1983, ils ne trouvent pas d'employeurs. Comme a pu le constater Michel Nadeau, même ceux qui avaient choisi les formations les plus en demande — la gestion plutôt que la sociologie ou les lettres — sont en panne.

par Michel Nadeau



Les diplômés en panne

ILS étaient les enfants chéris des compagnies au cours de la dernière décennie. Les agents de recrutement les courtoisèrent en leur promettant un salaire « autour de \$30,000 ». Les finissants en science de l'administration jonglaient alors avec trois ou quatre propositions jusqu'au jour où, du bout des lèvres, ils lançaient un « oui », un peu nonchalant, à leur futur employeur.

Aujourd'hui, le vent a tourné pour les futurs gestionnaires.

« Parmi tous les étudiants que je fréquente, aucun n'a encore trouvé un emploi assuré », déclare Mlle Diane Beauchamp, directrice de la promotion des MBA de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Ingénieur spécialisé dans les grands travaux, Réal Plourde était sur le marché du travail depuis dix ans. Il a quitté un poste intéressant à l'étranger pour retourner à l'université. « Lors- que j'ai terminé mes études en génie, chaque finissant avait quatre ou cinq offres d'emploi; dix ans plus tard, je n'ai pas reçu une seule proposition d'un employeur. »

Comme beaucoup d'employés du secteur public au Québec, Daniel Maltais voulait faire ses preuves dans le domaine manufacturier. « Aller dans le privé » était sa priorité en entrant aux HEC. Il a donc quitté son poste aux Affaires sociales pour aller chercher une maîtrise en administration des affaires (MBA). Deux ans plus

tard, l'unique voie qui s'offre à lui est de retourner dans la fonction publique à Ottawa.

Le naufrage de la crise a passé devant la bonne étoile des sciences de l'administration qui assuraient aux finissants les meilleures places à la séance de repêchage des bureaux de placement universitaire.

« Les employeurs ne courent tout simplement plus après les étudiants. On ne se les arrache plus », raconte M. Marcel Couture, responsable du service de placement à l'Université de Sherbrooke.

Délaissant son optimisme traditionnel, M. Roger Charbonneau, chargé des relations entre les entreprises et l'Ecole des HEC, reconnaît que « le re-

crutement de MBA se fait moins bien que les années précédentes ».

« Non seulement le nombre de compagnies qui visitent les campus a-t-il diminué, mais les postes offerts sont beaucoup moins nombreux. »

Le revirement de la situation frappe particulièrement ceux qui, en 1980, ont laissé les emplois intéressants pour parfaire leurs connaissances. « Cela paraissait bien alors! Mais aujourd'hui, il faut retourner sur le marché du travail et le patron n'accepte pas toujours de les reprendre », dit M. Charbonneau.

Pour l'ancien directeur des HEC, il ne fait aucun doute que les étudiants devront réduire leurs attentes. « Cer-

Voir page 8: Chômage

Un simple vice de forme oblige le juge Boilard à casser les accusations

La Couronne voit deux accusés de meurtre lui échapper

par Bernard Morrier

Le procureur de la Couronne, Me Ronald Schacter, est resté littéralement estomaqué hier quand deux des quatre individus, soupçonnés d'un double meurtre et mis en accusation privilégiée (preferred indictment) lui ont carrément échappé à cause d'un vice de forme dans la procédure de mise en accusation.

Jean-Claude Paquin, 40 ans, Michel Telamosse, 41 ans, Jean-Pierre Gauthier, 36 ans, et Robert Décarie, 33 ans, comparaissent hier, devant le juge

Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, pour répondre de la mort de Ronald Bourgoïn, 23 ans, et de son amie, Sylvie Revah, 21 ans, qui auraient été tués le 26 janvier 1978. Ce n'est que le 1er octobre 1978 toutefois que leurs cadavres avaient été découverts par un chasseur dans un boisé de Saint-Colomban, à une cinquantaine de milles au nord de Montréal. Apparemment c'est sur la foi d'une dénonciation d'un nouveau délateur, Bernard Provençal, également trafiquant de drogues, que les policiers avaient pu élucider le double meurtre et pro-

céder la semaine dernière à l'arrestation de Gauthier et Décarie. Quant à Paquin et Telamosse, les policiers les avaient à la portée de la main, puisque le premier purge une peine de 18 ans pour vols à main armée, tandis que l'autre est incarcéré pour sept ans par suite de son implication dans une importation de drogues.

Au moment de leur comparution, hier, devant le juge Boilard, les deux procureurs de la défense, Mes Daniel Rock et Claude Giroux, ont présenté une motion pour casser les accusations au motif que ces mises en accu-

sation privilégiée, dûment signées par le procureur général et ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, ne portaient aucune date quant à leur signification.

Le juge Boilard s'est rendu compte qu'il y avait effectivement cette omission, ce qui devenait un vice de forme, pour constater en plus que les quatre accusés n'avaient aucunement été cités ni pour une enquête du coroner, ni pour une enquête préliminaire.

Pour le tribunal, c'était là un vice de forme qui suscitait le plus grand doute et il n'a eu d'autre choix que de libérer

les accusés. Paquin et Telamosse sont aussitôt retournés à leurs cellules mais il en fut autrement pour Gauthier et Décarie qui, constatant leur libération, n'ont fait ni un ni deux et ont quitté le box des accusés sans demander leur reste et sans même parler à leurs avocats. Auparavant, le juge Boilard s'était bien enquis qu'aucune autre accusation ne pesait contre ces deux individus.

Le plus déçu de cette « fuite » imprévisible fut sans aucun doute le procureur de la Couronne, Me Schacter, qui, selon ce qu'il avait pu apprendre,

éprouverait probablement beaucoup de difficulté à revoir Gauthier et Décarie devant les tribunaux, une fois le « vice de forme » corrigé. On a en effet révélé que les policiers avaient dû longuement chercher avant de pouvoir mettre le grappin, la semaine dernière, sur les deux individus.

Ceux-ci, en attendant de comparaître, étaient détenus au Centre Parthenais et leur « fuite » d'hier semble indiquer qu'ils sont bien décidés à ne pas retourner sur place pour y cueillir leurs effets personnels.

La FTQ veut mettre sur pied un fonds d'investissement de \$ 200 millions

par Rodolphe Morissette

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) propose à ses syndicats de constituer un fonds destiné à investir du capital de risque dans les petites et moyennes entreprises du Québec. On vise ainsi à investir \$200 millions au cours des trois prochaines années et à créer 45,000 nouveaux emplois directs.

« C'est pas tout à fait notre bag habituel, tout ça », remarquait hier, la gorge un peu serrée, le président de la FTQ, M. Louis Laberge. Il croit constater que « les gouvernements ne font plus leur travail » de création d'emplois en ces temps de crise où la petite et la moyenne entreprise manque grandement de capital de risque, notamment en raison des taux d'intérêts étouffants pratiqués ces dernières années.

Qu'une centrale syndicale, au Québec, se propose d'investir dans des entreprises des capitaux recueillis à même les contributions volontaires de ses membres, voilà une idée dont on attribue la paternité, à la FTQ, à M. Laberge; elle a fait son chemin lentement à la direction de la centrale, notamment depuis le sommet économique de Québec en avril dernier. Le conseil général de la Fédération, en novembre, en faisait une priorité pour 1983 et le bureau de direction

en adoptait le plan d'action le mois dernier.

Le nouveau « Fonds de solidarité » sera alimenté la première année (à compter de septembre prochain) par des contributions de travailleurs représentant un minimum d'une heure de travail par mois (environ \$125 par an). La contribution minimale doublerait la deuxième année, puis serait indexée de 10 % en moyenne la troisième année. D'où l'objectif de \$200 millions d'ici 1985-86 et de \$455 millions en cinq ans.

Les stratégies de la FTQ prévoient que le Fonds, qui sera géré par un conseil d'administration indépendant et une batteuse d'experts, accusera de légers déficits au cours des trois premières années, avant d'afficher ensuite des gains. On estime que la gestion du Fonds aura un effet de levier de près d'un milliard de dollars dans l'économie des PME québécoises.

Si le Fonds doit servir essentiellement la PME, aucun secteur de l'activité économique, aucune région du Québec, aucune forme d'entreprise ne seront exclus. L'aide financière apportée se présentera sous la forme d'actions ordinaires ou privilégiées, d'obligations ou d'avances d'actionnaires.

On veut par là sauver des entreprises en difficulté, créer des entreprises nouvelles et dynamiques, participer au fi-

nancement d'entreprises en expansion et de grands projets industriels, contribuer à l'expansion et à la modernisation d'entreprises. M. Laberge souligne qu'une telle participation des travailleurs modifiera les relations de travail, ne serait-ce que parce que la centrale syndicale aura enfin, dans maintes entreprises, accès à l'information de gestion.

Il n'est pas exclu, de préciser M. Laberge, qu'outre les syndicats individuels, des sections locales ou des syndicats investissent comme tels dans le Fonds. On exclut par ailleurs l'investissement d'un groupe de travailleurs donnés dans l'entreprise même où ils travaillent.

La FTQ n'a pas encore entrepris de pourparlers précis avec le gouvernement du Québec à ce sujet, notamment à cause du froid que dégage entre l'un et l'autre l'épisode récent des négociations dans le secteur public. La centrale n'en attend pas moins du gouvernement. L'essentiel de l'élargissement du Régime d'épargne-actions (REAA) de manière à permettre aux travailleurs syndiqués qui investiraient dans le Fonds de solidarité de déduire leurs cotisations de l'impôt. Le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, explique qu'en 1982-83, les Québécois ont investi, en vertu du REAA, quelque \$135 mil-

lions, ce qui aurait privé le fisc de \$40 millions. Il n'en coûterait donc pas une fortune au gouvernement, conclut-il, pour élargir son programme afin de créer des emplois et de sauver des entreprises.

La FTQ tentera également d'amener le gouvernement à permettre d'élargir à plus de 7 % la part des régimes de retraite des travailleurs qui peut être investie en capital de risque.

La direction de la FTQ estime que les PME accueilleront positivement l'aide financière que la centrale propose d'offrir. Dans un mémoire de la Fédération des entreprises indépendantes (laquelle regroupe le plus de PME), le 22 février, l'organisme faisait état d'un sondage parmi ses membres, suivant lequel une majorité d'entre eux verrait d'un bon oeil une participation financière des travailleurs dans l'entreprise et, dans ces conditions, quelque forme de cession.

La participation financière de la FTQ aux entreprises ne vise pas le contrôle de celles-ci. Par ailleurs, la centrale veut par là expérimenter des nouvelles formes de « partnership » avec les entrepreneurs, y compris la participation directe des travailleurs au contrôle des entreprises. L'aide apportée comprendra également des exigences précises quant à l'implantation des lois régissant l'environnement du travail (normes mi-



Louis Laberge

nimales, santé et sécurité, usage du français comme langue de travail, protection de l'environnement) dans les entreprises financées.

M. Laberge n'écartera pas l'idée d'associer d'autres centrales à la gestion du Fonds de solidarité. Pour l'heure, cependant, la FTQ lance le sien, s'est-il contenté de répondre. Le conseil général de la FTQ adoptera aujourd'hui même le plan d'action noté et la campagne d'adhésion des travailleurs individuels au Fonds aura lieu de mai à août. Le Fonds serait actif dès septembre.

L'anglais à Châteauguay Québec renonce à l'injonction

(D'après CP) — Le gouvernement du Québec a renoncé à demander une injonction pour empêcher la Commission scolaire de Châteauguay d'enseigner l'anglais comme langue seconde au cours des trois premières années dans ses écoles élémentaires.

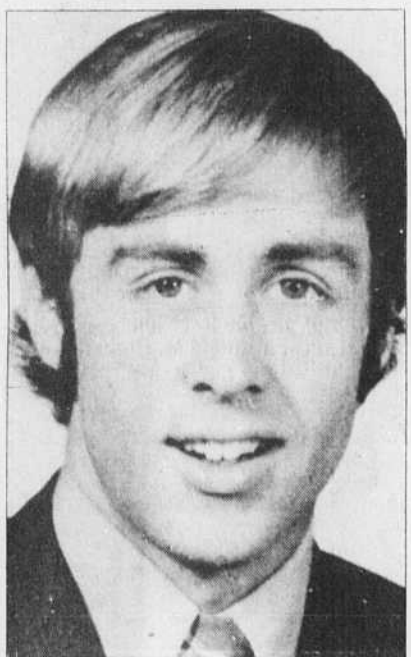
« Il s'agit d'une victoire pour la commission scolaire », a déclaré Me Claude Paquette, après une audience devant la Cour supérieure du Québec à Valleyfield. « Ceci écarte l'épée de Damoclès qui était suspendue sur la tête de la commission. »

Mais Me Guy Boissonneault, l'avocat du gouvernement dans la cause, a déclaré par après, au cours d'une entrevue : « Il ne s'agit pas du tout d'une victoire. La demande d'injonction a été retirée afin de ne pas perturber l'année scolaire des élèves inscrits dans les classes de langue seconde. Nous sommes en mars déjà et les cours ont commencé en septembre dernier; il est donc un peu tard. »

« Le bien-être des enfants est l'élément le plus important dans cette cause, aucun mal ne devrait leur être fait. Il serait ridicule de retirer les élèves de leurs classes », a-t-il ajouté.

M. Boissonneault a précisé qu'il n'était plus nécessaire d'obtenir une injonction parce que les tribunaux devront se prononcer sur toute la question dans une contestation juridique lancée par la commission scolaire de Châteauguay. Celle-ci conteste la validité du règlement empêchant l'anglais d'être enseigné comme langue seconde avant la fin de l'élémentaire.

La date du début de cette contestation, qui demande à la Cour supérieure de prononcer un jugement déclaratoire sur la légalité du règlement, doit être déterminée le 7 avril prochain à Valleyfield. Mais M. Boissonneault a dit qu'il tentera de faire entendre cette cause à Montréal, en même temps que quatre autres semblables.



Yves Tardif

Les députés connaissent mal la réglementation

QUÉBEC (PC) — La plupart des députés ne connaissent même pas l'essentiel des règlements qui régissent la vie des Québécois, révèle une enquête menée par un ancien député libéral à l'Assemblée nationale, M. Yves Tardif.

Ce n'est pas surprenant : les 1956 règlements du gouvernement en vigueur au Québec le 1er août 1982 formaient 11 volumes totalisant 11,114 pages.

Dans un mémoire présenté jeudi devant une commission parlementaire chargée d'étudier la question de la législation déléguée, M. Tardif a déploré que ces règlements ne soient pas soumis à l'approbation des députés.

« Un député ne peut jouer son rôle dans sa plénitude s'il n'est pas appelé à donner son opinion sur une grande partie de ce qui réglemente la vie de la population qu'il représente », affirme celui qui a été député d'Anjou de 1973 à 1976.

Le problème soumis à cette commission spéciale est le suivant : la plupart des projets de loi ne font qu'émettre des principes généraux. Ce sont les règle-

ments rattachés à la loi qui fixent en détails la façon dont ces principes s'appliquent.

Prenons un exemple concret. Un projet de loi voté par l'Assemblée nationale décrète une nouvelle taxe sur certains produits.

Toutefois, le montant de cette taxe, la fréquence où elle sera perçue, la liste des produits à qui elle s'appliquera ne sont pas indiqués dans la loi. C'est le conseil des ministres qui décidera de ces détails sans consulter les députés et sans obtenir leur accord.

C'est ce qu'on appelle la législation « déléguée ». Le projet de loi voté par le Parlement ne fait qu'autoriser la nouvelle taxe et « délègue » au conseil des ministres la responsabilité de décider des détails.

Cette pratique, en vigueur depuis une vingtaine d'années, fait que les députés n'ont presque plus rien à dire sur le contenu réel des règlements.

Pour redonner aux députés le droit de regard sur les règlements émis par le

gouvernement, il faudrait créer une commission parlementaire spéciale à laquelle tous les projets de règlements du gouvernement seraient soumis pour analyse, suggère l'ancien député Tardif.

Le conseil des ministres ne serait pas lié par l'avis de la commission parlementaire, mais il aurait l'avantage de pouvoir être éclairé par l'opinion des députés membres de la commission.

Selon M. Tardif, deux objectifs seraient ainsi atteints : une plus grande efficacité gouvernementale et une implication des députés dans l'élaboration des règlements.

Un autre témoin qui a comparu hier

devant la commission parlementaire spéciale, le juriste Raoul Barbe, de la Commission de refonte des lois, a suggéré une révision et une modernisation des règlements actuels.

Comme exemple de règlement défectueux, M. Barbe a raconté qu'il existait au Québec un « règlement sur la coupe de la glace », lequel n'est naturellement plus appliqué depuis que le réfrigérateur fait partie du mobilier de chaque foyer québécois.

Autres exemples de règlements défectueux : celui qui tarifie la qualité de l'eau de puits, ou qui indemnise les propriétaires d'animaux qui meurent de la rage...

Peckford parle de Québec et d'Ottawa

SAINT-JEAN, T.-N. (PC)

— Dans un discours du trône de 20 pages, marquant l'ouverture d'une nouvelle session de l'Assemblée législative, le gouvernement de Terre-Neuve s'est attaqué di-

rectement à Ottawa à 25 re-

prises, jeudi, et à Québec au moins trois fois.

Terre-Neuve et le Québec se disputent actuellement, devant les tribunaux, les richesses hydroélectriques du

Labrador.

Pour ce qui est du gouvernement fédéral, il s'agit évidemment de la propriété des ressources offshore.

Au cours du débat sur le discours du trône, le député

conservateur Hilton Peach a qualifié l'offre d'Ottawa sur les richesses sous-marines de « pire que l'entente discrétionnée avec la Nouvelle-Ecosse » sur la même question.

L'Union des artistes devra choisir entre deux vocations

■ Un groupe veut la syndicalisation, l'autre, le statu quo

par Rodolphe Morissette

L'équipe qui dirige actuellement l'Union des artistes (UDA) promettait de faire réelle dans les semaines qui viennent, de transformer l'organisme en un syndicat véritable. Elle a trouvé sur son chemin, hier, un groupe

rival qui s'oppose avec virulence à une transformation pareille du statut actuel des artistes.

Le groupe qui s'est manifesté le premier et qui s'engage à transformer l'Union en une fédération de syndicats et d'associations professionnelles est animé par MM. Gilles Marsolais et Claude Préfontaine. Il a nom le Renouveau syndical. Parmi l'opposition qui s'est manifestée hier et qui tient au contraire au statu quo, on retrouve Mmes Andrée Champagne, France Nadeau, Marie-Lou Dion, Nicole Picard, M. Gratien Gélinas, Robert Rivard, Léo Hlail, Serge Turgeon, Yves Létourneau, Gaëtan Montreuil et quelques autres.

Les 3,000 membres de l'UDA voteront par courrier, du 7 au 21 mars, pour choisir les 21 nouveaux membres de leur conseil d'administration, dont 16 dans la région de Montréal. Dans un deuxième temps (en avril), tous les membres de l'Union éliront les membres du comité exécutif.

Les rivalités actuelles qui se manifestent autour de l'élection des dirigeants de l'UDA tiennent à une décision rendue en mai dernier par le Conseil canadien des relations de travail (CCRT), un organisme fédéral dont la compétence s'étend aux organismes régis par le code du travail fédéral. Étaient directement visés 250 employés de Radio-Canada, jusqu'à là membres de l'Union des artistes.

La CSN faisait en effet depuis 1973 du maraude dans les rangs de l'UDA afin d'obtenir que les quelque 250 employés de la Société qui, à titre de pigistes, y travaillaient comme journalistes, commentateurs, animateurs et puissent se syndiquer véritablement — plus exactement au Syndicat général du ci-

néma et de la télévision (CSN).

Le CCRT identifiait un vide juridique : les pigistes n'avaient pas de statut juridique au sens du Code canadien du travail; l'UDA n'était pas un « syndicat » véritable. Les dirigeants de l'UDA, voyant que leur membership commençait de s'effriter et, à la lumière de la décision du CCRT, qu'il pourrait diminuer encore substantiellement dans l'avenir immédiat, adoptait un plan d'action au coût de quelque \$425,000 et comprenant des analyses fiscales, comptables et juridiques.

Les artistes qui s'opposent à l'idée d'une fédération de syndicats et d'associations professionnelles, à laquelle, outre les organismes, les membres adhèrent individuellement à titre d'« employés » désormais, font valoir qu'ils ont beaucoup à perdre à titre d'entrepreneurs indépendants, au premier chef au plan fiscal.

En outre, l'idée d'avoir à faire partie d'une multitude d'associations ou de syndicats différents répugne à plusieurs d'entre eux. Il le faudrait en effet, suivant qu'on



Robert Rivard

est producteur, interprète à la télévision, qu'on enregistre des messages publicitaires, etc. Ainsi, M. Robert Rivard dit qu'il aurait, lui, à être membre de sept syndicats différents.

La syndicalisation véritable fait peur à ces membres : ils perdraient, croient-

ils, les droits de reprise (l'argent qu'ils touchent quand une émission de télé est reprise à l'horaire), le contrôle de la gestion de la caisse de sécurité, etc. Pour repousser « l'option syndicale » du groupe rival, ils proposent d'utiliser tous les moyens légaux encore disponibles, y compris le recours à la Cour fédérale.

Lors de l'assemblée générale de l'UDA qui s'est tenue à Montréal le 21 novembre, les membres avaient refusé d'entériner, avant d'en être plus amplement informés, la proposition du conseil d'administration (sortant) en faveur de la création d'une fédération de syndicats. Les élections de mars serviront à trancher la question. L'équipe qui refuse cette proposition ne jure pas que ses sympathisants resteront au sein de la nouvelle fédération si elle perd l'élection.

guérin
l'éditeur
qui
édite

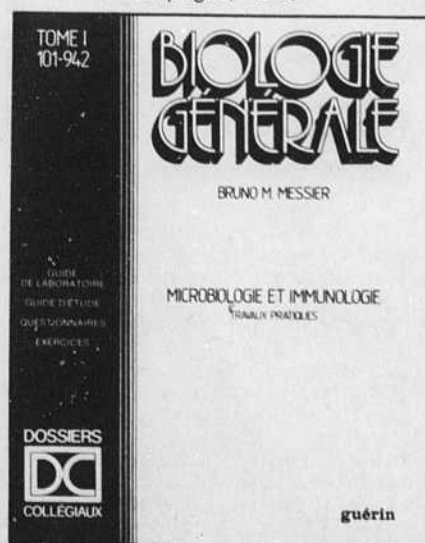
COLLECTION:
DOSSIERS
COLLEGAUX

BIOLOGIE

GÉNÉRALE —

Microbiologie et immunologie (travaux pratiques)

Auteur: Bruno M. Messier
cahier de 189 pages, 7.25\$



En vente
dans toutes
les
librai-
ries

- guide de laboratoire
- guide d'étude
- questionnaires
- exercices

Ce guide intéresse particulièrement les étudiants(es) en biologie, biologie métabolique, techniques médicales et paramédicales (dentaire, d'hygiène, de diététique).

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241



Les Beaux SAMEDIS
de la librairie
HERMÈS
rendez-vous de 14h à 16h
le 5 mars avec
Charlotte Boisjoli
auteure de
La chatte Blanche
et le Dragon Vert
publiées aux
Éditions de la pleine lune
1120 ouest, av. Laurier
(entre Querbes et De l'épée)
Outremont, Montréal
Tél.: 274-3669

FRANCE
MODE-IMPORT
ENFIN RÉ-OUVERT!

• Formule habituelle •
Soyez les premiers pour un meilleur choix!

90 est, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, 668-8510
(coin boul. des Laurentides par les ponts Viau et Papineau)

En quête d'un emploi ?

Consultez notre rubrique
Carrières et professions
dans **Le Devoir de demain**

Le Devoir sert de véhicule publicitaire de choix aux entreprises à la recherche de personnel qualifié en:

administration	haute technologie
représentation	informatique
droit	publicité
médecine	enseignement
ingénierie	finance
	etc.

Profitez-en retenez
notre édition de demain
LE DEVOIR

À moins d'entente de dernière minute, 52,000 billets seront invalidés L'injonction est refusée à Air Canada

par Guy Deshaies

La Cour d'appel de Washington a rejeté, hier, la requête en injonction présentée par Air Canada à l'encontre d'une décision des autorités de l'aviation civile américaine d'interdire ses tarifs à rabais sur diverses destinations américaines, invalidant ainsi plus de 52,000 billets d'avion détenus par des vacanciers canadiens, dont 5,800 qui doivent partir cette fin de semaine.

Il n'était toutefois pas interdit de penser, hier, qu'une entente de dernière minute pourrait, encore aujourd'hui, faire lever l'interdit, du moins pour la fin de semaine qui vient, comme cela avait été le cas le week-end dernier. Les négociations se poursuivaient toujours, hier, avec les représentants du Civil Aeronautics Board (CAB) à Washington et le département d'Etat faisait savoir qu'il avait l'intention de négocier « jusqu'à la conclusion d'un accord ».

Vendredi dernier, le CAB acceptait de suspendre sa décision prise la veille et permettait à quelque 4,000 passagers canadiens de s'envoler vers les Etats-Unis munis de ces titres de transport à prix réduit.

Comme ces tarifs ne s'appliquent que sur des vols de fin de semaine, Air Canada souhaitait régler le différend cette

semaine.

Mais il est complexe, repose sur des ententes bilatérales relatives aux routes que se partagent les transporteurs aériens et il survient au moment où la déréglementation aux Etats-Unis provoque une guerre des prix contre laquelle les transporteurs canadiens veulent se protéger. Le litige porte notamment sur une demande du transporteur américain Continental Airlines de pratiquer des tarifs réduits entre Vancouver et Sydney livrant ainsi une concurrence opiniâtre à CP Air.

Plusieurs autres transporteurs américains ont aussi des demandes que le Canada refuse aux fins de ne pas tomber dans la totale déréglementation des tarifs sur son territoire.

Hier, M. Allen Pollock, secrétaire du CAB, a nié que les Etats-Unis tentaient d'imposer la déréglementation au Canada en s'opposant aux tarifs réduits d'Air Canada et il a dit que cette interdiction visait essentiellement à protéger les transporteurs américains chez eux.

Tel n'est toutefois pas l'avis du ministre canadien des Transports, M. Jean-Luc Pépin, pour qui l'attitude américaine équivaut carrément à étendre la déréglementation au Canada. M. Pépin a répété, hier, qu'en empêchant Air Ca-

nada d'être concurrentielle sur certaines destinations, les transporteurs américains, à l'exception de ceux à qui le Canada a autorisé des tarifs réduits entre les deux pays en guise de contrepartie, cherchaient à accaparer seuls un marché qui, en toute équité, devrait être partagé.

Air Canada, selon un porte-parole, a d'ores et déjà mis au point certaines propositions qui seront faites aux détenteurs de ces billets s'il devient évident aujourd'hui que leurs titres ne sont plus légaux. Personne, chez Air Canada, n'a voulu donner une idée de ces suggestions en dehors du fait qu'il faudra bien rembourser l'argent à ceux qui l'exigent.

Or ces derniers pourraient bien décider, comme le font depuis quelque temps des milliers de voyageurs canadiens, de bénéficier de la guerre des tarifs aux Etats-Unis pour faire leur voyage à des prix encore plus bas que ceux proposés à rabais par Air Canada, valables tous les jours de la semaine et sur des destinations plus nombreuses et plus variées.

Hier, un courtier en nolissements d'autobus, M. Logan Savard, de la maison Tours Reservac de Montréal, a annoncé qu'à compter de ce matin deux autobus feront la navette dans les deux sens en-

tre Montréal et Burlington au Vermont d'où plusieurs transporteurs aériens américains dont le plus important au monde, United Airlines, s'envolent à des prix dérisoires pour diverses villes américaines.

L'aller-retour Montréal-Burlington coûtera \$34 (CAN) et les horaires ont été choisis en fonction des horaires des compagnies United Airlines, Air Florida, US Air, People Express, Air Vermont et Air North de sorte que les temps d'attente seront réduits au minimum.

Les autobus partiront à 7 h 45 de l'hôtel Mont-Royal, à 8 h de la plaza Alexis-Nihon, à 8 h 15 du MacDonald's de Brossard pour arriver à l'aéroport de Burlington à 10 h 15. En après-midi les heures de départ seront 15 h 45, 16 h 00, 16 h 15 pour arriver à Burlington à 18 h 15. Les retours sont prévus à 11 h 30 et 19 h 45.

De Burlington on peut prendre l'avion pour San Francisco ou Los Angeles moyennant \$198 (US) aller-retour. Des vols sur New York se vendent aller-retour \$46 (US) et People Express notamment vole sur la Floride aller-retour entre New York pour \$138 (US).

Plusieurs autres destinations américaines comme Houston, Dallas, Seattle, Denver et Portland sont au nombre

des tarifs à rabais qu'offrent les transporteurs au départ de Burlington.

Les billets d'avions peuvent être achetés chez n'importe quel agent de voyage à Montréal où certains transporteurs susmentionnés ont des bureaux comme United et People.

Pour l'autobus il n'est pas nécessaire de réserver et il suffit de l'attendre aux arrêts prévus et payer le chauffeur. Il s'agit d'autobus tout confort rouge et blanc de la maison Connaisseur. Le service fonctionne n'ont pas seulement la fin de semaine mais sept jours sur sept.

Quant aux sièges disponibles sur les avions il semble que People Express sur la Floride soit plus ou moins débordée mais il y a beaucoup de sièges disponibles chez les autres transporteurs et pour les autres destinations étant donné qu'il ne s'agit pas de sièges à rabais en nombre limité, comme c'est le cas du solde d'Air Canada, mais offerts selon la demande.

En clair, les transporteurs américains qui font escale aux abords des frontières canadiennes, même en supposant qu'Air Canada obtienne le feu vert du CAB pour ses « soldes du printemps » qui ne concernent après tout que 52,000 personnes, sont en train de faire riches moissons de passagers canadiens.



Laurent Picard

Le veto L'attitude de Morin réjouit la commission Macdonald

MONTREAL (PC) — La Commission royale d'enquête Macdonald sur l'économie compte sur la coopération de tous les intervenants du secteur économique, des gouvernements provinciaux et en particulier de celui du Québec.

« On s'attend à la collaboration des gouvernements provinciaux et en particulier de celui du Québec, d'autant plus que le domaine de l'éducation relève des provinces. Ce qu'on demande à Québec, c'est de faire un acte de confiance », a déclaré au cours d'une entrevue, M. Laurent Picard, un des 13 commissaires de la Commission qui doit, dans les prochains mois, silloner le pays à la recherche de solution à la crise économique.

M. Picard voit d'un bon oeil la collaboration du gouvernement québécois en dépit des commentaires plutôt négatifs de ses porte-parole, à l'annonce de la formation de la Commission, l'automne dernier.

L'ex-président de la société Radio-Canada justifie son optimisme par les récentes déclarations du ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, d'abandonner l'idée de récupérer un droit de veto pour le Québec et de réclamer plutôt un droit de retrait avec compensation financière.

Il interprète ce changement d'orientation à Québec comme une acceptation tacite temporaire du contexte politique canadien.

« Nous, on voudrait écouter ce que le gouvernement du Québec a à nous dire et en tenir compte. Ce n'est pas un travail de relations publiques et on ne peut tout de même pas légiférer leur collaboration », a ajouté M. Picard, qui venait de prendre la parole au colloque de l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec.

Déjà, il y a eu des contacts préliminaires entre des représentants de la commission et ceux du gouvernement du Québec, mais rien d'officiel n'a encore été élaboré sur une collaboration éventuelle du gouvernement aux travaux de la commission.

Flora MacDonald ne s'opposera pas à Clark

OTTAWA (PC) — Flora MacDonald ne fera pas la lutte à Joe Clark à la direction du Parti progressiste conservateur, mais ce n'est pas parce qu'elle a conservé un certain degré d'amertume à la suite de sa défaite aux mains Clark au congrès de 1976.

« Ma décision de ne pas poser ma candidature n'a absolument rien avoir avec cela », d'affirmer le député de Kingston-The Islands qui s'est lancée dans la bataille, en 1976, en profitant d'une soudaine vague de popularité de la base en sa faveur pour ensuite être victime d'un phénomène politique auquel on a donné le nom de syndrome Flora.

Flora, comme les conservateurs se plaisent à l'appeler affectueusement, a accordé son appui à Joe Clark en 1976 quand elle a constaté que ses propres chances s'étaient évanouies.

Aujourd'hui encore, elle lui accorde toute sa confiance et c'est ce qui explique qu'elle ne sera pas sur les rangs lors de la convention du 12 juin, à Ottawa, a-t-elle expliqué au cours d'une interview.

D'ailleurs, elle ne considère pas que le poste est vacant parce que M. Clark, qui a lui-même convoqué ce congrès à cause des critiques persistantes à l'égard de son leadership, n'a pas tiré sa révérence mais cherche au contraire à être confirmé dans ses fonctions.

Flora affirme à qui veut l'entendre qu'elle fera tout en son possible pour aider Joe Clark à reconquérir son poste qu'il a mis en jeu de sa propre initiative pour faire taire ses déni- greurs.

Par ailleurs, tout indique qu'un de ses principaux partisans au congrès

de 1976, John Crosbie, sera lui-même sur les rangs cette fois-ci.

M. Crosbie, qui à cette époque détenait un portefeuille dans le cabinet conservateur de Terre-Neuve, n'a pas encore annoncé officiellement sa candidature, mais il a dit que sa décision est déjà prise et qu'il attend le moment propice pour l'annoncer.

Bien que Flora MacDonald dise qu'elle n'est pas sur les rangs à cause des circonstances particulières entourant la décision de M. Clark, elle dit n'éprouver aucune amertume envers ceux qui contestent Joe Clark.

« Certains interprètent la situation différemment et c'est évidemment leur prérogative », affirme-t-elle. « D'ailleurs, ce sont tous d'excellents amis », ajoute-t-elle.



Flora MacDonald

Gamble se présentera

OTTAWA (PC) — La candidature de M. Peter Lougheed à la direction du Parti progressiste-conservateur devenant de plus en plus incertaine, l'un des principaux partisans du premier ministre albertain, le député John Gamble, envisage d'être lui-même candidat au leadership.

A sa sortie des Communes, hier, M. Gamble a presque confirmé sa candidature en affirmant qu'il ferait « une annonce inhabituelle », dimanche, dans sa circonscription torontoise de York Nord.

M. Gamble avait été l'un des députés qui avaient essayé de convaincre M. Lougheed de poser sa candidature à la direction du parti et il a reconnu, hier, qu'il n'avait guère eu de succès dans sa campagne.

Le député, qui est identifié à l'aile plus conservatrice du parti, a af-

firmé hier que si M. Lougheed ne voulait pas devenir le représentant de cette faction, « j'espère alors pouvoir le faire si j'en ai la chance ».

M. Gamble est âgé de 49 ans et était un avocat spécialisé dans les questions fiscales avant de défier le ministre libéral de la Défense Barney Denson lors des élections générales de 1979.

Il avait été, dès le congrès conservateur de 1981, l'un des principaux opposants du leadership de M. Joe Clark.

Deux députés, M. Clark et l'ancien maire de Toronto David Crombie, ont déjà annoncé leur candidature au leadership du parti conservateur alors que le critique financier du parti Michael Wilson entend faire de même dès lundi prochain.

Symposium sur le marketing politique

Le programme importe autant que la personnalité du chef

par Pierre O'Neill

La qualité du programme d'un parti politique est aussi importante que la personnalité du leader dans l'entreprise de séduction d'un électeur.

C'est l'une des conclusions à laquelle le symposium organisé hier par Société sur le thème « Communications et marketing politiques ».

Participants invités se sont également ralliés à l'idée que, dans l'action politique, « le contenu l'emporte sur l'image ».

Cette journée de réflexion sur le rôle des communications a été l'occasion pour le président de la firme Sorecom, M. Soucy D. Gagné, de dévoiler les résultats d'une recherche concluant que d'autres facteurs, outre la personnalité du chef et la qualité du programme, ont une profonde influence sur le comportement de l'électeur, notamment la performance du gouvernement sortant, le degré d'insatisfaction de la population, la conjoncture socio-économique, la valeur des équipes politiques qui se présentent et l'opinion de certains commentateurs politiques.

Quelque deux cents spécialistes des communications ont assisté à ce symposium réalisé par Société qui avait confié le rôle de modérateur au journaliste Marc Laurendeau. Au nombre des panélistes figuraient des personnalités connues telles: l'ex-premier ministre Robert Bourassa, l'ex-députée libérale, Mme Solange Chaput-Rolland, l'ancien président du Parti conservateur, M. Dalton Camp, ainsi que M. Jerry Grafs- tein, conseiller politique influent auprès du premier ministre Trudeau, M. Ro-

bert Keefe, conseiller en affaires gouvernementales et politiques auprès du président Reagan, M. Michel Héroux, vice-président des services d'information et d'affaires publiques au réseau TVA, M. Michael Valpy, chroniqueur politique du quotidien Globe and Mail.

Les organisateurs du symposium avaient invité des personnalités de toutes tendances politiques. De nombreux libéraux, provinciaux et fédéraux, ont répondu à l'appel et ont coté, une journée durant, des péquistes et des conservateurs. Initiative originale qui a fait que plusieurs semblaient quelque peu gênés de se retrouver entre adversaires dans les salons et au bar de l'hôtel Regence Hyatt.

Devant cet auditoire suspicieux, l'ex-premier ministre Bourassa a eu toutes les misères du monde à ne pas se laisser aller dans des considérations partisans, mais il y est parvenu. M. Bourassa s'est efforcé de démontrer les limites du marketing politique alléguant que c'est davantage que les électeurs sont davan- tage impressionnés par une pensée politique substantielle plutôt que par le charisme d'un leader. Il s'est dit, par ailleurs, convaincu que les électeurs n'attendent pas, pour se former un jugement, la campagne électorale à laquelle il accorde une influence marginale.

Pour Mme Solange Chaput-Rolland, la longueur du nez d'un Robert Bourassa ou d'un Claude Ryan, ce n'est pas ce qui importe aux yeux de l'électeur parce qu'elle est convaincue que les gens sont trop clairvoyant pour permettre que l'image l'emporte sur la valeur fondamentale de l'homme.

Films de l'ONF: ce n'est pas de la censure, soutient Washington

WASHINGTON (AFP) — Le département américain de la Justice a qualifié hier d'« hystérie due à une mauvaise information » la controverse qui a surgi aux Etats-Unis et au Canada à propos de trois documentaires de l'Office national du film.

Le département de la Justice avait décidé, en janvier,

d'imposer des conditions à la diffusion aux Etats-Unis de ces films portant sur les pluies acides et les dangers de la guerre nucléaire.

Considérant qu'il s'agit de matériel de propagande, les autorités américaines ont décidé que la projection aux Etats-Unis des trois courts métrages doit être accom-

pagnée d'un avertissement obligatoire précisant qu'il s'agit de films produits par une agence du gouvernement canadien et que le gouvernement américain désapprouve leur contenu.

« Contrairement à l'hystérie due à une mauvaise information, qui prévaut dans certains milieux, le département de la Justice ne censure aucun film et ne cherche pas à intimider qui que ce soit », a déclaré M. Tho-

mas DeCar, responsable de l'information de ce ministère, dans une lettre adressée à plusieurs journaux.

Il a précisé que le département de la Justice ne faisait que suivre la réglementation sur l'enregistrement des agents de gouvernement étrangers, une loi qui remonte à 1938, et que des restrictions similaires avaient été imposées à 17 autres films dans les deux dernières années.

Mais il semble que la publicité involontaire faite par les autorités américaines à ces trois productions de l'ONF soit efficace. Un cinéma de Washington où ils sont projetés ne dessemplait pas et nombre de spectateurs reconnaissent qu'ils n'auraient jamais entendu parler de ces films sans la controverse créée autour d'eux.

La décision du département de la Justice avait provoqué de vives réactions au

Canada et aux Etats-Unis. Le sénateur démocrate du Massachusetts, M. Edward Kennedy, notamment, s'en était indigné et le représentant dé-

mocrate du New Hampshire a organisé au Capitole la projection d'un des films visés, « Pluie acide », sans en informer au préalable le dépar-

tement de la Justice, comme le prévoient les mesures prises par ce ministère, et sans diffuser l'avertissement obli-

le 20% tout le monde en parle!

le SAMEDI 5 mars 14 heures
femme l'histoire Québec

le SAMEDI 5 mars 14 heures
La femme dans l'histoire au Québec

Table Ronde des Samedis Champigny
Entrée gratuite

Venez rencontrer
Simonne Monet Chartrand
Michèle Jean
Renée Durocher
Pierrette Paré Martinon
Céline Petit Gélinas
Audette Bélanger
Suzanne Bélanger

Entrée gratuite
lieu: librairie **Champigny**
4474, rue Saint-Denis
Montréal, Qué. H2J 2L1
844-2587

ÉCOLE POLYTECHNIQUE de Montréal

4e CONFÉRENCE AUGUSTIN-FRIGON
UN MONDE EN CRISE: UN DÉFI POUR L'UNIVERSITÉ

Conférencier invité: Pierre Crabbé

Expert-conseil à l'UNESCO. Professeur à l'Université du Missouri-Columbia et auteur de plusieurs livres dont "Le temps d'un autre monde" paru récemment.

Date: Le mercredi 9 mars 1983
Heure: 11 heures 30
Lieu: Amphithéâtre C-631
École Polytechnique de Montréal
(Campus de l'Université de Montréal)

Renseignements: Bureau des relations publiques
(514) 344-4915

Entrée libre

A Longueuil Renault c'est...

AUTO MONTREAL SUD

No 1 sur la Rive-Sud

2066 Chemin Chambly, Longueuil
670-8410

Département de service ouvert: Lundi au vendredi de 7h. à 22h.

RENAULT American Motors

La Renault Alliance 1983
Voiture de l'année de Motor Trend

Financement bancaire 12.9%
Jusqu'à 36 mois

À Partir de... \$6,695
Alliance (base)
Transport et préparation en sus

Location à long terme à partir de \$214²³
par mois plus taxe
BAIL DE 36 MOIS

en bref...

■ L'influence des femmes...

OTTAWA (PC) — Selon Mme Penney Kome, chroniqueur au magazine *Homemakers*, les femmes ne tiennent généralement pas à jouer des rôles politiques parce qu'elles assument déjà suffisamment de responsabilités dans leur vie quotidienne. Cependant, ajoute Mme Kome dans une étude faite pour le Conseil consultatif sur le statut de la femme, l'influence des femmes sur la politique est plus forte que jamais, depuis qu'elles ont réussi à faire inclure l'égalité sexuelle dans la charte des droits. Depuis le lobbying constitutionnel de 1981, « certaines questions peuvent se régler très rapidement, en les identifiant comme des questions féminines et en faisant voir qu'elles mettent le principe d'égalité en danger », dit-elle encore.

■ ...et leur santé

QUÉBEC (PC) — Les infirmières entendent travailler concrètement à changer l'approche et l'orientation du système de santé, notamment dans le domaine de la santé des femmes. Leur intervention prioritaire consistera à obtenir la reconnaissance légale des sages-femmes. C'est qu'a déclaré, hier, la vice-présidente de la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmières du Québec (SPIQ), Mme Lucie Gagnon, en dénonçant l'exploitation de la santé des femmes par la médecine. « Il est des plus urgents pour les infirmières d'étendre notre champ d'intervention et de prendre en main avec les femmes tout le domaine de la contraception, de la maternité et de la ménopause », a prononcé Mme Gagnon. La Fédération des SPIQ soutient que le rôle de sage-femme revient aux infirmières qui, par leur formation, leur approche globale et leur vécu de femme, sont les mieux placées pour établir une relation privilégiée et continue avec l'individu et la famille.

■ Il récidive

OTTAWA (PC) — Heinrich Kendlbacher a été accusé de violation du domicile de Margaret Trudeau mercredi, une journée seulement après qu'un tribunal lui eût ordonné de ne pas s'approcher à plus de 275 mètres de la demeure de l'épouse du premier ministre, M. Trudeau. L'ingénieur en chômage âgé de 37 ans, qui avait bénéficié d'une sentence suspendue, a également été accusé de n'avoir pas respecté les conditions de sa mise en liberté conditionnelle. Kendlbacher a été arrêté par la Gendarmerie royale à proximité de la demeure de Margaret Trudeau, rue Victoria, et confié à la Sûreté municipale d'Ottawa. L'inspecteur John McCombie relate que Kendlbacher avait frappé à grands coups de poing sur la porte de la demeure de Margaret Trudeau, vers 22 h 30 mercredi soir, en criant: « Je t'aime Maggie ».

■ Flegme royal

SAN FRANCISCO (Reuter) — La police américaine a expulsé hier un homme qui, en pleine réception donnée à l'hôtel de ville de San Francisco en l'honneur de la reine Elizabeth d'Angleterre, avait crié à sept reprises « à bas la torture ». La souveraine n'a pas semblé avoir remarqué l'incident. On ignore si l'intrus, d'origine irlandaise, sera inculpé. Pour leur part, les policiers ont ouvert une enquête pour savoir comment l'homme a pu pénétrer dans l'hôtel de ville, où la réception était donnée uniquement sur invitation. Des manifestants pro-irlandais ont juré de perturber la visite de la reine, symbole, selon eux, de « l'occupation » par l'armée britannique de l'Irlande du Nord.

■ M. Davis est indisposé

LONDRES (PC) — C'est un Bill Davis mal en point qui est arrivé à Londres hier en provenance de Bruxelles pour entamer la dernière étape de sa tournée de trois capitales européennes, Paris, Bruxelles et Londres. M. Davis, qui a entrepris sa tournée à Paris le week-end dernier, a commencé à ressentir des maux de tête à Bruxelles mercredi, a expliqué son aide, M. Denis Massicotte. « Quand je l'ai vu ce matin (hier), il était blême comme un drap », a confié M. Massicotte, qui a accompagné le premier ministre de l'Ontario de Bruxelles à Londres. M. Gordon Walker, le ministre ontarien de l'Industrie et du Commerce, qui devait poursuivre sa route jusqu'en Écosse, a remplacé M. Davis à Londres où il a lu les discours que le premier ministre devait prononcer à un symposium sur l'industrie pétrolière.

■ Trafic de médicaments

SAINT-JEAN (PC) — Un individu d'Iberville, sur la rive sud de Montréal, répondra dans quelques jours à une cinquantaine de chefs d'accusation à la suite du démantèlement d'un réseau de trafic de médicaments. L'individu, âgé de 30 ans, obtenait, à l'aide de jeunes complices, des formules de prescriptions dans les hôpitaux Notre-Dame à Montréal et du Haut-Richelieu à Saint-Jean. En falsifiant les prescriptions, il réussissait à obtenir des amphétamines dans des pharmacies, qu'il vendait sur le marché noir.

Nouveau règlement du CRTC relatif à la bande MF

Des stations diminueront la diffusion en français

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes entend être « plus souple » dans ses directives aux stations MF francophones et leur permettre de diffuser plus de chansons en langue anglaise.

C'est là l'un des changements dans la réglementation de la radio MF annoncés hier par le président du CRTC, M. John Meisel.

Les stations de la bande MF ne seront plus soumises à des consignes aussi sévères du CRTC qui se dit maintenant « convaincu qu'une intervention réglementaire n'est plus de mise dans certains domaines ».

Ainsi, le Conseil veut maintenir la règle générale qui veut que 65 % des chansons diffusées sur les ondes d'une station MF francophone soient de langue française. Mais comme les stations présentant surtout de la musique rock ont quelques difficultés à atteindre ce minimum, le CRTC se dit prêt « dans certains cas particuliers » à diminuer la norme des stations MF de langue française.

La promesse de réalisation que chaque station doit sou-

mettre lors du renouvellement de sa licence sera également alléguée et les requérants n'auront plus à fournir une description complète de leurs projets de programmation.

Le CRTC réduira de huit à quatre le nombre de formules de musique que peuvent adopter les requérants de licences MF, soit la musique légère et le « soft rock », le « rock » et le « hard rock », le western et les autres genres populaires comme le folklore et le jazz.

Les règlements sur le contenu canadien seront modifiés pour permettre à un plus grand nombre de pièces instrumentales d'être considérées comme canadiennes.

On modifiera également les règlements sur les répétitions pour permettre à une station de diffuser la même pièce musicale jusqu'à 18 fois la semaine.

Toute émission comportant 60 % de contenu parlé et 40 pour cent de musique pourra maintenant être considérée comme une émission d'affaires publiques sur la bande MF.

Les règlements du CRTC touchant les stations communautaires et universitaires ont également été modifiés.

Ottawa réduira les droits de pêche des Européens

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le gouvernement fédéral durcit le ton. Il sévira contre la Communauté économique européenne (CEE) en réduisant « substantiellement » la quantité de poissons qu'elle peut pêcher dans les eaux canadiennes.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre des Pêches et Océans, M. Pierre De Bané, qui a été très agacé au début de la semaine lorsque la CEE a accepté les arguments de Mme Brigitte Bardot et interdit l'importation des peaux de bêtes phoques, portant un dur coup à cette activité ici, coup d'autant plus injustifié selon M. De Bané que la chasse aux phoques est bien réglementée et que les vieux pays le savent bien.

Ce geste que le ministre a qualifié « d'hypocrisie » a fait déborder un vase déjà bien rempli et a fourni l'occasion de rappeler que la CEE ne respecte pas l'entente signée l'année dernière avec le Canada, en vertu de laquelle les pêcheurs européens peuvent prendre quelques 16,000 tonnes de poissons dans les eaux canadiennes, pourvu qu'ils ouvrent leurs marchés aux pêcheurs canadiens, en accordant des taux préférentiels.

Or, selon le ministre des Pêches et Océans, la CEE n'a tout au plus qu'entrouvert sa porte à un dernier, alors que les pêcheurs européens eux ont rapidement pris tous leurs poissons.

M. De Bané pourrait annoncer des représailles très rapidement, dans quelques jours ou quelques heures. Il demeure toujours en contact avec des représentants de la CEE mais n'a pas beaucoup d'espoir d'un changement d'attitude.

Il pourrait réduire de 50 % les contingents annuels de poissons permis actuellement, surtout de la morue et surtout au large des côtes du Labrador.

L'année dernière, a déclaré M. De Bané hier à la sortie des Communies, seulement 2,000 tonnes de poissons canadiens ont eu un tarif préférentiel; cette fois, ils (les membres de la CEE) nous promettent mieux mais ce n'est pas suffisant.

M. De Bané n'entend cependant pas « scraper » complètement l'entente signée l'année dernière et en vigueur jusqu'en 1987, car il se demande s'il est bon pour les pêcheurs canadiens de se fermer totalement la porte européenne. Il vaut mieux, soutient M. De Bané avoir un marché diversifié.

Il n'est donc pas prêt à se rendre aux exigences du premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, qui n'a que faire de cette entente. M. De Bané continue de se demander « qui perd quoi? l'Europe ou nous? ».

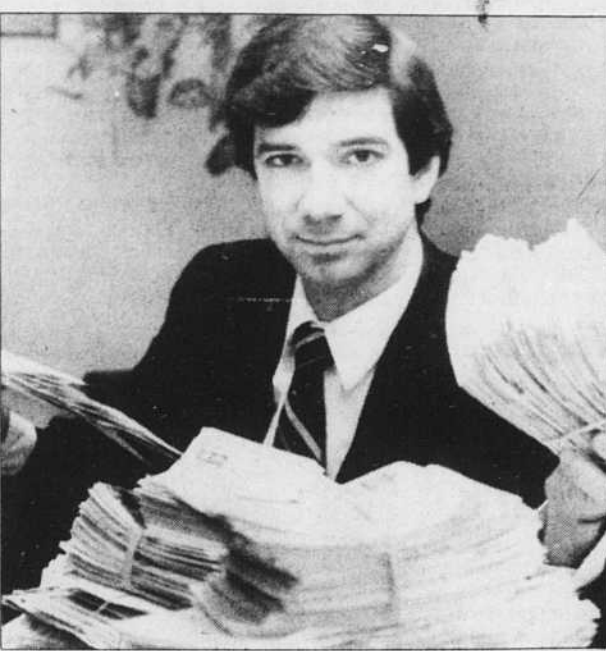
Les représailles néanmoins très réelles contre la CEE viendraient au terme de démarches multiples pour amener la CEE à comprendre le point de vue du Canada sur la chasse aux phoques.

Le premier ministre canadien a abordé le sujet avec les chefs français et allemands lors de son dernier séjour en Europe, puis le ministre fédéral des Pêches également un peu tard; plus récemment, le Secrétaire d'État aux affaires extérieures, M. Allan MacEachen, envoyait une lettre à ses vis-à-vis européens spécifiquement sur la chasse aux phoques.

Le gouvernement ne cache pas que l'interdit européen sur les peaux de phoques, ceci pour des raisons écologiques, a un « effet négatif » sur tout le contenu des droits de pêche et de ventes des poissons entre les deux continents.

M. De Bané a rappelé hier qu'en privant les chasseurs de phoques de leur entrée européenne, et, partant, de leur principale source de vente, on leur coupait ainsi entre 20 % et 25 % de leurs revenus annuels et, qui plus est, de la partie la plus déterminante, car la chasse aux blanchons vient la première et permet d'avoir l'argent pour ensuite prendre le homard, le saumon, la morue.

L'interdit affecte les Terre-neuviens et les Madeleinois qui, même si les bébés-phoques sont apparus au large, n'ont pas encore levé l'ancre, leurs ventes étant compromises.



Le ministre des Pêches de l'île du Prince-Edouard, M. Pat Binns, reçoit depuis quelques semaines un volumineux courrier de protestation contre la chasse aux blanchons. Les adversaires de cette pêche parlent même d'éprouner les navires des chasseurs s'il s'en présente près des banquises.

Les immigrants illégaux

Il y en a moins que l'on croit

OTTAWA (PC) — Le nombre des immigrants illégaux au Canada serait beaucoup plus bas que le chiffre de 200,000 avancé récemment par le Conseil consultatif de l'emploi et de l'immigration.

C'est ce qu'affirme M. W.G. Robinson, conseiller spécial du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, dans un document de travail publié hier à Ottawa. Le rapport indique qu'il ne fait aucun doute qu'il y a au Canada un nombre exagéré d'immigrants illégaux, mais que leur nombre « ne saute pas aux yeux ».

Invité à étudier le rapport que le Conseil consultatif a publié en décembre dernier, M. Robinson ne formule aucune recommandation si ce n'est que de continuer ainsi que d'élargir les consultations afin de trouver une solution au problème.

M. Robinson estime qu'il faudra faire la part des choses et souligner que ceux qui favorisent la stricte application de la loi devront « se pencher aussi sur le sort des enfants des immigrants illégaux qui fréquentent peut-être l'école et qui ne connaissent peut-être aucun autre

pays que le Canada ».

« Parallèlement, enchaîne M. Robinson, on espère que ceux qui préconisent une amnistie générale penseront aussi aux répercussions possibles de cette mesure relativement à la discrimination et à la partialité vis-à-vis de ceux qui ont patiemment suivi les voies légales. »

Dans son document de travail, M. Robinson soutient qu'il y a tout lieu de croire que le nombre des immigrants illégaux au pays soit inférieur aux 15,000 à 18,000 qu'avaient régularisés leur situation par l'amnistie de 1973.

« Comme les immigrants illégaux tendent à se concentrer dans les quelques grands centres urbains du Canada, pour qu'il y en ait 200,000, il faudrait qu'à Toronto seulement on en compte 75,000 et plus. En outre, comme ils ont tendance à exercer un nombre limité de professions, leur nombre devrait sauter aux yeux vis-à-vis du marché du travail. Toutefois, nous n'avons rien remarqué ou presque », a dit M. Robinson.

Rappelant qu'en 1973, l'amnistie générale offerte par le gouvernement fédéral avait été présentée comme étant la dernière, M. Robinson se demande si « le Canada devait accorder à nouveau une amnistie générale en précisant une fois de plus que ce serait la dernière, qui y croirait? »

M. Robinson souligne qu'une étude démontre que les immigrants illégaux sont en majorité des jeunes de 20 à 35 ans, célibataires, admis légalement au pays en vertu d'un permis de séjour de trois mois ou moins et qu'ils exercent un emploi, notamment comme préposé à l'entretien, concierges, domestiques.

A titre de solution, M. Robinson indique que si, de fait la grande majorité des illégaux n'y entre pas illégalement, « il ne suffit pas de savoir qu'un visiteur a induit prolongé son séjour, il faut trouver et renvoyer la personne en cause ».

Les OVNI

au Québec

SHERBROOKE (PC) — Un sondage téléphonique réalisé auprès de 10,000 personnes de diverses régions de Québec révèle que près de 40 pour cent des personnes interrogées croient à l'existence des extra-terrestres.

Le sondage-maison du Centre de recherche sur les objets volants non identifiés indique même que six pour cent des répondants affirment avoir déjà vu un extra-terrestre.

Près de la moitié des répondants estiment que les gouvernements cachent des choses à ce sujet. Le président du centre de recherche, M. Paul Langlais, dit que son organisme tentera d'assurer une plus grande diffusion de l'information sur les extra-terrestres.

Ces stations pourront maintenant diffuser certaines formes de publicité, mais ces messages ne devront pas être conçus « dans le but de promouvoir ou de vendre des produits ou des services particuliers et ne pourront faire référence à la qualité, à la commodité ou aux avantages d'un produit ».

Ces messages pourront, cependant, identifier les commanditaires d'une émission en donnant le nom du commanditaire, son adresse, ses heures d'affaires et une brève description des services et de la nature des produits offerts et leurs prix.

Le Conseil se rendait ainsi à la demande de l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec qui demandait que les stations soient autorisées à diffuser des messages de « publicité informative », qui mentionne les marques de commerce et les prix.

De plus, le CRTC permettra à ces stations de recevoir un paiement pour des annonces de type « annonces classées » provenant de particuliers ou d'organismes communautaires.

Les propriétaires mécontents

La Régie a un sondage trompeur

par Louis-Gilles Francoeur

L'Association des propriétaires d'immeubles du Québec (PROPIQ) a accusé hier la Régie du logement de déterminer le taux moyen d'augmentation des loyers à partir d'un « sondage trompeur » alors qu'il conviendrait, à son avis, de procéder dans ce domaine à une étude économique rigoureuse, qui tiendrait compte notamment du coût des intérêts.

La PROPIQ estime d'autre part que la Régie contrevient à la loi et aux règlements en ne tenant pas compte du coût des hypothèques dans la détermination des augmentations de loyer. Cette association, quant à elle, a mandaté un économiste, M. Albert Magnan, pour déterminer scientifiquement l'augmentation moyenne dont les propriétaires ont besoin pour arriver en 1983. Ce dernier a établi cette augmentation à 18,38 %.

Le président de la PROPIQ, M. Jules Marois, a précisé que cette étude économique tenait compte, conformément à l'article 2 j) du règlement numéro 1 de la loi sur la Régie, des effets de l'inflation sur la valeur des logements et des taux d'intérêt hypothécaire.

La sortie de la PROPIQ contre la Régie est due à une déclaration récente d'un de ses porte-parole, selon qui les attentes des propriétaires se situaient entre 6 et 8 % alors

que celles des locataires, entre 4½ et 6½ %. Ces attentes ont été déterminées à l'aide d'un sondage de la Régie que le ministre de l'Habitation et de la Protection des consommateurs, M. Guy Tardif, s'était engagé à garder secret lors d'une rencontre avec la PROPIQ.

« Ce sondage est déficient à plusieurs points de vue, a expliqué M. Marois. D'une part, on a posé ces questions à deux fois moins de propriétaires que de locataires. Cette technique de sondage privilégie d'autre part le petit propriétaire, qui fixe ses augmentations souvent de façon assez émotive. Par exemple, à cause des normes fédérales d'augmentation des salaires, certains propriétaires se contenteraient d'un ou deux pour cent en plus du 6 pour cent demandé par Ottawa. Mais cela ne tient pas compte de la valeur réelle des investissements. Individuellement, les locataires pensent pouvoir négocier moins que la norme fédérale. Mais quand on demande aux propriétaires et aux locataires d'évaluer la moyenne d'augmentation prévisible dans leur ville, ils parlent alors de 13 à 15 %. C'est beaucoup plus près des chiffres de notre économiste. »

La PROPIQ, de son côté, suggère aux propriétaires de logements de réclamer « 6 % en plus des dépenses », ce qui équivaldrait alors à peu près aux augmentations suggérées par son économiste.

Marchand itinérant condamné à l'amende

par Bernard Morrier

Un marchand de Saint-Eustache, Georges Pepin, ainsi qu'il l'entreprise qu'il exploitait, les Distributions Cirovac Inc., viennent d'être condamnés à \$3,400 d'amende pour contravention de la Loi sur la protection du consommateur.

M. Pepin, qui se spécialisait dans la vente itinérante en travaux d'isolation et de réfection d'immeubles, et sa compagnie, connue sous le nom de Cirovac Inc., se sont reconnus coupables de 22 accusations d'avoir fait de la vente itinérante sans posséder le permis obligatoire prescrit par la loi.

De plus, le marchand avait conclu des contrats non conformes à la loi et perçu des consommateurs des paiements avant l'expiration du délai de 10 jours, qui permet d'annuler un contrat de vente itinérante quand la marchandise n'est pas livrée.

Les 22 infractions du marchand et de son entreprise avaient été commises dans les régions de Bedford, Terreboune et Saint-Maurice.

Très prochainement, M. Pepin et sa compagnie devront répondre en outre à d'autres accusations portées par l'OPC, pour des offenses commises dans les districts de Montréal, Drummondville et Bedford.

Par ailleurs, un garagiste de Laval, Transmission

A.A.A.B. Inc., a dû pour sa part payer \$3,500 d'amende pour avoir refusé de respecter une garantie qu'il offrait sur les réparations. Il avait prétendu qu'un travail avait été effectué sur une transmission, ce qui n'était pas le cas, et avait omis de fournir une évaluation écrite des coûts avant de réparer un véhicule.

C'est une plainte d'une consommatrice qui a été à l'origine de l'enquête menée par l'OPC à l'endroit de ce garagiste. Celle-ci avait fait réparer la transmission de son véhicule à cet endroit, y déboursant une somme de plus de \$334. La transmission était toujours défectueuse la semaine suivante, elle était retournée au garage pour faire respecter sa garantie de six mois. Toutefois, A.A.A.B. Inc. avait refusé d'honorer sa garantie et avait exigé des coûts additionnels pour effectuer de nouvelles réparations.

C'est avant ces faits que l'OPC avait décidé de faire examiner par un expert le travail prétendument effectué, mais on avait constaté qu'en réalité, il n'y avait eu aucune réparation à la transmission.

Transmission A.A.A.B., qui appartenait au Centre de la Transmission et du différentiel Montréal Inc., a fermé ses portes depuis que l'OPC a intenté les poursuites.

Les femmes en milieu agricole

Les données du recensement donnent une image faussée de la réalité

OTTAWA (PC) — Les femmes d'agriculteurs de toutes les régions canadiennes croient que les statistiques publiées cette semaine sous-estiment gravement la contribution des femmes à l'économie du pays. Elles jugent par ailleurs que ces chiffres sont peut-être utilisés pour modeler certaines politiques agricoles par ailleurs mal conçues.

Selon le recensement de 1981 de Statistique Canada, par exemple, 7,435 femmes de la Saskatchewan — soit 4,3 pour cent de la main-d'œuvre féminine de cette province — travaillaient dans des fermes ou des commerces familiaux sans retirer de salaire.

Les organismes féminins des régions rurales de la Saskatchewan ont rappelé qu'il existe 75,000 fermes dans cette province et que dans la majorité des cas les épouses travaillent aux champs, en compagnie de leur époux, sans rétribution.

Joey Bear, directrice du National Farmer's Union, es-

time que ces statistiques imprécises contribuent à masquer le coût réel de production des aliments.

Dans une interview téléphonique, elle a affirmé que le prix des aliments sera artificiellement maintenu en baisse aussi longtemps que les agences gouvernementales ne réaliseront pas l'importance du travail non-rémunéré dans les exploitations agricoles.

Diane Harkin, membre du Conseil consultatif sur le statut de la femme et fondatrice du mouvement Women for the Survival of Agriculture, à Winchester, en Ontario, affirme également que les statistiques sont faussées et qu'elles pourraient être à l'origine de politiques nuisibles aux femmes et à l'agriculture.

Ainsi, un comité du ministère fédéral du Travail, responsable des questions féminines, a produit cette semaine des statistiques semblables à celles du recensement national en estimant le

nombre des femmes non-payées oeuvrant sur des fermes.

« Ceux qui tracent la politique du pays ont perdu contact avec la population », de dire Mme Harkin. « Ils se cloîtraient dans leur tour d'ivoire. Ils refusent de se lever de leur chaise pour voir sur place ce que fait le vrai monde. »

Le statisticien fédéral Gilles Simard a pour sa part affirmé que « les réponses données lors du recensement national sont généralement de bonne qualité ».

Il admet toutefois que « qu'il y a des travailleurs agricoles payés dans presque toutes les fermes familiales du pays ».

Lors du dernier recensement, toutefois, seulement 52,730 femmes et 19,210 hommes ont répondu dans l'affirmative lorsqu'on leur a demandé s'ils travaillaient sans être rémunérés dans la ferme ou le commerce familial.

Mme Harkin a cité le ministère du Revenu et la Société du crédit agricole à titre d'exemple d'agences fédérales n'ayant pas compris la situation réelle vécue par l'épouse d'un agriculteur.

Depuis 1980, les fermiers, même s'ils n'ont pas incorporé leur exploitation, peuvent déduire le salaire de leur épouse de leurs revenus imposables. La procédure requiert toutefois une énorme

paperasserie et est discriminatoire, de dire Mme Harkin.

« La femme doit énumérer les heures réelles passées au travail, le type de travail accompli et l'endroit où elle l'a fait. Ainsi, si elle a travaillé dans la grange, elle doit préciser à quel endroit et ce qu'elle y faisait. Un homme n'a pas à fournir de telles précisions. »

Le ministère du Revenu révèle que 10,624 personnes, dirigeant des fermes ou commerces non-incorporés, ont réclamé \$21,5 millions en réductions fiscales aux fins du salaire de leur conjoint, en 1980. Presque 15 % de ces fermes et commerces étaient situés en Saskatchewan, province produisant le plus grand nombre de déclarations d'impôt proportionnellement à sa population.

Mme Harkin a étudié en 1980 les façons de procéder de la Société du crédit agricole. Elle a ainsi découvert que les femmes réclamant un prêt doivent répondre à un questionnaire plus exhaustif que celui s'adressant aux hommes.

« On posait de drôle de questions aux femmes. Ainsi, on voulait savoir si elles possèdent des notions de mécanique, si elles peuvent dépecer et remonter la machinerie agricole, si elles peuvent remettre sur pied un animal de 300 livres, etc. On ne pose toutefois pas ces questions aux hommes. »



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis

Le C.R.T.C. a été saisi des demandes suivantes:

Boucherville et Varennes, (Qué.)
Demande (83098902) présentée par Transvision Rive-Sud Inc. en vue de modifier la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion desservant les communautés susmentionnées, en ajoutant la distribution des services de réseau de télévision payante suivants (secteurs disposant d'un service de 30 canaux): First Choice Canadian Communications Corporation (de langue anglaise) société de communications canadienne. Premier choix (de langue française) C-Channel Télévision de l'Est du Canada (TVEC) Inc. La demande peut être examinée au 80 Du Puits Boucherville (Qué.).

Examen des documents: les documents peuvent être examinés pendant les heures normales de bureau. Les dossiers peuvent être étudiés aux adresses indiquées et au CRTC, Edifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, Pièce 561, 1, promenade du Portage, Hull (Qué.) et au CRTC bureau régional de Montréal, 1410, rue Stanley, Montréal (Qué.).

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 11 mars 1983. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervention pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du messenger doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie (PN-41)

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 11 mars 1983. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervention pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du messenger doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie (PN-41)

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 11 mars 1983. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervention pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du messenger doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie (PN-41)

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 11 mars 1983. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervention pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du messenger doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie (PN-41)

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 11 mars 1983. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervention pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du messenger doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie (PN-41)

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 11 mars 1983. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervention pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du messenger doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie (PN-41)

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 11 mars 1983. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervention pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du messenger doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie (PN-41)

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 11 mars 1983. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervention pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du messenger doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie (PN-41)

Intervention: toute personne intéressée peut faire parvenir une intervention écrite au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2 et remettre une copie exacte de l'intervention au requérant au plus tard le 11 mars 1983. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents ainsi que des motifs sur lesquels se fonde l'intervention pour appuyer la demande, s'y opposer ou proposer des modifications. Le reçu de la poste ou du messenger doit être joint à la copie du C.R.T.C., pour prouver que le requérant a reçu sa copie (PN-41)

CARTES D'AFFAIRES

SPECIAL
MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE
OLIVETTI PRAXIS 35
10-12-15 lettres au pouce.
Dispositif de correction.
Élément d'écriture (marguerite) et cartouche-ruban interchangeables.
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Montréal
270-1141

VERMETTE, DUNTON, De WEVER, CARON, RAINVILLE & TOUPIN
avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 86

Une dizaine de conseillers militaires US envoyés bientôt en renfort au Salvador

LOS ANGELES (AFP) — La Maison-Blanche a annoncé hier qu'une dizaine de conseillers militaires américains seraient prochainement envoyés au Salvador afin d'aider l'armée de ce pays à faire face à une « situation critique » dans sa lutte contre la guérilla.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a indiqué que 45 conseillers militaires américains se trouvaient au Salvador au 1er mars et qu'il a été décidé de porter leur nombre à 55 soit le plafond que s'étaient fixé les États-Unis lors de l'envoi des premiers conseillers en 1979.

Au cours de l'an dernier le nombre de ces conseillers a oscillé autour d'une moyenne de 37, a-t-il précisé.

Le porte-parole n'a pas exclu que le plafond de 55 soit accru lors de la révision en cours de la politique américaine en Amérique centrale.

Il a également confirmé qu'un élargissement du rôle

de ces conseillers militaires qui leur permettrait de suivre l'armée salvadorienne dans des zones de combat est à l'étude. Aucune décision n'a encore été prise, a-t-il ajouté à ce sujet, en rejetant par ailleurs catégoriquement l'utilisation de troupes américaines dans un rôle de combat.

M. Speakes a d'autre part réaffirmé que le gouvernement américain estime que l'armée salvadorienne pourrait être à court de munitions dans les 30 jours qui viennent si l'assistance militaire américaine n'est pas accélérée. Une telle analyse a suscité des démentis de la part de responsables gouvernementaux au Salvador.

Le président Ronald Reagan s'entretiendra de la situation en Amérique centrale aujourd'hui à San Francisco dans le cadre d'une réunion consacrée à l'ensemble de la politique étrangère des États-Unis. Le secrétaire d'État George Shultz, le secrétaire à la Défense Caspar

Weinberger, et le secrétaire au Trésor Donald Regan participent à cette réunion. Le président Reagan souhaite toutefois consulter les responsables du Congrès, la semaine prochaine à Washington, avant de conclure l'examen de la politique de Washington en Amérique centrale.

Le président Reagan est « déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires » pour éviter une défaite du gouvernement du président Alvaro Magana, déclarait-on de source proche de la Maison-Blanche.

De même source, on ajoute que le chef de l'exécutif américain a été mis au courant des succès de plus en plus nombreux des insurgés sur le terrain ainsi que du moral déclinant des forces régulières.

D'intenses négociations ont actuellement lieu à Washington pour obtenir du Congrès qu'il accepte d'accorder

une aide militaire supplémentaire de 60 millions de dollars au Salvador. Le Congrès s'était refusé à lui attribuer plus de 26 millions de dollars en 1983.

Au Pentagone, on affirme souhaiter que les conseillers militaires américains « opèrent plus près » des troupes salvadoriennes, au niveau d'un commandement de brigade, à l'échelon provincial.

Les 37 conseillers militaires américains sont pour le moment cantonnés dans les environs immédiats de la capitale, San Salvador, exception faite de quelques brefs déplacements dans le reste du pays, souligne-t-on.

Le Pentagone souhaite désormais affirmer l'influence de ces conseillers sur les soldats et sur les officiers qu'ils entraînent.

Des responsables du Pentagone, qui ont requis l'anonymat, soulignent cependant qu'il n'est pas question de changer quoi que ce soit au rôle des conseillers américains et de les mettre dans

une situation où ils seraient amenés à combattre les guérilleros ». De même, poursuivent-ils, le chiffre de 55 conseillers ne doit pas être considéré comme un « plafond ».

Le but recherché par Washington est d'accélérer la formation des forces salvadoriennes et il n'est pas réaliste de parler de chiffres.

Les effectifs de l'armée salvadorienne sont d'environ 22.000 hommes, plus les membres de la Garde nationale et de la police. Trois bataillons sont ou ont été formés par les États-Unis.

L'augmentation de l'aide militaire américaine est « nécessaire », selon ces responsables, « car il y a non seulement le moral des militaires mais de celui du gouvernement dans son ensemble ».

« Il faut éviter une attitude défaitiste », disent-ils.

De même source, on affirme que même si les rebelles ne sont pas capables de garder le contrôle des villages dont ils s'emparent, ils sont mieux entraînés et coord-

onnent mieux leurs attaques.

Aucun armement d'origine soviétique n'a encore été découvert chez les insurgés et ceux-ci se servent le plus souvent d'armes abandonnées par l'armée américaine au Vietnam. Il n'est pas possible, indique-t-on encore, de dire si le volume des livraisons d'armes a augmenté, mais celles-ci arrivent maintenant par avion et non plus par voie de terre ou de mer.

Par ailleurs, dans les milieux officiels américains, on demeure préoccupé par les prises de position de la hiérarchie catholique salvadorienne en faveur de négociations directes entre les insurgés et Washington.

Le département d'État a d'ailleurs révélé hier que le représentant spécial du président Reagan, le général Vernon Walters, s'est rendu au Vatican le 28 février dernier pour rendre compte à des collaborateurs du Saint-Père de la situation au Salvador.



Dr. Franz Josef Strauß MdL
Ministerpräsident

Le chancelier Helmut Kohl (à gauche) a participé mercredi soir un meeting organisé en l'honneur de son allié dans la coalition, M. Franz-Josef Strauss, président de la CSU, à Augsburg. Par cette manifestation d'unité, la coalition tente de convaincre les derniers hésitants avant le scrutin de dimanche.

Kohl dit avoir remis la RFA sur la bonne voie

BONN (Reuters) — Au cours du dernier débat télévisé avant les législatives de dimanche prochain le chancelier Helmut Kohl a déclaré hier soir que son gouvernement avait placé l'Allemagne sur la voie de la reprise économique.

Quelques heures plus tôt, le ministère du Travail avait annoncé le taux de chômage le plus élevé depuis la guerre, 10,4 %. Le chancelier a déclaré que le chômage était « un lourd héritage » laissé par le gouvernement social-démocrate (SPD) de M. Helmut Schmidt à son départ en octobre dernier.

Au cours de ce débat sans limite de temps qui semblait devoir durer toute la nuit, M. Hans-Jochen Vogel (SPD) a accusé M. Kohl de ne pas faire assez pour combattre le chômage et la récession et a ajouté que l'État devait jouer un rôle pour créer des emplois.

M. Vogel a été pris à partie pour son attitude à l'égard des « verts » par les trois membres du gouvernement présents — le chancelier, M. Hans-Dietrich Genscher, chef des libéraux (FDP) et M. Franz-Josef Strauss qui mène les chrétiens-sociaux (CSU) de Bavière.

Les écologistes étaient exclus du débat car ils n'ont aucun siège au Parlement, mais si l'on en croit les derniers sondages, ils y seront

représentés à l'issue du scrutin de dimanche.

La publication des chiffres du chômage, qui touche désormais plus de deux millions et demi d'Allemands de l'Ouest, a envenimé encore un peu plus le débat politique.

Les sociaux-démocrates ont qualifié ces statistiques d'alarmantes et ont prédit que la barre des trois millions de sans-emploi serait atteinte avant la fin de l'année en cas de victoire de la droite.

Les membres du gouvernement ont de leur côté insisté sur le ralentissement de la hausse du chômage - 50.000 de plus entre janvier et février, contre 270.000 entre décembre et janvier. Ils ont ajouté qu'ils hériteraient d'une situation créée, selon eux, par le SPD avant qu'il ne quitte le pouvoir en octobre, victime du renversement

d'alliance des libéraux (FDP).

La réplique gouvernementale n'a toutefois pas été aussi unie que prévu, la coalition ayant connu dans la même journée un nouvel épisode de ses déchirements internes.

M. Friedrich Zimmermann, ministre de l'Intérieur, a publiquement souhaité en cas de victoire de la droite l'arrivée au ministère des Affaires étrangères de M. Franz-Josef Strauss, le chef de file bavarois de son parti chrétien-social (CSU).

En lançant ce pavé dans la mare de la solidarité gouvernementale à trois jours de l'échéance électorale, M. Zimmermann a creusé encore davantage le fossé qui s'est instauré entre la CSU et les libéraux, malgré les tentatives d'arbitrage de la CDU, le parti du chancelier Kohl.

Craxi dit non à l'offre du PCI pour l'instant

MILAN (Reuters) — M. Bettino Craxi, chef du Parti socialiste italien, a déclaré hier en termes clairs que le moment n'était pas encore venu pour une alliance de gauche entre socialistes et communistes visant à mettre fin à la domination de la vie politique du pays par la Démocratie-chrétienne.

Prenant la parole lors de la deuxième séance du congrès national du Parti communiste italien, en réponse à l'appel lancé mercredi par M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du PCI, qui avait proposé la création d'une « alternative démocratique » au gouvernement présent, M. Craxi a estimé

qu'une telle perspective était « encore confuse et obscure ».

Il a toutefois rappelé que son parti s'était toujours efforcé de maintenir un dialogue avec les communistes, même aux moments où les relations étaient très tendues, « dans le but de garder ouvertes les options pour un avenir différent de la gauche italienne ».

M. Craxi n'a cependant pas exclu la possibilité d'une telle alliance — existante déjà dans plusieurs villes et administrations régionales d'Italie, dont celle de Rome — lorsque les conditions nécessaires seront réunies.

« Même dans les moments de pires tensions entre nous, nous n'avons jamais cessé de considérer la possibilité d'un nouveau processus de convergence, d'union et de lutte commune, comme une perspective importante pour le monde du travail et pour nous tous », a déclaré M. Craxi.

Il a ajouté que la communication entre les deux partis, qui par moment a atteint le point de rupture, devait être réétudiée. « S'il y a un problème entre nous dont le règlement est urgent, c'est celui de la mauvaise communication », a affirmé le chef du Parti socialiste.

Loi martiale dans une grande partie de l'Assam

GAUHATI, Inde (AFP) — La loi martiale a été instaurée hier dans sept des dix districts de l'Assam et l'armée indienne a reçu mission d'y maintenir l'ordre en coopération avec la police et l'administration civile de l'État, a-t-on appris de source officielle.

Le ministre de l'Intérieur fédéral, M. Prakash Sethi, a indiqué hier devant le Parlement à New Delhi que l'armée avait été autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour réprimer les violences entre les communautés ethniques, essentiellement entre natifs de l'Assam et immigrants bengalis musulmans ou hindous.

L'armée a ainsi été autorisée à arrêter sans mandat toute personne susceptible de menacer l'ordre public, à perquisitionner toute maison suspecte, voire à détruire tout édifice utilisé par les fauteurs de troubles.

Parallèlement, indiquent-on de source officielle à Gauhati, des tribunaux spéciaux vont être mis en place pour juger sans délai les auteurs de violence.

Le chiffre officiel des victimes de ces trois semaines de violences est de 1.546 morts, mais, selon les correspondants de presse, il serait en fait de plus de 3.500. Plus de 230.000 réfugiés se trouveraient sans abri.

Les dernières 24 heures ont été marquées par une série d'assauts lancés par des groupes d'Assamais contre les petits postes de police des districts de l'Assam central, dans la vallée du Brahmaputra, rapportent les envoyés spéciaux à Gauhati.

20.000 personnes ont ainsi tenté de s'emparer du poste de Kechau, dans le district de Kamrup, proche de la capitale. Un inspecteur de police a été tué, et neuf des assaillants ont trouvé la mort lorsque les policiers ont ouvert le feu, indique-t-on de source officielle.

Les manifestants étaient

armés de coupe-coupe, de fusils de chasse et de bambous durcis au feu, rapportent les envoyés spéciaux. Un porte-parole de l'administration à Gauhati a souligné que cette nouvelle flambée de violence n'est pas comparable avec les massacres qui ont eu lieu en Assam la semaine dernière.

A New Delhi, où les débats au Parlement ont été houleux, l'opposition conservatrice a réclamé la dissolution de l'Assemblée locale assa-

maise élue le 12 février et demandé que l'État soit placé sous l'administration directe du gouvernement central.

Seuls le Parti du Congrès-I de Mme Gandhi et les partis de gauche ont présenté des candidats aux élections en Assam où la participation n'a pas dépassé 10 % en moyenne. Le Congrès-I a ainsi enlevé 95 des 126 sièges de l'Assemblée, mais le scrutin n'a pu se tenir dans 18 circonscriptions en raison des troubles.

Australie: gain travailliste prévu

CANBERRA (AFP) — Les 33e élections générales australiennes, qui se tiendront demain dans toute la Fédération dans un contexte de crise économique et de chômage, pourraient voir la victoire de l'opposition travailliste sur la coalition libérale dirigée par M. Malcolm Fraser, relèvent les observateurs politiques à Canberra.

Tandis que la campagne électorale s'achève mercredi soir dans les médias, un sondage Gallup donnait à l'opposition travailliste, dirigée depuis un mois par le leader syndicaliste Bob Hawke, une avance de 11 % sur le gouvernement libéral du premier ministre, M. Malcolm Fraser.

M. Fraser affronte l'électorat australien pour la quatrième fois depuis sa venue au pouvoir en 1975. 519 candidats se présentent au scrutin de dimanche pour pourvoir 125 sièges de députés — élus pour trois ans. 32 sénateurs doivent également être élus. La Chambre haute, — qui compte 64 sénateurs — est renouvelable par moitié tous les trois ans à la représentation proportionnelle.

La campagne électorale s'est transformée en un duel entre M. Malcolm Fraser et Bob Hawke, deux leaders politiques de tempérament et de style très différents.

Le premier ministre, M. Fraser, 52 ans, est propriétaire foncier et milliardaire. Chef du Parti libéral de tendance conservatrice, il prône une politique économique monétariste de bas salaires et de taux d'intérêt élevés pour freiner l'inflation (de 11 %) en réduisant la consommation. Il a également des relations tendues avec les syndicats et la presse.

Son adversaire, Bob Hawke, 53 ans, se dit le candidat du Rassemblement national sous le mot d'ordre de « Réunissons l'Australie » (« Bring Australia together »). Président du conseil des syndicats australiens pendant dix ans, plus chaleureux que le premier ministre, M. Hawke jouit d'une popularité certaine.

M. Hawke propose une relance de l'activité économique pour combattre le chômage, qui touche environ 700.000 personnes, soit plus de 10 % de la population active.

L'économie australienne, qui a subi les effets de la crise économique mondiale, a également souffert d'une sécheresse catastrophique, qui a provoqué en février des incendies de brousse dans le sud du pays.

M. Hawke, à qui ses adversaires reprochent de n'acquiescer que les grandes lignes d'une politique économique, s'est imposé à un parti travailliste très divisé par des querelles internes sous le règne de son prédécesseur, M. Bill Hayden. M. Hayden s'est retiré le 3 février, le jour même où M. Fraser annonçait les élections surprises pour le 5 mars.

De son côté, le Parti libéral de M. Fraser, bien qu'affichant une attitude unitaire pendant la campagne, reste notablement divisé, tant sur la succession éventuelle de son leader que sur la politique économique.

Les perspectives d'un succès électoral travailliste se sont traduites par une fuite des capitaux privés à l'étranger et une baisse des valeurs boursières. Le bruit court que le dollar australien serait prochainement dévalué.

M. Fraser semble avoir perdu son « pari » d'élections anticipées, annoncées dans l'espoir de profiter du désarroi du Parti travailliste, au moment même du remplacement de M. Hayden par M. Hawke.

Mais M. Fraser avait été donné perdant par tous les pronostics avant le scrutin de 1980, qu'il avait finalement remporté d'une courte tête, rappellent les observateurs.

le monde

Violents heurts au Sahara

ALGER (AFP) — De violents combats opposent depuis quatre jours des troupes marocaines aux forces du Front Polisario autour de Smara, capitale religieuse du Sahara occidental, a annoncé hier à Alger un communiqué du ministère sahraoui de l'Information. Selon ce communiqué, les combats ont été engagés par une attaque aux armes de gros calibre lancée par l'armée sahraouie le 27 février, date du 7e anniversaire de la création de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), contre les positions avancées autour de la ville de Smara occupée, dans la région située entre Tazoua et Rbeib Billao. Les combats se poursuivent toujours dans cette région, précise le ministère sahraoui de l'Information dans son communiqué. Simultanément, ajoute le texte, des unités combattantes du Front Polisario ont « pilonné intensément pendant trois heures les garnisons des forces marocaines à Laarida et Rbeib Billao ». Le communiqué ne précise pas si la région où se déroulent les combats se trouve dans le triangle utile protégé depuis deux ans par le mur édifié par l'armée marocaine pour la protection des principales villes du Sahara occidental et les installations du gisement de phosphate de Bou Craa. Le Front Polisario a fait également état d'attaques similaires contre les dispositifs ennemis à Aouinet el Halfa et Touzgu, dans le sud marocain, le 24 février, et à Taharkanit, au nord du Sahara occidental, les 21 et 26 février. Les observateurs relèvent que la plupart de ces opérations du Front Polisario ont été lancées à la veille et au lendemain de la rencontre, le 26 février, du président algérien Chadli Bendjedid et le roi Hassan II du Maroc, à la frontière algéro-marocaine.

Contre les bases US en Grèce

ATHÈNES (Reuters) — Les partis socialistes et communistes grecs ont tenu hier un grand rassemblement au centre d'Athènes pour marquer leur opposition à la présence de bases militaires américaines en Grèce. Ce rassemblement sur la place de la Constitution était organisé par le Mouvement socialiste panhellénique (PASOK-parti au pouvoir), le Parti communiste grec, d'obédience moscovite, et les eurocommunistes. Ces trois partis ont réuni 60 % des voix lors des législatives de 1981. La nouvelle démocratie, principal parti d'opposition, avec 36 % des suffrages aux élections, a refusé de participer à la manifestation. Plusieurs dizaines de milliers de manifestants ont suivi les discours d'orateurs qui ont condamné cette présence militaire et scandé des slogans comme « À bas les bases de la mort », « La Grèce hors de l'OTAN », « À bas les Américains » et « Non aux pressions et au chantage américains ». Toute la police d'Athènes était en état d'alerte pour empêcher les manifestants de se rendre, non loin de là, à l'ambassade des États-Unis qui était fortement gardée.

La malnutrition tue

NAIROBI (Reuters) — La malnutrition tue quelque 40.000 enfants chaque jour en Afrique, Asie et Amérique latine, sans parler des cas de famine caractérisée, révèle un document de l'Unicef publié hier dans le monde entier. Il indique qu'une des causes essentielles de ces décès est la désydratation et l'infection diarrhéique. Le document remarque qu'en présence de tels phénomènes, les mères bien souvent réduisent l'alimentation des enfants, solide et liquide. De plus, la pénurie d'eau propre, un lavage des mains trop peu fréquent, des conditions d'hygiène sommaires et le manque d'éducation sanitaire font que l'enfant moyen dans le tiers-monde souffre de six à seize crises de diarrhée par an, selon l'Unicef. Récemment, le ministre kényan de la Santé avait déclaré que plus de 12 millions d'enfants meurent dans le monde chaque année avant leur premier anniversaire et que dix millions d'entre eux vivent dans des pays en voie de développement.

Ultimatum à la Pologne

GENÈVE (Reuters) — L'Organisation internationale du travail a décidé hier, par 46 voix contre quatre et quatre abstentions, d'ouvrir une grande enquête sur les droits des travailleurs en Pologne si Varsovie s'abstient de fournir les informations qu'elle demande. Malgré les protestations des délégués communistes, l'OIT a donné à la Pologne jusqu'au 15 avril pour répondre à des questions sur le sort de délégués de Solidarité emprisonnés et des personnes tuées au cours de manifestations contre la loi martiale et sur les nouvelles lois syndicales polonaises jugées trop restrictives par l'organisation. M. Vassili Prokhorov, vice-président du conseil central des syndicats soviétiques, a dénoncé cet ultimatum en demandant : « Quel gouvernement accepterait cela ? ». Des délégués occidentaux ont invité la Pologne à répondre aux questions au lieu de rompre les liens avec l'organisation. Certains délégués ont déclaré mercredi que Varsovie ne se soumettrait certainement pas à une septième enquête de l'OIT depuis sa fondation il y a 64 ans et préféreraient quitter l'organisation. M. Marc Bondel, secrétaire confédéral de la Confédération générale du travail, Force ouvrière (CGT-FO, France) a déclaré qu'une enquête était justifiée car Varsovie n'avait pas rétabli un véritable mouvement syndical malgré ses promesses.

LES MARITIMES 14 Jrs 769\$ +

Autocar, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Îles-du-Prince-Édouard

VOYAGES

TRAVELAIDE

LES PLUS BEAUX VOYAGES AUX MEILLEURS PRIX

845-8225 (Montréal) - 679-3777 (Longueuil) - 687-0880 (Laval)

Permis du Québec

SERVICES PSYCHOLOGIQUES

• Évaluation, consultation et psychothérapie (enfants, adolescents, adultes et couples)

Centre d'Orientation et de réadaptation

39 ouest, boul. Gouin

Montréal

(Maison fondée en 1943)

331-5530

Gérard Boismenu, Gilles Bourque, Roch Denis, Jules Duchastel, Lizette Jalbert et Daniel Salée

ESPACE RÉGIONAL ET NATION

Une approche nouvelle qui prend en compte l'insertion objective de « l'espace régional » québécois dans la réalité canadienne ambiante.

Volume de 224 pages, en vente dans toutes les librairies à 7,95\$

BORÉAL EXPRESS

PSYCHOTÉRAPIE

- Prise de conscience de soi.
- Perspective sur vie entière.
- Orientation dans période de crise et de stress.
- Éclaircissement de décision.
- Relaxation profonde.
- Thérapie du couple.
- Thérapie individuelle, méthode électro.

ROGER BRUNET, M.A.
Psychothérapeute 670-2313

Gérard Boismenu — Gilles Bourque — Roch Denis
Jules Duchastel — Lizette Jalbert — Daniel Salée

ESPACE RÉGIONAL ET NATION

Pour un nouveau débat
sur le Québec

Pour un nouveau débat
sur le Québec

BORÉAL EXPRESS

De Quebecair à la Californie

COMME si la conjoncture socio-économique n'était pas suffisamment pénible, certains hommes politiques s'efforcent actuellement de l'aggraver en bloquant les solutions à des problèmes qui pourraient être résolus avec un minimum de bons sens. Quel spectacle pitoyable offre actuellement le monde de l'aéronautique commerciale au Canada! Comment ne pas trouver ridicule le comportement de trois compagnies montréalaises et de deux gouvernements qui n'arrivent même pas à s'entendre sur quelques routes aériennes au Québec alors qu'Air Canada, « la société nationale » ne peut mener ses passagers en Californie.

La comédie a assez duré. Le gouvernement du Québec aura en trois ans, investi plus de \$50 millions dans Quebecair. Aussi, les ministres des Transports du Canada et du Québec doivent réaliser que cette situation coûteuse ne peut plus continuer. Non seulement des centaines d'emplois sont en jeu, mais il faut profiter de la conjoncture actuelle pour doter le Québec et le Canada de transporteurs aériens qui seront capables de faire face à la concurrence des survivants américains à la déréglementation.

Les états financiers de Quebecair révèlent une situation désastreuse. Le dernier exercice s'est terminé avec une perte de \$22 millions. Il manque \$25 millions dans le fonds de roulement. L'encre rouge coule à tous les postes (sauf pour un contrat de services à la Baie James...). Et 1983 laissera un autre déficit énorme.

Déconcertant, M. Jean-Luc Pepin attend pour agir l'imprimatur « des principes comptables généralement reconnus ». Dans quelle position faut-il se mettre pour faire comprendre au ministre fédéral des Transports que la situation est sérieuse? Comme l'a très montré le témoignage de M. Guy Bernier, président du conseil de Quebecair, Ottawa s'est continuellement entraîné les pieds dans ce dossier. « Jamais les actionnaires de Quebecair n'ont reçu des ministres des Transports qui se sont succédés à Ottawa, de réponses écrites à nos lettres, communications et offres officielles, » a dit le président de la Fédération de Montréal des caisses populaires.

En analysant le dossier et surtout les agissements ambigus du conseiller de M. Pepin, M. David Cuthbertson, il est difficile de trouver des signes évidents de bonne foi. Le ministre semble avoir choisi la voie de son maître à penser, Sir John A. Macdonald qui disait « qu'en laissant pourrir un problème, il se règle de lui-même ».

Il est évident, comme le rappelle le député de Laprairie, M. Pierre Deniger, que la solution au problème de Quebecair passe par la rationalisation des routes aériennes à l'Est des Prairies. Malheureusement, M. Pepin n'est pas prêt à faire ce pas.

Pourtant son expérience californienne devrait le convaincre de l'urgence de bâtir de ce côté-ci de la frontière des sociétés aériennes fortes. C'est pas la fusion et non l'élimination qu'on voudra la plus harmonieuse.

Le déclin du transport aérien et l'étroitesse du marché canadien montrent clairement qu'une concurrence n'est virtuellement pas rentable en dehors de quelques grandes liaisons. C'est ce que Pan Am, Delta, Continental et les autres... sont en train d'apprendre aux États-Unis.

Au mois de juin 1981, le Mouvement Desjardins et Nordair avaient conclu une entente qui, fut par la suite, renversée par le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, et son collègue au Transport, M. Michel Clair. Québec s'intéressera alors à Québecair. Malheureusement on sauta sur le mauvais cheval : Nordair était à vendre quelques années auparavant à prix d'aubaine. Mais voilà cette compagnie n'était pas vraiment québécoise puisqu'elle était anglophone. Mais MM. Landry et Clair décidèrent d'aller de l'avant avec l'idée d'un mariage Nordair/Quebecair même si on avait pas demandé l'avis de la fiancée. Aujourd'hui le prétendant revient en haillons...

M. Clair doit reconnaître comme un échec la stratégie que lui a proposé — et qu'il a rigoureusement suivie — la firme américaine Lehman, Brothers en août 1978. Mais c'est de l'histoire ancienne.

Aujourd'hui, il faut reconnaître la réalité des bilans. Comment une personne sensée peut-elle soumettre à Ottawa un « projet de réorganisation » qui débute ainsi : « Le gouvernement du Québec accepte d'investir les sommes nécessaires à même le trésor public uniquement parce qu'il s'y voit contraint en raison du fait que les tergiversations du ministre fédéral suivies de son refus d'acquiescer à la fusion Quebecair/Nordair ont rendu virtuellement impossible toute participation privée dans cette entreprise ». Puis suivent les exigences et garanties les plus farfelues!

M. Clair doit accorder un long congé sans solde au haut fonctionnaire qui a rédigé un projet de protocole aussi démentiel. « Nous allons continuer les négociations de bonne foi » disait-il lundi, et trois phrases plus loin, il ajoute : « Les faits démontrent clairement qu'on s'est moqué de nous, qu'on nous a leurré, menti... » Comment peut-il parler de « nationalisation » alors que le gouvernement a investi 10 fois plus d'argent que les actionnaires privés. À ce sujet, si M. Clair devait verser à M. Alfred Hamel et ses associés, une somme de \$3.2 millions en juillet, il devrait alors répondre à des accusations de détournement de fonds publics et de patronage flagrant. Les actionnaires ont joué et perdu. Leurs actions ne valent plus rien; sans l'État, Quebecair serait en faillite depuis six mois au moins. Il y a des limites à agiter le fleur-de-lys pour piger dans le Trésor public.

Ce qu'il faut sauver, ce n'est pas Quebecair et sa raison sociale, mais bien de centaines d'emplois à Montréal. Tous les intéressés devront faire d'importants sacrifices. Comment les dirigeants de Quebecair peuvent-ils majorer les salaires du personnel en 1983 dans une telle conjoncture? Peut-on garantir leur emploi alors que Nordair et Air Canada sabrent dans leur effectif?

Pour Québec, il s'agit de trouver un compromis honorable mais réaliste. Son placement ne vaut plus ce qu'il valait il y a deux ans. Les frustrations de M. Clair devraient être canalisées à la table de négociation plutôt que dans des déclarations publiques.

Enfin, il faut souhaiter que le Groupe de députés fédéraux dans ce dossier fasse comprendre à M. Pepin l'urgence d'agir. Un bon geste pourrait compter dans la compensation de l'entente du Nid-de-Corbeau à la condition que M. Pepin n'en vienne pas à nous proposer le transport du grain par avion.

Michel NADEAU

Qui s'instruit renchérit

par Albert Brie

Brie

Depuis vingt ans, dans un Québec de la futurologie avant le mot, il n'y eut subitement plus personne à l'abri du savoir, de l'instruction. L'avant-60 et le pré-désormais sauvés prirent des airs fossiles, des relents d'Inquisition et des tons obscurantistes du Moyen Âge.

Un ignorant, ou plutôt un non-instruit — car on ménageait le dévalorisé de la désadaptation culturelle — faisait tâche, détonnait sous la lueur des néoniques, tel un pissenlit au milieu d'une pelouse cultivée, ou pareil à un bâtarde égaré dans un « tea room » du Ritz Carlton.

L'éducation « ministérielle » se répandait partout. Elle avait pris source entre les couvertures oranges des volumes du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation, et semblable à une Chaudière torrentueuse, gonflée à bloc par les crues du printemps, elle submergea le chemin des écoliers, emportant dans ses bouillottes de blanche écume l'école du rang, les enfants marchant au catéchisme, les maîtresses d'école, les bonnes sœurs

et leurs couvents, les frères enseignants et leurs « bavettes » de toile amidonnées, les séminaristes en cours classique et les futurs instituteurs des écoles normales, dorénavant anormales.

Toutes les couches de la société, une fois le désarroi jugulé, en sortirent imbibées, pénétrées, bonnes pâtes qui tombèrent en des mains pétrissées qui les firent fermenter par addition de levure de laboratoire. Il en résulta une belle pâtisserie, relevée d'une simili-crème fouettée onctueuse comme une mousse à barbe sur un visage glabre.

On ne vit jamais autant de science déversée à pleins bords, une science multidisciplinaire, endoscopique, circonvolutionnaire, démocratique, obligatoire et gratuite comme l'air que l'on respire et les correspondances de métro.

Le fils et la fille de l'homme de la rue et des champs, sans exception, furent conscrits, recueillis et extra-dés, comme de précieux colis, à bord de transporteurs jaunes, et déversés dans des bâtiments orgueilleux et imperissables comme des bunkers. Ils allaient se nourrir de la substantifique moelle d'un savoir éclectique, atomisé, moderne, objectif et pré-digéré.

Pour dispenser ce savoir polyvalent et asymétrique, programmé et diagrammé par des technocrates

globalistes, des enseignants apparurent, jeunes, dynamiques, révolutionnaires et permissifs. Ils ne jouèrent pas les petits maîtres. Comme Socrate, ils se voulurent des accoucheurs d'esprits libres, autonomes. De plain-pied avec leurs élèves, ils stimulèrent la créativité, la méthodologie de l'anti-culture bourgeoise et capitaliste.

Cet esprit d'insoumission eut des retombées auxquelles ils ne s'attachaient pas. Leurs disciples s'égaillaient, baguenaudaient, conspiraient contre le nouvel ordre des choses. Ils répugnèrent à l'effort, au changement de régime, pour un autre encore plus laxiste. La terminerie scolaire s'écroula par auto-destruction rongée par les élèves termites.

Mais la maison-mère, qui se dresse à Québec dans son édifice G pour gigantisme, continuait de programmer, d'organiser, d'organigrammer, de photocopier, de microfilmer, d'ordonner et d'achever, du haut de son aire, des directives et des nouveaux cahiers d'une pédagogie à la fine pointe des cerveaux électroniques.

Et les écoles du bout du monde ladaient, les primaires, les polyvalentes et les cégepistes?

Pas de nouvelles, bonnes nouvelles. L'éducation trépassa, le Ministre demeura.

UNE NOUVELLE SÉRIE W.A.S.H.



LETTRES AU DEVOIR

Un comité d'école inquiet

(Lettre adressée au ministre de l'Éducation ainsi qu'au président de la Centrale de l'enseignement du Québec).

Conformément au mandat que la Loi de l'instruction publique confère aux comités d'école, permettez-nous de vous faire part des inquiétudes que la présente situation suscite chez les parents de l'école secondaire Les Compagnons de Cartier.

L'article 51 de la loi confère aux comités d'écoles la tâche, notamment, « d'étudier les mesures susceptibles de favoriser la personnalisation des services éducatifs de l'école » et de « stimuler par des moyens appropriés la participation des parents et du milieu en général à l'amélioration des services éducatifs de l'école ». Cette amélioration des services, de même que, dans une certaine mesure, leur personnalisation, ne peuvent être réalisés sans la participation des différents intervenants dans le milieu dont, évidemment, les enseignants.

La qualité de l'enseignement que reçoivent nos enfants et la qualité de leur vie à l'école sont au centre de nos préoccupations.

Nos enfants passent à l'école une partie importante de leur journée. Leur activité principale consiste à recevoir l'enseignement. Cependant, l'acte pédagogique déborde largement la simple transmission du savoir, pour inclure le contact humain le plus personnalisé possible avec nos enfants, la détection de leurs difficultés d'apprentissage et la recherche de leurs causes et des moyens d'y remédier.

Or, une augmentation de la charge de travail des enseignants pourrait se traduire, pour chacun de nos enfants, par une diminution de la qualité de l'attention qu'ils nécessitent. Cela aurait un effet négatif sur les chances de succès de nos enfants, particulièrement ceux qui requièrent une attention plus soutenue. Cela ne serait pas sans conséquence, non plus, sur la qualité de la relation maître-élève, pourtant nécessaire à une vie harmonieuse à l'école, tant aux plans social et affectif que pédagogique. Surtout si on considère qu'au cours des dernières années, notre école, comme d'autres d'ailleurs, a dû réduire son personnel de façon importante, en raison des compressions budgétaires : un demi orthopédagogue, un psychologue, deux animateurs de pastorale, un direc-

teur-adjoint, une secrétaire, des appareilleurs et des techniciens.

Nous craignons, en outre, pour notre Centre de ressources, principal outil d'intégration dans les classes régulières de nos enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Mis sur pied en 1976, le centre permet de venir en aide, chaque année, de manière efficace, à des dizaines de nos garçons et filles, leur permettant ainsi de poursuivre leurs études secondaires dans le secteur régulier. Depuis plusieurs années, l'existence et l'efficacité du Centre de ressources sont une priorité pour le comité d'école de l'école secondaire Les Compagnons de Cartier.

Toute atteinte, même potentielle, à la vie du centre est un sujet d'inquiétude pour le comité d'école. Donc, monsieur le ministre, monsieur le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, à titre de représentants des parents des élèves de l'école secondaire Les Compagnons de Cartier, tout en étant conscients de la conjoncture économique difficile, nous vous demandons de prendre les moyens pour que nos enfants puissent vivre à l'école en toute confiance, dans un climat d'harmonie, et y recevoir un enseignement de qualité.

Telle qu'adoptée par le comité d'école de l'école secondaire Les Compagnons de Cartier.

Jacques L'ARCHEVÊQUE,

Président

Saint-Foy, 21 février

Cinq députés en montgolfière

Cinq députés libéraux fédéraux, en conférence de presse à Ottawa, ont tenté de disqualifier les évêques et leur lettre sur la crise économique. Dans le texte paru dans quelques quotidiens, ils ont cependant écrit qu'ils sont « ouverts au dialogue entre chrétiens » et prêts à une « rencontre avec le Comité des affaires sociales » de l'épiscopat. Cette façon de tendre l'hameçon, après avoir cherché à noyer le poisson, m'inquiète et m'incite à poser quelques questions.

Les évêques ont-ils vraiment « violé la distinction entre le temporel et le spirituel », comme vous l'avez écrit, amis députés Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier), Jean-Guy Dubois (Lotbinière), Herb Breaux (Gloucester), André Maltais (Manicouagan) et John Evans (Ottawa-Centre)? Bien au contraire, ils en ont interprété et respecté avec lucidité et sens pratique la lettre et l'esprit. Ce n'est pas à vous qu'il faut rappeler que la lettre tue et que l'esprit vivifie! Et l'authentique esprit de cette distinction, vous l'auriez découvert chez les penseurs eux-mêmes.

mes que vous avez cités (Jacques Maritain, Blaise Pascal et Jean-Paul II), si vous n'aviez pas choisi que les extraits qui faisaient votre affaire et exclu ceux qui vous dérangeaient. N'est-ce pas naïf et peu efficace d'en avoir écrit si long sur une distinction que tous les évêques et nombre d'autres personnes d'une culture étendue connaissent par cœur depuis la fin de leur adolescence? Il faut vivre en aérostat ou en montgolfière pour escamoter une réalité qui crève les yeux de ceux dont les deux pieds sont sur terre en 1983. Descendez vers le vrai monde.

En situation de crise et d'urgence économique, quand des centaines de milliers de personnes, femmes et jeunes surtout, sont en quête d'un emploi, de pain, de logement convenable, de l'assistance immédiate ou de l'espoir d'un avenir viable, il faut agir pour vivre! Le temps de réfléchir comme de petits maîtres d'école guidés sur une soi-disant théorie « marxiste » des évêques comme un exercice de rhétorique. C'est aussi autre chose qu'un document d'économistes, d'hommes politiques ou de scientifiques. C'est une invitation à l'étude, à l'action, dans une perspective pastorale d'après-concile Vatican II, face à un problème concret de 1983, face aussi aux critères évangéliques et au radicalisme des Béatitudes. Ce message cherche à humaniser et à appropriser les relations capital-travail pour la productivité de biens et de services pour un meilleur partage des richesses, dans la concertation et non l'affrontement. Cette manière neuve de dialoguer éviterait de rater la relance économique chez nous comme elle aurait pu nous éviter d'accoucher en 1981 d'un Canada Bill rachitique et handicapé, un avorton.

Patrick ALLEN

Montréal, 10 février

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Le pape en terre de violence

Pour son 17e voyage pastoral en quatre ans, le pape Jean-Paul II est plus que jamais entre deux feux. Il vient d'entamer ce qu'il a qualifié « d'entreprise la plus hardie » de son pontificat: pas seulement parce qu'il visite huit pays en autant de jours, pas seulement parce qu'il séjourne dans une région où l'injustice socio-économique n'a d'égal que le recours systématique à la violence; pas seulement parce que l'épiscopat et le clergé y sont divisés dans leurs appuis aux factions et aux régimes.

En fait, le pape tente de rapprocher deux ennemis intangibles. Pour reprendre l'expression d'un ministre nicaraguayen, le pape intervient dans la « lutte entre le Christ des riches et le Christ des pauvres ». Tous s'en réclament, à l'appui de gestes pourtant contraires. Couverture, Jean-Paul II a choisi de s'interposer, de multiplier sur les lieux mêmes des guerres civiles les appels au dialogue et à la justice.

D'emblée, il ne prend pas parti. Son premier message, à son arrivée au Costa Rica mercredi, était net: dans un climat de violence, « le collectivisme peut opprimer la dignité de l'homme tout autant que le capitalisme ». Le changement, le pape le souhaite, mais par le dialogue politique et une meilleure distribution de la justice et de la richesse. Les ingérences étrangères, d'où qu'elles émanent, il les condamne toutes, dès le début de son périlleux voyage dans ces pays où l'intervention américaine ri-

valise en armes avec l'immixtion soviéto-cubaine.

Comment son appel sera-t-il entendu? Par des foules enthousiastes qui retourneront à leur triste condition dès qu'il rentrera à Rome? Par une aide militaire accrue des grandes puissances aux forces nationales en guerre depuis des années? Par de sourdes oreilles qui n'attendent ni son arrivée ni son départ pour poursuivre les exécutions sommaires, comme cela a été le cas pour six prisonniers guatémaltèques, hier matin?

Le pape avait demandé la clémence pour ces six condamnés à mort. Son appel, qui se voulait exemplaire, a été rejeté par le président Efraín Ríos Montt dont le frère, Mgr Mario Ríos Montt, évêque en exil, rencontra Jean-Paul II la veille.

Dans cette région où les habitants ont la sensibilité à fleur de peau, la moindre déclaration du pape revêt une signification politique. Pour ou contre, on s'en réclamera, dans une semaine ou dans dix ans, à l'appui d'actions contradictoires, voire violentes. Depuis l'assassinat de l'archevêque de San Salvador, Mgr Romero, en pleine cathédrale, trois ans se sont écoulés. Trois ans qui témoignent que cet attentat a eu l'effet d'un détonateur dans l'ensemble de l'isthme. Assassinat qui témoigne que le rôle du clergé et de l'épiscopat, aux côtés des régimes en place et des groupes qui leur font la lutte, est éminemment important dans cette région du monde, plus que n'importe où ailleurs.

Spécialiste de l'Amérique latine au journal *Le Monde*, Marcel Niedergang écrit que depuis une vingtaine d'années, l'Église, donnée essentielle de la vie des peuples latino-américains, est « inquiète, tourmentée, déchirée, traversée de colères et de révoltes ». À son arrivée au Costa Rica, pays qui se distingue de ses voisins parce qu'il n'a pas d'armée, Jean-Paul II a rencontré des évêques divisés sur l'attitude à adopter en face des guerilleros et du marxisme. Son message a été une nouvelle fois très clair: c'est l'unité de l'Église qu'il faut préserver, en se gardant de toute compromission avec les pouvoirs politiques comme avec les factions qui veulent les renverser.

Il ne peut y avoir un Christ des pauvres et un Christ des riches. Le message en est un de rassemblement, de dialogue entre deux groupes, l'un et l'autre usurpateurs de la justice, du pouvoir, du Christ.

Si le pape peut convaincre quelqu'un, il faut que cela commence par l'épiscopat et le clergé, qui se chargent de transmettre son message et de l'interpréter auprès des peuples d'Amérique centrale et d'Haïti. Ces peuples sont, dans plusieurs cas, soumis aux pires violences et injustices perpétuées jusqu'à cette fin de 20e siècle. Le vaillant pape n'hésite pas à aller à leur rencontre, à leur remémorer qu'une solution pacifique et équitable existe à leurs tourments, pourvu qu'on jette les armes et qu'on négocie le changement.

Gilbert BRUNET

D'où vient ce déficit?

Les partis politiques ayant perdu beaucoup de leur crédibilité en matière de critique financière, des conseillers municipaux de l'opposition à Montréal ont eu la bonne idée de demander un avis à une firme de gestion sur l'administration du célèbre restaurant Hélène-de-Champlain, établissement dont l'exploitation avait été confiée à la compagnie Campeau Corporation et que la Ville offre maintenant en location par voie de « soumissions » publiques. Les résultats de cette expertise indépendante ne sont pas concluants, mais ils sont si intéressants qu'on peut se demander si pareille analyse ne devrait pas être plus souvent disponible aux administrateurs publics et aux élus.

À la simple lecture du rapport des vérificateurs de la firme Peat, Marwick, Mitchell et Cie, il n'était guère possible de se faire une idée non pas seulement de la véracité des états financiers mais de la qualité de la gestion de l'établissement dans un domaine spécialisé comme celui de la restauration. La Société de gestion J.C.P. Inc a pu, sur la base des données disponibles, faire parler les chiffres et signaler aux conseillers de l'opposition, MM. Michael Faïnstadt et Pierre-Yves Melançon, les questions que soulève l'entente entre la Ville et Campeau Corporation.

Comment se fait-il que le montant des créances ait été si élevé, et surtout celui des mauvaises créances? Pourquoi la période de collection des comptes paraît-elle si longue en comparai-

son de la pratique dans cette industrie? Comment expliquer que le gestionnaire privé ait non seulement cédé l'entretien du restaurant à une de ses filiales mais que cet entretien ait entraîné des dépenses qui seraient supérieures à la norme reconnue?

Empruntant un langage qu'on ne retrouve malheureusement plus dans les rapports « comptables », la firme consultée conclut qu'il faut se poser de sérieuses questions sur la qualité de la gestion du restaurant. À vrai dire, il faut s'en poser aussi sur le genre d'entente intervenue entre l'administration Drapeau-Lamarre et Campeau Corporation, entente laissant à la ville plus de dépenses cachées que de profits et à la compagnie privée, peu d'intérêt à défendre les deniers publics engagés dans l'aventure.

Le comité exécutif n'a pas renouvelé le contrat de Campeau Corporation, mais cela ne dispose pas des questions qui se posent et auxquelles la compagnie autant que la Ville devraient répondre. Que la gestion du restaurant ait laissé à désirer, ou que le déficit encouru s'explique par la conjoncture économique, il reste nécessaire de faire toute la lumière sur cet épisode. Le conseil municipal qui se réunit la semaine prochaine devrait mettre sur pied le comité spécial demandé par l'opposition.

Entre-temps, la Ville de Montréal a lancé des appels d'offres et mis en relief le « site enchanteur » de l'île Sainte-Hélène. On saura bientôt si les propositions seront nombreuses à l'ou-

verture des offres le 23 mars prochain. Il ne manquera pas de promoteurs si les coûts et les risques continuent d'être surtout à la charge des contribuables montréalais et si des honoraires sont versés aux gestionnaires quels que soient les résultats de leur gestion. On doit se demander, si le restaurant doit vraiment faire ses frais, quelle entreprise voudra tenter l'aventure?

En effet, le printemps dernier, le président de l'Association des restaurateurs du Québec, M. Michel Montaruli, donnait des établissements de restauration chez nous un portrait qui porte à réfléchir. Une étude de son association, précisait-il, « démontre que la majorité des individus qui ne persistent pas dans la restauration s'y sont installés sans le capital voulu, sans la compétence et les études de marché nécessaires (...) ». Le restaurant Hélène-de-Champlain entre peut-être dans une catégorie spéciale. Encore faudrait-il en faire la preuve.

Bref, ce dossier exige qu'on l'examine de près, tant du point de vue des contribuables qui ont fait les frais du dernier déficit, que des gens éventuellement appelés à prendre la relève de Campeau Corporation sur une base d'affaires. Les conseillers du Rassemblement des citoyens et des citoyens de Montréal (RCM) ont fait leur travail. Aux autres membres du conseil, notamment les commerçants avertis, à montrer qu'ils sont aussi capables d'un sans regard d'administrateurs.

Jean-Claude LECLERC

LES DÉTOURS IMPRÉVUS DE LA FIERTÉ

BENOÎT LACROIX, o.p.

PARADER, piqueter dans le froid et la grisaille, se payer une crise en hiver, il faut le faire. Octobre, expérience aidant, eut été plus agréable. Il paraît que l'hiver rend fier et courageux: est-ce si vrai? De tous ces conflits à but lucratif, oublions certains gestes plus disgracieux, effaçons si possible de notre mémoire certaines paroles qui signifient davantage l'inculture que la perversité, pour constater qu'à travers de multiples souffrances individuelles sont apparus en clair quelques biens qui font les communautés durables malgré tout.

Peu à peu la réflexion se fait plus globale, de nouvelles solidarités s'élaborent, un nouveau sens de la responsabilité sociale s'ajoute avec la volonté évidente de part et d'autre d'un

partage plus équitable. Le goût de travailler mieux et dans des conditions qui respectent ce que l'on voudrait accomplir fait surface ici et là. Par exemple, les enseignants dont on a dit beaucoup trop de mal et qui ne peuvent pas être traités comme une main-d'œuvre ordinaire ont pour la plupart gardé leur sang-froid et même montré de la bonne humeur. Plusieurs ont, par eux-mêmes et sans attendre la consigne, réévalué en assemblées ouvertes les tâches possibles jusqu'à vouloir partager concrètement avec des collègues moins privilégiés.

L'acte d'enseigner a pris l'importance capitale qui lui revient et l'absence du tiers-monde des jeunes a créé des culpabilités bienfaisantes. Comprenez que le diplôme ne crée pas nécessairement l'excellence, pas plus que la barbe ne fait la biche, plusieurs ont pu mesurer, sans obéir nécessairement aux stratégies d'usage, le sérieux et la gravité de leurs gestes illégaux dans ce qu'ils considéraient désormais comme leurs devoirs face à un enseignement qualitatif. Pris

par surprise, comme nous tous, déçus comme bien d'autres entre le désir du privilège acquis et le goût de l'égalité, ils ont cherché, sans pouvoir le trouver encore, le mécanisme qui leur permettrait de briser avec le cercle clos des tactiques de la dernière tablée.

Sur les lignes de piquetage encore et jusque dans les comités gouvernementaux, des groupes nouveaux de consultation sont nés ainsi que de nouvelles initiatives qui prédisent un avenir plus tolérable. Des gens se sont parlés, se sont aimés même. Il y a eu des rencontres importantes avec les anglophones, les juifs, qui n'étaient pas nécessairement alignés contre le gouvernement ou contre le syndicat. Nouvelle morale civique? Nouvelles cohérences? Nouveaux modèles sociaux? Vanité des vieilles ruses? Tout est possible d'ici vingt-sept ans. Eh oui! un nouveau syndicalisme est à l'horizon qui verra plus globalement la société qui l'entoure. Vite, ça presse!

Mieux encore, des dévouements in-

dividuels ont surgi. Des hommes et des femmes de tout âge, au syndicat comme au gouvernement, ont travaillé jour et nuit pour le dénouement de la crise: rédaction accélérée de textes, dactylographie en série, comités d'urgence. Certains secrétariats ont même fonctionné sans regarder la montre ni chiffrer la pause-café. Ces dévouements anonymes et ces générosités concrètes ne devraient pas être oubliés, pas plus que le caractère grave et malgré tout pacifique des enjeux collectifs. Nous avons aussi perçu la dignité et l'importance du travail individuel, avec tout ce monde de l'arrière-garde, qui, lui, ne veut au fond que le privilège de travailler comme du vrai monde. La pensée du profit cumulatif disparaît, tout à coup paraît le dévouement qui peu à peu donne lieu au travail bien fait. Quand la liberté appelle un sens neuf des responsabilités, elle mérite qu'on la salue au moins en passant.

Et ceux qui n'étaient pas aux pouvoirs (au pluriel s.v.p.)? les autres? les chômeurs? les gens? le peuple

quoi? Celui-ci a joué son rôle: un rôle majeur. D'une patience exemplaire il a quand même, à sa manière, donné son idée. À lire la publicité dont on l'abreuvait comme d'une pluie froide d'hiver, on était convaincu, tellement on l'informait, qu'il était au pouvoir ou même juge à sa propre cour supérieure. C'est lui qui a protesté à travers certains organismes comme Urgence-Médiation. Aux lignes ouvertes, à la radio, il a dit franchement, un peu carrément parfois, ses opinions. Bien sûr, les *droits de la personne*, mais il veut aussi savoir les devoirs de la personne. Disons pour tout résumer que nous pouvons être fiers qu'il ait pu s'exprimer. Ailleurs, ça n'aurait pas été possible.

Un « fait divers » pour terminer cette trop vague évocation de nos fiertés difficiles: le jeudi 17 février 1983, à 20 heures, salle de concert Pollack, 555 ouest, rue Sherbrooke à Montréal, et exactement à l'heure où jouent et se déjouent les forces syndicales et gouvernementales, la Société de musique

contemporaine du Québec offre un concert public consacré entièrement aux oeuvres du compositeur Gilles Tremblay. Malgré nous, il va sans dire, nous nous sommes surpris à penser: que restera-t-il, en l'an 2000, de toutes ces grèves, de toutes ces paroles en l'air, de ces pancartes, de ces décrets et lois 70 à 200? Probablement tous oubliés ainsi que les témoins de nos conflits actuels. Oubliés, enterrés, incinérés, tout ce que vous voulez. Finalement qu'est-ce qui reste? Qui assure la vie, la vraie vie du pays et lui permet de traverser toutes ses crises sociales, sinon tous ces artistes, artisans, compositeurs, poètes, mystiques, philosophes et chercheurs secrets de l'âme, qui, sans bruit et sans convention collective, sans Floride et sans échelle des salaires, seuls, très souvent seuls dans la pauvreté la plus charnelle qui soit, ne travaillent que pour la promotion du beau et du vrai? La fierté a donc plusieurs facettes, tout comme le courage qui la fait naître: elle ne s'hérite pas, elle se conquiert.

Lettre ouverte au bâtonnier du Québec

par René Turcotte

Avocat, professeur de droit criminel à l'Université de Sherbrooke

Jéprouve toujours une satisfaction à lire les communications émanant du Barreau du Québec et surtout lorsqu'elles visent un sujet d'intérêt général. On y note, généralement, une argumentation visant à rétablir le triomphe du droit sur la force brutale, de la loi sur la violence. La lecture de votre déclaration en date du 16 février dernier, traitant de la Loi 111, m'a fait chanter.

Permettez, monsieur le bâtonnier, qu'un simple membre de l'ordre vous fasse part de ses commentaires lesquels porteront sur le contenu politique de votre déclaration et sur son contenu juridique.

Premièrement, je traiterai du contenu politique de votre déclaration, le-

quel y tient la plus grande place. Il y a de quoi surprendre surtout que vous preniez la précaution littéraire, d'avertir votre lecteur que vous n'entendez pas exprimer d'opinion sur les problèmes politiques posés par l'adoption de la loi 111, pour ensuite, bien sûr, pouvoir en parler avec plus d'aise. Le subterfuge ne trompe personne.

Il ne nous viendrait jamais à l'esprit de vous reprocher, monsieur le bâtonnier, d'avoir des idées politiques, au contraire. Cependant, j'estime que vous devriez assumer personnellement ces idées et non les faire assumer par le poste public que vous occupez au sein de la corporation professionnelle dont je suis membre. Vous n'avez pas été élu pour faire de la politique. Si vous désirez faire de la politique, il existe des organismes et des tribunes appropriés.

Le contenu juridique de votre déclaration constitue le second point que je veux aborder. Vous affirmez, entre autres, que la loi 111 crée, par son article 17, une présomption de culpabilité et que l'article 28 de ladite loi prévoit la sus-

pension de l'application des dispositions de la Charte des droits et libertés du Québec et de la loi constitutionnelle de 1982 du Parlement du Canada. On ne peut pas dire que vous faires grand usage de la nuance. Voyons si ces affirmations sont vraies ou fausses.

Il est exact que l'article 17 crée une présomption de faits. Cette présomption de contravention à l'article 2 ou 3 ne joue qu'après que la poursuite a fait la preuve que le salarié était à l'emploi d'une commission scolaire ou d'un cégep, le 25 janvier 1983, que l'horaire de ce salarié prévoyait une prestation de travail le 17 février 1983 et que ce salarié n'a pas exercé ses fonctions au cours de cette journée. On est loin d'une présomption de culpabilité, laquelle, faut-il vous l'enseigner M. le Bâtonnier, est une présomption qui dispense la Couronne de toute preuve sauf celle de l'identification de l'accusé ou qui impose à la défense le fardeau de prouver une chose impossible (cf. R.C. Shelley (1981) 2 R.C.S. 196). D'ailleurs, faut-il vous le rappeler, la Cour suprême du Canada, à l'égard de dispositions légis-

latives créant des présomptions similaires a statué que cela ne contrevient pas à la présomption d'innocence et en créait certainement pas de présomption de culpabilité. Ces décisions du plus haut tribunal canadien ont toutes trait à des lois fédérales, notamment l'article 237(1) du Code criminel (R.C. Appelby, (1972) R.C.S. 303), l'article 248(1) de la Loi sur les douanes (R.C. Shelley, (1981) 2 R.C.S. 197).

J'estime que vous avez contribué à induire en erreur la population québécoise en affirmant que l'article 17 de la Loi 111 créait une présomption de culpabilité. Compte tenu de l'importance de la présomption d'innocence dans notre droit et notre culture, compte tenu des conséquences de votre erreur (il suffit de lire le courrier des lecteurs paru dans les divers journaux québécois pour s'en rendre compte), je vous demande de publier un second communiqué où vous expliquerez le droit pertinent à ce sujet et où vous indiquerez clairement que votre communiqué du 16 février était erroné sur ce point.

Quant au deuxième volet de votre opi-

nion sur le contenu de la loi 111, il n'est guère plus reluisant. Votre communiqué affirme que « l'article 28 (de la loi 111) prévoit la suspension de l'application des dispositions de la Charte des droits et libertés du Québec et de la loi constitutionnelle de 1982 du Parlement du Canada ». À nouveau, monsieur le bâtonnier du Québec, ce n'est pas la nuance juridique qui est ignorée, c'est la vérité juridique toute entière qui est foulée au pied.

L'article 28 de la loi constitue une exception à la loi, comme toute exception en droit, monsieur le bâtonnier, elle doit s'interpréter restrictivement; admettons-le sans qu'il soit besoin de fournir une longue liste d'arrêts et d'ouvrages de doctrine. En conséquence, puisque le libellé de l'article 28 de la Loi 111 se lit ainsi: « 28. La présente loi s'applique malgré la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q. chapitre C-12)... »

Il s'ensuit que seulement les dispositions de ladite Charte incompatibles avec la loi 111 cesseraient de s'appliquer et seulement dans le cadre de l'application de la loi 111, i.e. lors de poursuite

contre des personnes accusées d'avoir contrevenu à la loi 111. La réalité juridique est donc tout à fait étrangère à la lettre et l'esprit de votre communiqué sur ce point.

Avez-vous, monsieur le bâtonnier, que le contenu de votre déclaration contient de très graves erreurs juridiques lesquelles, ont contribué à embrouiller le débat entourant cette loi. Le public peut s'attendre à ce que les parties à un conflit, quel qu'il soit, aient tendance à déformer la réalité factuelle ou juridique pour mieux la faire correspondre à leur argumentation, à leur objectif final. En somme, on s'attend de leur part à un peu d'information et à beaucoup de propagande. Doit-on vous rappeler, monsieur le bâtonnier, que l'on s'attend à autre chose de la part du Barreau du Québec et de son bâtonnier.

J'espère, monsieur le bâtonnier, qu'au cours des prochains jours j'aurai le plaisir de lire dans tous les journaux du Québec une déclaration où vous répudiez les faussetés juridiques contenues dans votre communiqué du 16 février dernier.

Le syndicalisme: qu'en sera-t-il demain?

par Fernand Morin

Notes en vue d'une conférence prononcée hier à Montréal devant l'Association professionnelle en ressources humaines du Québec. M. Morin est professeur au département des relations industrielles de l'Université Laval.

En ce domaine, toute approche prophétique bâtie sur des vœux abs-traites et des préjugés constituerait un exercice inutile, sinon futile.

L'histoire et le vécu des relations du travail permettent cependant de dégager quelques critères ou quelques « loi du milieu » pour entrevoir ce demain...

Quels sont les indices ou facteurs générateurs du prochain régime de travail?

■ **Étatisation des conditions de travail** — De nombreuses questions faisant autrefois l'objet de la négociation sont maintenant plus ou moins retirées pour être établies par voie de lois, de décrets ou de règlements. À titre d'exemples rappelons que:

— La loi sur les normes du travail assure des minima: jours fériés, congés parentaux, congés de maternité, le taux du surtemps, le congé annuel, les préavis de licenciement, etc.

— La loi sur la santé et sécurité du travail garantit un régime de participation active aux salariés et aux syndicats en matière de prévention des accidents du travail et leur permet d'exercer un contrôle de la qualité des mesures appliquées. En ce domaine, l'action et les obligations de l'employeur ne peuvent plus être exclusivement en fonction de son éventuelle « responsabilité civile ».

— Le Code du travail confère d'autorité au syndicat une « formule Rand » (art. 47), limite la portée des autres clauses de sécurité syndicales (art. 63) et impose un mode décisionnel démocratique pour faire grève et pour ratifier les conventions collectives (art. 20.2 et 20.3).

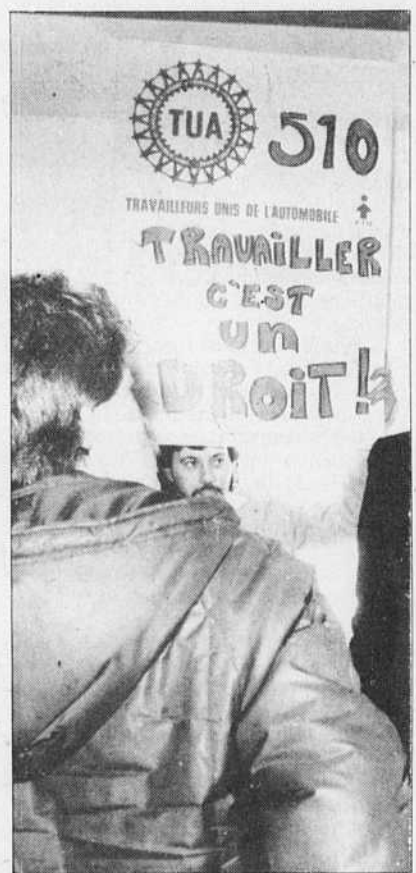
— La Charte de la langue française établit la langue de la convention collective (art. 43).

— La Charte des droits et libertés de la personne assure aux salariés l'égalité de chance à l'embauche et de traitement (art. 16, 19 et 46).

Loi sur l'abolition de la retraite obligatoire prohibe la détermination par convention ou autrement d'un âge obligatoire de retraite.

On peut constater que la négociation collective des conditions de travail s'effectue sur une table déjà « garnie » où les autres pièces présentées par la partie syndicale ou patronale doivent s'harmoniser (taille, forme et contenu) à celles imposées pour constituer de véritables compléments ou ajouts. Pareilles élévations du seuil des conditions de travail par voie de lois et de décrets démontrent, du même coup, les limites du processus de la négociation collective privée: ce système n'est pas réellement accessible à tous et il ne permet pas de « débloquer » en certains domaines. Les lois et les décrets servent plus ou moins à aiguillonner l'objet de la négociation collective.

■ **Le bipartisme ouvert** — Le régime des rapports collectifs fut bâti initialement sur un bipartisme sacro-saint: un employeur et un syndicat liés par une convention collective. Cette approche simple et directe devait conférer aux



deux interlocuteurs et aux salariés une « paix industrielle » et une sécurité juridique. Maintenant, l'État surveille, encadre et intervient de multiples façons à la négociation collective:

— Lors de la négociation: un conciliateur peut être dépêché sur les lieux sans invitation (art. 55 Ct); dans le cas d'une première négociation, un conseil d'arbitrage peut d'autorité se substituer aux parties (art. 93.1 et ss Ct);

— Pour faire grève et lock-out: des avis en sont donnés au ministre (art. 20.2 et 58.1 Ct), l'employeur ne peut embaucher des « occasionnels » (art. 109.1 Ct); la réintégration des salariés est relativement assurée sans égard au protocole de retour au travail (art. 110.1 Ct);

— Les accords particuliers entre l'employeur et le syndicat peuvent être remis en cause à l'instigation des salariés visés: dans le cas de renvoi, sanction ou refus de réintégrer le salarié à la suite d'une grève ou d'un lock-out (art. 47.3 et 110.1 Ct).

Sans marivauder, ce couple n'est plus tout à fait seul, la présence réelle ou virtuelle d'un « tiers public » se fait tout plus ressentir et les parties doivent constamment en tenir compte.

■ **Publication de l'entreprise privée** — L'État participe toujours davantage à l'activité économique jusqu'à alors réservée de fait au « capital privé ». Cette participation s'effectue de multiples façons:

— Par la mise en place d'entreprises nouvelles à l'aide de fonds publics et à l'initiative du gouvernement;

— Par la relève volontaire ou inévitable d'entreprises défaillantes ou en difficulté (la nationalisation des déficits);

— Par la souscription de titres comme actionnaire ou obligataire et la nomination de ses représentants au conseil d'administration d'entreprises initialement privées, etc.

Ainsi, l'État se fait entrepreneur et ses commis ou délégués côtoient à titre

de collègues ou de concurrents les entrepreneurs et agents privés. Ces relations étroites et soutenues exercent, de multiples façons et à tous les sens, une influence pas toujours perceptible, mais non moins réelle sur les personnes en présence. Comment une entreprise dite privée dont certains administrateurs doivent répondre à l'État ne peut-elle pas tenir compte des politiques du gouvernement? D'un siège social à Montréal au « Complexe J », il n'y a parfois qu'un pas facilement franchi.

■ **La standardisation accrue des conditions de travail par de multiples facteurs ou agents de nivellement:**

— Information: Les parties seules ou par l'intermédiaire de leur association respective et autres services reçoivent d'une façon plus immédiate et plus complète une information sur les résultats des autres négociations: les gains ou pertes des autres et les nouveaux moyens retenus. Il suffit de rappeler les études de contenu de conventions collectives, les services informatisés du ministère, les recueils de jurisprudence, etc.

— La présence des mêmes agents ou professionnels de la négociation: le nombre de bureaux d'avocats spécialisés en droit du travail et de conseillers en relations industrielles croît relativement peu; l'expansion s'effectue à l'intérieur de ces mêmes bureaux. Le transfert d'une formule concoctée par ces agents est facilement fait et adapté d'une entreprise à l'autre.

— L'arbitrage des griefs par un petit nombre d'arbitres professionnels facilite l'uniformisation et la cohésion de la jurisprudence: 20 % des arbitres au Québec rendent 80 % des sentences arbitrales. Ces dernières sont d'ailleurs rapidement publiées: jurisprudence expresse.

C'est ainsi que les conventions collectives se ressemblent de plus en plus, qu'elles apparaissent moins personnelles et qu'elles ont moins de « couleur locale ». C'est à croire que les rédacteurs travaillent davantage à l'aide de photocopies, de pots de colle et de ciseaux ou d'équipements pour le « traitement de textes ».

■ **Le caractère public des syndicats** — Outre leur fonction première de revendication, les syndicats participent toujours davantage aux « affaires publiques »:

— Par voie de consultation privilégiée: CCTM, sommet économique, etc.;

— Par la détention de sièges aux conseils d'administration: caisse de dépôt et de placement, CSST, Institut de productivité, etc.

Les décisions et les règlements qui résultent par la suite de ces lieux les lient davantage; ils en assument plus la responsabilité et cette participation ne peut que rendre la gestion syndicale plus consciente et plus partie prenante de la « chose publique ».

Ces cinq facteurs tendent vers la même orientation soit l'uniformisation par la publication. Il semble difficile de croire que cette tendance ne se poursuive pas au cours de la prochaine décennie. Cela ne signifie cependant pas que le salarié est voué à devenir, sans le savoir ou le vouloir, un « fonctionnaire privé ». En se fondant notamment sur ces cinq facteurs, nous formulons quelques observations et propositions au sujet des perspectives des relations du travail de demain.

Ces interventions multiples de l'État sur l'activité de production économique, soit directes ou soit par voie de normes

et de jalis, n'ont nullement ébranlé les assises profondes de l'entreprise privée: propriété, droit d'accès, contrat, concurrence, etc. Dans ce cadre juridique, il est indéniable que le salarié demeure, à ce titre, étranger à et dans l'entreprise. Ce statut d'abaîm fut parfois très ressenti en ces périodes difficiles où les entreprises ferment, se fusionnent, changent de vocation ou passent en d'autres mains sans que le salarié puisse prendre part au débat et participer, même à titre consultatif, à la prise véritable de ces décisions qui les touchent pourtant de très près. Plus nous avons une population active, ins-tituée, consciente et adulte, moins il devient tolérable que l'on décide pour elle et encore moins, sans elle et sans égard à ses intérêts ou à son insu.

L'importance de l'actuelle crise économique permet de constater la fragilité des entreprises, du moins en certains secteurs et des emplois. La crise politique résultant de la dernière négociation collective du secteur public permet de croire que l'on ne pourrait se satisfaire d'un simple radoub du Code du travail ou de quelques amendements à la Loi sur les normes du travail. Sans nullement rejeter la formule de la négociation collective dans le cadre de l'entreprise, ce régime connaît des limites fondamentales certaines: par cette voie, le salarié demeure un étranger au gouvernement de l'entreprise.

Cette prise de conscience de l'absence de tout droit réel au gouvernement de l'entreprise, en dissociant bien cette dernière question de celle du profit, ne saurait encore tarder. Bientôt,

après la crise, mais peut-être en partie en raison d'elle, il nous apparaît probable que les salariés réclameront eux aussi une « réforme de l'entreprise ». Cette nouvelle revendication pourrait être articulée d'abord par et pour les cadres, les professionnels, mais aussi par d'autres salariés. Ceux qui désirent que les relations du travail ne soient plus strictement axées sur un rapport de force, sur un conflit plus ou moins latent, devraient accepter et favoriser une modification du statut du salarié pour lui reconnaître un droit de participation au gouvernement de l'entreprise et contenir quelque peu la seule puissance des apporteurs de capitaux.

L'étatisation d'entreprises ne peut être la solution pour assurer un nouveau statut au salarié. L'étatisation éme en douceur ne provoque nullement une réforme de l'entreprise. Les salariés et les cadres n'acquiescent pas plus de droit de parole et de participation. À titre d'exemple, peut-on croire que les salariés de Sidbec-Dosco, de Sorel Industries, de Forano, etc., bénéficient d'un type de relations du travail différent et plus participatif que ceux de Steinberg ou de la Banque de Montréal? Le gestionnaire-fonctionnaire d'une entreprise de l'État agit tout autant à l'image et à la ressemblance de ses collègues de l'entreprise privée: échelle de valeur, moyens de contrôle, évaluation par la voie du rendement comptable, etc.

Une véritable réforme de l'entreprise constitue certes un défi gigantesque et qui ne pourrait être réalisée d'un seul jet ou d'un seul trait de plume du législateur. Même si elle nous apparaît iné-

vitable au lendemain de la crise, il faudra, sans nulle doute, beaucoup de temps pour s'y préparer et la réaliser:

— trouver des voies et moyens qui tiennent compte de la situation politique, socio-économique et même historique de ce pays: toute importation hâtive peut être dangereuse (phénomène du rejet); toute solution globale et non graduée comporterait de grands risques d'échec;

— former des salariés capables d'assumer des postes de contrôle, de vigilance et de gestion: on peut y arriver par l'initiation pratique à la gestion de portefeuilles des caisses de retraite, etc. et aussi, pour la prochaine génération, on devrait revoir les programmes scolaires: l'histoire critique des faits économiques et sociaux de notre société pourrait être très formatrice;

— informer les salariés des contraintes techniques et financières de production: apprendre à lire et interpréter les états financiers, etc.;

— préparer les gestionnaires actuels et les administrateurs de portefeuilles à une telle éventualité;

— convaincre même les dirigeants du mouvement syndical que les salariés seraient, à long terme, avantagés par une véritable réforme de l'entreprise au lieu de se limiter à rester au vestibule pour revendiquer et être plus ou moins victimes passives des vicissitudes de l'entreprise.

Pour ceux qui n'y voit qu'une autre utopie, rappelons que l'utopie peut aussi être la réalité de demain et que l'on a particulièrement besoin d'espérer en de jours meilleurs.

McGill en bref

1984 vu de 1983

Big Brother, 1984, deux mots, une année qui suffissent à évoquer la vision d'un monde de cauchemar et ce, depuis plus de trente ans. Or, combien de gens ont effectivement lu 1984, le célèbre roman de George Orwell, cet écrivain britannique qui s'est battu du côté du Front Populaire lors de la Guerre d'Espagne et qui, à l'époque, a été parmi les premiers et rares intellectuels de gauche à dénoncer le totalitarisme en Union Soviétique? Professeur de science politique à l'Université de Londres, M. Bernard Crick est l'auteur d'une biographie exhaustive de George Orwell qui lui a valu les critiques élogieuses du New York Times comme du Nouvel Observateur. Cet ancien professeur adjoint à l'Université McGill a été invité à prononcer la conférence publique McDonald-Currie au cours de laquelle il abordera le thème du dernier roman d'Orwell, à partir de ce que l'on sait de la menace totalitaire en 1983. Intitulée *George Orwell's Nineteen Eighty-Four in 1983*, cette conférence sera donnée le mercredi 9 mars à 20 heures, dans l'amphithéâtre H. Noel Fieldhouse (L-132) du pavillon Stephen Leacock.

L'évolution à rebours

M. Robert Angus MacLeod s'intéresse depuis de nombreuses années aux processus d'évolution microscopiques qui ont permis à un organisme marin de s'adapter à la vie sur terre. Ce professeur du département de microbiologie de la faculté d'agriculture de McGill a d'ailleurs réussi, par manipulations génétiques, à faire agir des gènes d'une bactérie marine (*alteromonas haloplanktis*) dans une bactérie terrestre (*Escherichia coli*). Contrairement à la plupart des espèces terrestres ou d'eau douce, les bactéries marines ont besoin d'ions de sodium pour croître. Ce sont en effet les ions de sodium qui stimulent les mécanismes de transport des molécules nutritives à travers la membrane cellulaire. À l'heure actuelle, M. MacLeod et son équipe cherchent à savoir s'il est possible de transférer le mécanisme de transport d'un élément nutritif de la bactérie marine à sa consœur terrestre afin d'établir si le mécanisme de transport

acquis par les *E. coli* a besoin d'ions de sodium pour agir. « Si tel devait être le cas », conclut M. MacLeod, « nous aurions démontré que la bactérie terrestre est capable d'acquiescer l'une des plus importantes caractéristiques de la bactérie marine. »

GRATUIT!

Mardi 8 mars à 18h: dans le cadre de la série de conférences Alcan sur l'architecture, conférence de l'architecte londonien Demetri Porphyrios: *Classicism is not a Style*. Amphithéâtre Fieldhouse (L-132) du pavillon Leacock.

Mardi 8 mars à 20h: vous voulez vous lancer en affaire? Séminaire sur le sujet organisé par les jeunes diplômés de McGill avec M. Roger Cosma, Banque fédérale de développement, M. Yvon Martin, Publicité Martin Inc. et M. Doug Redhead, Arthur Anderson & Co. *Starting Your Own Business*. Salle 232 du pavillon Leacock.

Mardi 8 mars à 19h30: table ronde sur la *State Policy in the Nuclear Debate* avec des membres du corps diplomatique des États-Unis, de l'Union Soviétique ainsi que des représentants du ministère des Affaires extérieures du Canada. Salle du tribunal-école (Moot Court Room) du pavillon Chancellor Day, 3644, rue Peel.

Mercredi 9 mars à 16h: dans le cadre des séminaires d'études canadiennes, conférence de M. Bob Baldwin (ou de son remplaçant M. Murray Randal) du Conseil du travail du Canada. *The CLC and Industrial Policy in Canada*. Salle 160 du pavillon des Lettres.

Jeudi 10 mars à 19h30: dans le cadre de la série de conférences sur la chimie pour le public, les professeurs David N. Harpp (McGill), Ariel E. Fenster (Dawson), Joseph A. Schwarcz (Vanier) et L. Fine (Columbia University) illustreront avec des démonstrations et des diapositives leur conférence sur: *Energy and the Atomic Nucleus: a Double Legacy*. Amphithéâtre Purves, pavillon Otto Maass de chimie.

Le chômage parmi nous / Les diplômés en panne

suite de la première page

tains finissants ont accepté un salaire de départ de \$22,000 l'an dernier. »

« Il y a une nette progression de la part des étudiants qui s'orientent vers les activités para-gouvernementales et le secteur des services », poursuit M. Charbonneau.

Agent de la main-d'œuvre à l'Université du Québec à Montréal, Mme Annette Bonamy constate, elle aussi, une forte baisse dans le nombre d'entreprises qui, à l'automne, ont rencontré des candidats potentiels.

« Les entrevues n'ont pas encore donné de résultats concrets. Quelques banques, de rares multinationales ont établi certains contacts mais aucune petite et moyenne entreprise (PME). Dans la plupart des cas, la décision finale d'embauche n'a pas été prise. »

L'indifférence des PME face aux diplômés universitaires n'a pas été modifiée par le programme gouvernemental de subvention UNI-PME. Le gouvernement québécois rembourse la moitié du salaire — avec un maximum de \$10,000 ou \$12,000 — pour l'embauche d'un jeune cadre fraîchement diplômé.

Cet atout en poche, l'étudiant doit

prendre son bâton de pèlerin et « tenter de se vendre auprès des employeurs », selon Mme Bonamy. « Les étudiants doivent être eux-mêmes leur principale source d'emploi. »

À Sherbrooke, M. Couture abonde dans le même sens. « Les offres d'emplois paraissant dans les quotidiens ou encore les propositions des bureaux de recrutement ne présentent que 15 % du marché du travail. Le défi de l'étudiant est de fouiller dans le « hidden market » pour dénicher un poste. Aller rencontrer d'anciens employeurs, des amis... L'important est d'obtenir l'information sur les ouvertures au sein des entreprises. »

Et d'ajouter M. Couture: « La quête d'un emploi, c'est comme la chasse aux chevreuils. Il faut d'abord faire l'effort pour aller chercher la bête. Connaître les habitudes des cerfs. On sait que 80 % des bêtes abattues le sont par 20 % des chasseurs. Malheureusement, plusieurs jeunes ne se donnent pas la peine d'essayer. »

Les étudiants rétorquent: « Plusieurs employeurs vont tout simplement à la pêche, sachant fort bien que la demande excède l'offre. Par exemple, les PME passent devant les MBA comme devant la vitrine de chez Birks, en se disant que ce n'est pas

pour eux. Quand on a la sécurité d'emploi d'un professeur, c'est bien facile de dire aux étudiants de se faire une job... »

Pour sa part Daniel Maltais reconnaît que plusieurs finissants « veulent encore trop de pouvoir et trop d'argent. »

« Certains ne décollent pas d'un traitement exigé de \$30,000 à \$35,000. En juin, ils reviendront à la réalité. »

Mais quand on a passé la trentaine et avec dix ans de métier dans le génie, « il n'est pas question d'accepter \$25,000. Mon besoin de réalisation ne serait pas satisfait en acceptant n'importe quel poste », enchaîne Réal Plourde qui dit « qu'en derniers temps, j'irai frapper à la porte des PME ou j'ouvrirai un bureau de conseiller, car cela exige peu de frais de départ. »

De l'avis de M. René Doucet, directeur du MBA aux HEC « la crise actuelle renferme des éléments positifs. Le finissant doit assurer sa survie. La conjoncture le force à créer. » La moisson de nouvelles entreprises créées par des MBA est plutôt mince.

Plusieurs cadres qui songeaient à améliorer leur formation par des études universitaires à temps plein, choisissent maintenant le travail à temps

partiel. « Personne ne veut quitter son fauteuil de crainte qu'on lui vole du travail en son absence à l'université », dit M. Doucet.

« Il y a un net mouvement vers le temps partiel. Environ 75 % des étudiants des HEC sont des étudiants à temps partiel. Dans plusieurs cas, il s'agit de personnes qui veulent acquérir d'autres notions d'administration, avec un ou deux cours par semaine. »

M. Doucet précise que les HEC accueillent présentement 571 étudiants au niveau de la maîtrise. 260 sont inscrits au diplôme en sciences de l'administration (DSA).

Alors que le Québec se flattait jusqu'à tout récemment d'avoir 30 % des étudiants canadiens dans le domaine des affaires, n'y a-t-il pas danger de saturation? Les États-Unis éprouvent actuellement beaucoup de difficultés à absorber les 55,000 diplômés MBA qui sortent chaque année des 500 « Business Schools ».

« Pas à court terme. Il y a encore un besoin pressant de gestionnaires », selon M. Doucet. « En améliorant la qualité de leur équipe de direction, nos entreprises seront moins vulnérables aux secousses de la crise. D'autre part, on verra probablement plus de nouvelles entreprises apparaître au

cours des prochaines années. »

Mais pour M. Charbonneau, le temps n'est pas propice à la mise sur pied de nouvelles compagnies, compte tenu de l'état du marché ou de la rareté des capitaux.

Pour certains, les cinq universités québécoises sont en train de gâter le marché en acceptant trop facilement les candidats. Plusieurs donnent, sous le sceau de la confiance, l'exemple de « McGill qui accepte directement des jeunes de 21 ans qui n'ont aucune expérience du marché du travail. »

L'École des HEC et l'UQAM ont maintenu l'exigence d'une expérience pratique comme condition d'admission au programme du MBA.

Pour sa part, le directeur du programme du MBA de l'Université Laval, M. John V. Petrov, croit que les institutions d'enseignement « devraient contrôler l'offre et adopter une stratégie identique à celle de la médecine. »

Une pléthore de finissants risque d'altérer la qualité du document, ajoute M. Petrov qui déplore le fait que les universités se disputent la demande pour des questions de ressources financières.

« Si Laval refuse un candidat, il ira ailleurs où il trouvera finalement une place. »

L'Université Laval a accepté 150 candidats l'an passé sur un total de 750 demandes d'admission. C'est relativement peu mais le chiffre de 150 représente une hausse de 57 % sur l'effectif de 1980.

« Le tiers des étudiants n'ont rien trouvé jusqu'à maintenant », ajoute M. Petrov qui remarque une plus grande mobilité des finissants en raison de l'étriquetage du marché. « Plusieurs refusent les offres en dehors de l'axe Québec-Montréal. Cela n'est plus possible. »

À Sherbrooke, M. Louis Chénier, directeur du programme MBA, constate également qu'il faut de plus en plus sortir de la région. « Le secteur des services a fourni une proposition importante d'emplois aux finissants. Dans plusieurs cas, ce fut à Montréal ou Ottawa. »

« La situation a changé. C'est devenu un marché d'employeurs », conclut Réal Plourde qui, avec ses confrères et conseillers, trouvent bien difficile la réalité vécue de ce concept théorique de la loi de l'offre et de la demande.

Pour mettre en application l'art et la science de la gestion de puissantes entreprises multinationales, il faut d'abord un bureau et un téléphone...



Esso

Le président d'Esso a expliqué que la demande de produits pétroliers accuse une très forte baisse depuis 1980 dans l'est du Canada. Il s'attend que cette tendance à la baisse se prolonge jusqu'à la fin de la décennie. Il a mentionné plusieurs facteurs contribuant à cette tendance: les hausses de prix, les mesures d'économie d'énergie et les programmes gouvernementaux qui subventionnent très activement la conversion à d'autres sources d'énergie.

Techniquement parlant, Esso ne fermera pas son usine de Montréal-Est; elle « suspendra la production » pendant une certaine période d'environ deux ans peut-être, au cas où elle aurait commis une erreur grossière dans ses pronostics sur la demande des consommateurs, comme ce fut le cas l'an dernier lorsqu'elle décidait d'investir \$61 millions dans sa raffinerie montréalaise. En fait, une quarantaine de millions de ce montant a déjà été dépensé, mais Esso se dit assuré de pouvoir rentrer dans ses frais avant la fin de l'année, c'est-à-dire avant la fermeture.

Pour ce qui est d'une erreur possible dans les pronostics, M. Thomson a précisé que personne, honnêtement, ne devait se créer de faux espoirs, puisqu'il lui apparaissait complètement improbable que la raffinerie soit rouverte plus tard.

Mais pourquoi avoir fermé la raffinerie de Montréal plutôt que celle de Dartmouth en Nouvelle-Écosse ou de Sarnia en Ontario? « Nous avons dû nous résoudre à l'idée que la suspension de nos activités à la raffinerie de Montréal constituait la solution la plus rationnelle à notre problème de surcapacité », a déclaré M. Thomson.

« J'aimerais insister sur le fait que l'efficacité de la raffinerie de Montréal n'est nullement en cause. Cependant, conserver les raffineries de Sarnia et de Dartmouth présente des avantages considérables par rapport à toute autre solution. Expédier du brut à Montréal, le raffiner, puis renvoyer les produits finis en Ontario ou dans les Maritimes ne serait pas rentable », a-t-il ajouté.

« La raffinerie de Sarnia est notre plus grosse raffinerie (une capacité de 126,000 barils par jour comparativement à 78,000 barils à celle de Montréal) et fournit des charges d'alimentation indispensables à notre production de produits chimiques et de lubrifiants. »

« Quant à la raffinerie de Dartmouth, elle est non seulement bien située pour raffiner le brut importé, mais aussi pour recevoir tout pétrole brut qui pourra être extrait des champs pétroliers au large de la côte Est », a-t-il dit.

Mais comment se fait-il que le Québec perde coup sur coup trois raffineries? A cela M. Thomson a répondu que depuis huit ans, 11 raffineries appartenant à diverses compagnies ont fermé au Canada, dont cinq dans l'Ouest, deux dans les provinces de l'Atlantique, une en Ontario et les trois au Québec.

Depuis 1972, la demande de produits pétroliers n'a pas cessé de diminuer

particulièrement dans l'est du Canada et cette tendance devrait se maintenir jusqu'en 1990. Il en va de même au Québec.

Bien entendu, Esso n'a pas l'intention d'abandonner le marché québécois même si elle y ferme sa raffinerie. La compagnie dit avoir l'intention de se conformer à la volonté du gouvernement québécois, qui demande aux pétroliers de prendre au Québec autant de produits pétroliers qu'elles n'en vendent. Esso promet d'acheter de d'autres firmes installées ici les produits raffinés qu'elle livrera aux 700 détaillants qui affichent l'enseigne Esso dans le Québec. Esso est propriétaire de 200 de ces stations.

M. Thomson a mentionné hier que deux contrats ont déjà été signés avec des compagnies rivales et qu'un troisième est sur le point d'être accepté, ce qui assurerait éventuellement des approvisionnements au Québec d'environ 90 % des produits raffinés vendus par Esso. M. Thomson et Hamel ont préféré parler d'échanges de produits avec d'autres compagnies au Québec et ailleurs, ce qui assure une plus grande sécurité d'approvisionnement.

Ils ont fait valoir aussi qu'il sera encore plus facile pour eux de s'approvisionner au Québec en 1984 qu'en 1983 par suite d'une diminution encore plus prononcée de la demande.

CEQ

renforcé de la part du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui n'a pas levé la tête.

La première partie de la proposition de M. Charbonneau consiste à concéder au gouvernement toutes ses exigences sur le plan financier. En fait il s'agit pour la CEQ de reconnaître les faits et d'accepter, bon gré mal gré, les effets de la loi 68 qui a modifié d'autorité les régimes de retraite puis les lois 70 et 105 qui ont imposé des réductions de salaires.

Utilisant une balance, symbole de la justice, et des « béribucks » comme symbole des exigences financières du gouvernement, le leader syndical a montré que le gouvernement avait ainsi arraché aux enseignants plus de \$2 milliards. Un premier « béribuck » représentant le \$1.1 milliard constitué par les modifications aux régimes de retraite pour les trois prochaines années a été mis sur la balance, puis un deuxième « béribuck », aussi de \$1 milliard, pour illustrer les pertes de salaires à la suite des « coupures » de la loi 70 et du gel salarial imposé sur la base des salaires payés au 30 juin 1982.

Un « mini-béribuck » de \$475 millions s'est ajouté, représentant les exigences du gouvernement au chapitre des conditions normatives de travail, telles la tâche et la sécurité d'emploi. Ce « mini-béribuck », le gouvernement devrait le remettre au complet sur le plateau syndical de la balance, a dit M. Charbonneau. Déjà, le gouvernement a consenti une concession de \$100 millions environ. S'il est prêt à cette autre concession, consistant à maintenir le statu quo des conditions de travail, le chef syndical s'est dit prêt à recommander à ses membres un règlement.

Cette proposition de la CEQ n'est pas tout à fait nouvelle puisqu'elle avait été avancée à quelques reprises sous des formes différentes. Ainsi on a exigé à plusieurs reprises le statu quo, on pourrait signer une convention contenant les réductions de salaires. C'était cependant la première fois qu'on en faisait ainsi une proposition en bonne et due forme où on abandonnait toute exigence

salariale.

Selon le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, cette proposition est inacceptable puisqu'elle revient à dépasser de \$360 millions le cadre financier que le gouvernement s'est fixé et qu'il a juré de ne pas dépasser. Du côté de la CEQ, on insiste plutôt sur le fait qu'il peut s'agir d'une base pour la négociation qu'on propose de reprendre.

ce raisonnement implique toutefois pour le gouvernement d'accepter implicitement que son cadre financier soit possiblement défoncé au terme de cette négociation.

La deuxième partie de la proposition portant sur la forme de la négociation était connue depuis une semaine. C'est l'idée d'une négociation en présence d'un observateur neutre que la CEQ avait voulu présenter au ministre de l'Éducation vendredi soir dernier mais que celui-ci n'avait pas voulu discuter, préférant convoquer avant toute chose une commission parlementaire.

Cette proposition d'observateur avait été discutée publiquement, le ministre se disant d'accord sur le principe, mais les modalités étaient l'objet d'une conception fort différente. Le gouvernement voulait alors avoir un « ombudsman de l'information », simple et fidèle témoin des discussions alors que la CEQ estimait que l'observateur devait avoir le pouvoir de faire des représentations aux parties. C'est cette proposition que M. Charbonneau a à nouveau formulée, hier affirmant que l'observateur devrait pouvoir interroger les parties, leur faire des suggestions et, s'il le juge opportun, faire état publiquement de ses observations et suggestions. C'est la conciliation ou de la médiation déguisée, convenait-on hier du côté de la CEQ. Aucun nom n'a été avancé pour cet observateur qu'on pense que le président du Conseil supérieur de l'éducation pourrait être à nouveau suggéré par la CEQ.

Ces propositions de M. Charbonneau sont survenues au terme d'une longue présentation des positions de la CEQ qui a duré tout près de deux heures. Essentiellement, il a souligné que les attaques dont la CEQ est victime de la part du gouvernement sont en préparation depuis six ans. Depuis déjà 1977, le budget de l'Éducation est l'objet de compressions budgétaires de toutes sortes et ces deux dernières années ont vu la mise en place de tout le processus de négociation par lequel le gouvernement « a tout dévasté dans notre maison » tout en continuant d'exiger que les enseignants lui offrent leurs derniers meubles, a dit en substance M. Charbonneau.

« La colère des enseignants s'explique par le fait que ces derniers meubles qu'on veut leur arracher ont toujours été ce qu'ils ont le plus cher, soit dans les circonstances la tâche que le gouvernement veut accroître et la sécurité d'emploi puisqu'on aura désormais besoin de moins d'enseignants », a dit M. Charbonneau.

« On est d'autant plus en colère, a ajouté le président de la CEQ, que par le passé les enseignants ont fait des concessions salariales dans le but juste de maintenir leurs conditions de travail. Non seulement veut-on leur arracher leurs acquis, aujourd'hui, mais en même temps on veut faire croire qu'ils sont les favoris du système, gagnant plus cher que partout ailleurs, compte-tenu de ces conditions de travail. Comparé aux enseignants de plusieurs provinces canadiennes, on soutient qu'un enseignant québécois de 17 ans de scolarité gagnera un maximum l'an prochain \$33,846 alors que partout ailleurs on gagnera entre \$34,000 et \$39,805. La seule exception, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard où on gagnera \$33,609. »

Les porte-parole de la CEQ ont aussi longuement décrits les exigences gouvernementales sur le plan normatif qu'on retrouve compilées dans les décrets. Ceux qui soutiennent avec force depuis deux mois que ces décrets auront des effets négatifs importants et qu'ils seront inapplicables, ils ont pu étayer ces affirmations sur une simulation préparée par des directeurs d'écoles de la CECM. Pour les 17 écoles de la région est de la CECM, ces directeurs d'écoles en sont en effet venus à la conclusion que le fonctionnement organisationnel des écoles serait non viable sans addition de personnel dans cinq cas, viable avec certaines incongruités dans cinq autres écoles et viable dans sept écoles.

Au cours de la soirée, le ministre des Finances devait pour sa part répondre à certaines des déclarations de la CEQ. Avec tout le spectacle qu'on lui connaît, M. Parizeau s'est moqué notamment des concessions salariales faites par M. Charbonneau plus tôt dans la journée, laissant entendre qu'il n'avait rien là. La concession de \$1 milliard sur les régimes de retraite n'en est pas une, a-t-il d'abord admis, faisant valoir que cela était hors convention et n'avait rien à voir avec la négociation. Les concessions de \$1 milliard sur les salaires ne l'ont pas impressionné non plus, notant simplement que d'autres groupes avaient fait les mêmes concessions et qu'il prenait bonne note de la nouvelle

attitude de la CEQ. Enfin, les concessions normatives exigées de la part du gouvernement ne portent, a-t-il dit, que sur la tâche, demandant pour quelles raisons les enseignants québécois auraient une tâche plus légère qu'en Ontario.

Au début de la journée, la commission parlementaire avait entendu les porte-parole des enseignants de cégep affiliés en majorité à la Fédération nationale des enseignants et enseignants du Québec (FNEEQ) et en minorité à la CEQ. Dans un long mémoire, « un réquisitoire », a dit M. Camille Laurin sur un ton agressif, on a expliqué les principales revendications: la tâche, la sécurité d'emploi et la gestion départementale.

Souvent ignoré depuis le début des négociations, ce groupe s'est fait reprocher par le ministre de l'Éducation de n'avoir pas voulu négocier. Le président de la FNEEQ, M. Claude Gauthier, a répliqué que des accords avaient pourtant été conclus sur la moitié des points en négociation, chaque fois où de part et d'autre on avait fait des concessions. Jamais le gouvernement n'a voulu faire de concession sur les questions majeures toujours au cœur de la négociation. On est maintenant prêt à négocier sur ces points, à condition que le gouvernement soit le premier « à commencer le strip-tease », a précisé M. Guy Bellefeuille, le porte-parole des enseignants de cégep affiliés à la CEQ.

Sur la question de la sécurité d'emploi au moins, une certaine ouverture d'esprit est apparue au cours du débat puisqu'on a convenu que ce problème pourrait en bonne partie se résorber de lui-même si il y avait une augmentation de la clientèle des cégeps, ce qui pourrait maintenir au niveau actuel le nombre de professeurs mis en disponibilité. Le seul problème consiste à évaluer cette augmentation de clientèle. On croit que 4 % d'augmentation de la clientèle permettrait de maintenir à 453 le nombre de mise en disponibilité. Toutefois le ministère de l'Éducation n'ose donner aucune garantie sur cette augmentation de clientèle.

Sur la question de la tâche et de la gestion départementale, les enseignants de cégep sont moins disposés à des concessions. Il y a de la qualité de l'enseignement donné.

Péto-Québec

tre de raffinage canadien est « très sévèrement menacée » à la suite de la fermeture d'une troisième raffinerie à Montréal. La fermeture d'Esso en fin d'année a été précédée de celles de BP et de Texaco. La suspension des activités d'Esso portera la capacité de raffinage à 378,000 barils par jour au Québec, dans un an, alors qu'elle était de 619,000 barils par jour il y a un an à peine.

M. Duhaime entend profiter du répit annoncé par Esso pour entreprendre des démarches auprès des pétroliers et du gouvernement fédéral. Son objectif: que le Québec et Montréal ne fassent pas seuls les frais de la restructuration du secteur pétrolier au Canada. En ce sens, le ministre a déjà eu un entretien avec son homologue fédéral, M. Jean Chrétien, et tous deux ont convenu de se rencontrer à brève échéance, dans l'une ou l'autre capitale, ou même à Shawinigan, les deux ministres sont députés de Saint-Maurice à Québec et à Ottawa.

Le Québec, dit M. Duhaime, veut tenter de maintenir la « parité historique » entre le Québec et l'Ontario quant aux capacités de raffinage. Il ne perd pas espoir d'amener Esso à reconsidérer sa décision, notamment pour éviter une perte nette de 500 emplois. Il ne croit pas que le fardeau de la fiscalité québécoise ait été un facteur déterminant. Il s'étonne que la Compagnie pétrolière impériale (Esso) ait annoncé, il y a à peine dix mois, un investissement de \$61 millions, dans les deux tiers pour \$2 même, à sa raffinerie de Montréal-Est, qu'elle vient de décider de fermer en fin d'année.

Pour sa part, le député péquiste de Lafontaine s'étonne qu'Esso décide de s'en aller de Montréal au lieu de répartir la baisse de raffinage entre ses trois usines, situées en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse. Cette décision devrait, selon lui, être la bougie d'allumage de Péto-Québec. Le projet est rentable parce qu'avec la fermeture d'Esso, le Québec consommera plus de pétrole qu'il n'en raffinerait. Au surplus, c'est le temps d'acheter une entreprise, parce que le prix en sera plus bas. Non seulement les emplois actuels seront protégés mais d'autres seront créés.

Volubile sur ce projet qui lui tient à cœur, M. Léger estime que le Québec doit prendre l'initiative pour être moins dépendant des marchés extérieurs et pour ne pas se laisser « déstabiliser » par Ottawa au profit de l'Ontario. Propriétaires d'une entreprise de raffinage, les Québécois seraient fiers de faire le plein aux pompes coulé fleurdelisé. De plus, le Québec pourrait ainsi donner un nouveau souffle aux industries connexes et augmenter son autonomie

énergétique.

M. Léger profitera d'une résolution présentée au conseil national du PQ pour mousser Péto-Québec. Le texte demande que le gouvernement procède à la mise sur pied de Péto-Québec et fasse l'acquisition de la raffinerie Texaco. Le député se propose de faire amender et de signer ce texte.

En février 82, M. Duhaime faisait savoir que Québec avait entrepris des discussions avec trois pétroliers en vue de prendre le contrôle de l'une d'entre elles, par l'intermédiaire de la société étiatique Soqip. Mais il a loin de la coupe aux lèvres, selon l'expression du premier ministre, et le projet n'a pas progressé depuis un an.

Koestler

L'authenticité des conditions d'emprisonnement décrites dans ses livres, comme *Le Testament espagnol*, est également le résultat d'expériences personnelles: correspondant en Espagne pendant la Guerre civile, il passe 102 jours dans les prisons franquistes et comme réfugié en France au début de la Deuxième Guerre mondiale, il est envoyé dans un camp de détention.

L'écrivain avait adhéré à la Société pour le droit à une mort digne en 1969 et en était devenu le vice-président en 1981. Il a contribué à la rédaction de la préface d'un ouvrage d'Exit, le *Guide pour l'auto-délivrance*, où cinq façons de mettre fin à ses jours « dignement et sans douleur », sont présentées.

Les hommes, comme les animaux, ne meurent pas « en paix et sans histoires », dans leur vieillesse, a notamment écrit Arthur Koestler dans la préface de l'ouvrage. « La conclusion est inévitable, nous avons besoin de sages femmes pour nous permettre de naître... l'euthanasie, comme l'obstétrique est le correctif naturel à un handicap biologique », ajoutait-il.

Le guide pour l'auto-délivrance est mis à la disposition des adhérents d'Exit. L'association compte environ 9,000 membres dont l'âge moyen est 70 ans. Environ 80 % des adhérents sont des femmes.

Koestler fut, avec George Orwell, un des écrivains qui ont le mieux décrit le processus du totalitarisme. De par ses origines, son expérience de la montée de l'hitlérisme en Europe, son métier de journaliste en Espagne, sa connaissance du stalinisme et son passage au sein du communisme stalinien, il a été au cœur de tous les problèmes en « isme » qui ont secoué le monde des années '30: le nazisme, le fascisme, le communisme, le stalinisme.

Vatican

« Notre devoir à l'égard du peuple guatémaltèque est de faire respecter la loi sans exception », affirme un communiqué de la présidence publié hier après-midi. « Il est positif de montrer que les jugements émis par les tribunaux spéciaux sont conformes à la loi », déclare le document.

Ces tribunaux, qui avaient condamné les six personnes fusillées, ont été créés par le régime militaire et leur composition comme les procédures utilisées restent secrètes.

La déclaration de Mgr Quilici aurait été très mal accueillie dans les milieux gouvernementaux, indiquant-on dans la capitale guatémaltèque.

Jean-Paul II a exhorté hier les catholiques du Costa Rica à s'engager dans la lutte contre l'injustice, dans le travail pour la paix et la victoire de l'amour sur la violence et la haine.

Il s'étaient 250,000, venus de tout le pays qui compte 2,3 millions d'habitants, pour assister, dans l'immense parc de la Sabana, à la messe pour le peuple du Costa Rica.

Dans sa « papamobile » couverte de fleurs lancées par la foule, Jean-Paul II, souriant, mais les traits encore tirés après son long voyage de la veille, a fait son entrée dans le parc en passant sous une bannière sur laquelle était écrit « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ».

Dans ce pays où, depuis 1948, les casernes ont été transformées en écoles, et l'armée supprimée, ce sont des jeunes écoliers et des scouts qui assurent avec enthousiasme et gentillesse le service d'ordre et le cordon de sécurité au milieu de la foule des fidèles.

Jean-Paul II a célébré la messe avec les dix évêques et deux prêtres costariciens et quatre prélats de sa suite. Après l'évangile, face à la foule, le chef de l'Église a pris la parole pour rappeler les devoirs des chrétiens.

« Certains, a-t-il dit, vivent comme s'ils n'appartenaient pas à l'Église. Ils la critiquent même... L'Église est votre mère, elle a joué un rôle dans votre civilisation... Aujourd'hui, par l'exemple de ses saints, elle vous exhorte à vous préoccuper non seulement des choses de l'esprit, mais à réaliser en ce monde une vraie société humaine dont vous faites partie. Elle vous exhorte à vous engager dans la lutte contre l'injustice, dans le travail pour la paix et la victoire de l'amour contre la violence. »

La foule a fait une ovation au pape lorsqu'il a déclaré: « Soyez un exemple de charité envers les abandonnés, les marginaux et les opprimés, un exemple de solidarité en cette période de crise économique qui bouleverse la société. »

Après la cérémonie, le pape a regagné sa « papamobile » blanche pour aller dîner avec les dix évêques costariciens à la nonciature.

En quatre ans de pontificat, jamais Jean-Paul II n'était allé aussi loin dans l'affirmation des « devoirs humains » s'imposant à l'Église catholique, estimant au hier de source religieuse à San Jose, première étape de son périple centro-américain.

Le Saint-Père, dans un discours prononcé mercredi soir devant les 56 évêques de la région, ne pouvait pas être plus clair: « Il est nécessaire que dans vos pays l'Église continue à exposer avec courage les obligations sociales de la condition de chrétien », a-t-il dit aux chefs régionaux de l'Église. Et plus loin: « L'Évangile doit défendre les hommes, surtout les plus pauvres et les plus démunis, ceux qui n'ont aucune terre et qui sont marginalisés ». Ou encore: « L'Évangile s'efforcera d'éliminer l'oppression, l'injustice sous toutes ses formes ».

L'allusion à l'archevêque Romero, assassiné en pleine messe à San Salvador le 24 mars 1980 — parce qu'il avait demandé aux soldats salvadoriens d'arrêter de tuer — était à peine voilée, ont noté certains observateurs.

« Pèlerin de la paix », le pape a par ailleurs demandé aux évêques de préserver la concorde entre les nations.

« Il n'y a rien d'aussi lamentable ou d'aussi alarmant que la moindre menace de guerre qui dévasterait les pays de la région et les jetterait en pâture aux intérêts étrangers », a-t-il déclaré.

4 mars

par la PC et l'AP

1981: réunis à Moscou, dirigeants soviétiques et polonais jugent que l'agitation sociale en Pologne présente une menace pour l'ensemble de la communauté socialiste.

1979: le conflit sino-vietnamien entre dans sa troisième semaine, tandis que des informations en provenance de Pékin donnent à penser que les Chinois s'apprêtent à se retirer en-deça de leur frontière.

1975: Peter Lorenz, homme politique ouest-allemand, qui avait été enlevé, est remis en liberté à la suite de la libération de cinq extrémistes, qui sont acheminés par avion vers le Yémen. Pour la première fois, la télévision retransmet les délibérations d'un comité du parlement canadien.

1973: cinq terroristes de Septembre noir évacuent l'ambassade saoudienne à Khartoum qu'ils occupent, après avoir tué trois diplomates étrangers.

1972: l'URSS signe avec la Libye un accord relatif à l'extraction et au raffinage du pétrole libyen, considéré comme un moyen de pression sur les compagnies pétrolières occidentales.

1971: M. Pierre Elliott Trudeau épouse Margaret Sinclair, à Vancouver: c'est la première fois qu'un premier ministre canadien en exercice agit ainsi. Des terroristes turcs enlèvent quatre aviateurs américains et menacent de les tuer si on ne leur verse pas une rançon de \$400,000. Leur demande est repoussée et les aviateurs sont libérés cinq jours plus tard.

1965: la Syrie nationalise neuf compagnies pétrolières.

1962: un avion charter britannique s'écrase au décollage de Douala (Cameroon); 111 morts.

1961: M. John Diefenbaker, alors premier ministre du Canada, visite Belfast et Dublin.

1952: la Chine accuse les États-Unis d'avoir recouru à la guerre bactériologique en Corée.

1948: les Communes canadiennes votent une loi interdisant les formations communistes au pays.

1946: les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France se prononcent pour la fin du franquisme en Espagne.

1944: l'armée soviétique déclenche une offensive en Ukraine.

1933: le président Roosevelt lance son programme du New Deal en déclarant: « Il n'y a qu'une chose à craindre, c'est la crainte elle-même ».

1925: le premier ministre libéral Taschereau, du Québec, refuse d'acheter le Labrador de Terre-Neuve pour \$30,000,000.

1923: signature d'un accord entre le Canada et les États-Unis au sujet des pêches.

1917: l'armée allemande entame une retraite sur le front occidental.

1870: Louis Riel, chef de la rébellion des Métis, fait exécuter Thomas Scott à Fort Garry, au Manitoba.

1861: Abraham Lincoln entreprend son mandat à la présidence des États-Unis.

1857: la paix de Paris met fin à la guerre anglo-persane, le chah reconnaissant l'indépendance de l'Afghanistan.

Galapagos

Le voyage de ma vie!

par
Monique Nuytemans

MA cabine à bord du « Bucanero » est exigüe et je la partage avec des coquerelles. Ma couchette est dure et étroite. Avec un peu de chance, mes draps et « ma » serviette seront changés tous les deux jours. La nourriture est outréante. Et pourtant j'ai fait, aux Galapagos, « le » voyage de ma vie! J'y ai découvert un monde tel qu'il devait l'être aux débuts de la Création. J'y ai trouvé une faune qui ne connaît pas la peur. J'y ai suivi Charles Darwin et j'ai essayé d'y comprendre sa « théorie de l'évolution des espèces ».

Elles sont là, une quinzaine d'otaries qui nous attendent dans l'eau bouillonnante d'une crique de l'île Fernandina. Elles nous souhaitent la bienvenue par de copieux meuglements. Elles ont laissé leur jeunes sur les rochers et plongent dans l'eau. Elles sortent le museau et beuglent d'autres bienvenues plus impatientes.

Je me jette à l'eau pour les rejoindre. J'ajuste mes lunettes sous-marines pour ne pas perdre la moindre séquence du ballet aquatique qui se prépare. Heureuses, les otaries virevoltent autour de moi. Sous l'eau, à la surface, sur le ventre, sur le dos, debout, allongées, elles me frôlent. L'une d'elles vient se planter avec étonnement devant mes lunettes et m'observe curieusement. Je lui lance des bulles d'eau. Elle m'imite!

Après une demi-heure de ce bain enivrant avec des bêtes qui n'ont pas appris à craindre l'homme, l'une des otaries sort de l'eau. Son sentiment maternel lui dicte que c'est l'heure de nourrir son petit. Je la suis. Hors de l'eau, elle est myope (elles le

sont toutes) et ne reconnaît son rejeton que par son odeur et son cri.

Elle pousse encore ce cri bizarre qui ressemble à un rot énorme, vulgaire, retentissant. Nulle réponse. Aucun jeune ne semble avoir faim. Elle s'impatiente, donne un magistral coup de nageoire à un jeune qui n'est pas le sien, mais qui ne dédaignerait pas une tétée. Pas question. Le petit retourne alors à son jeu avec son copain. Ils se chamaillent comme de jeunes chiens, dont ils sont d'ailleurs les ancêtres.

Enfin, sous la voûte protectrice d'un rocher, se fait entendre un léger cri. Il vient du plus petit de la bande. Il a à peine 30 cm de long, semble encore à moitié aveugle et essaie en vain de chasser d'une nageoire encore malhabile les mouches qui couvrent ses yeux. Sa mère, si élégante dans l'eau, est plutôt pataud sur terre. Se déplaçant lourdement, elle attrape son petit par la peau du dos et l'entraîne sur le plat du rocher. Là, le pose sur son ventre.

À moins d'un mètre de distance je contemple la scène. L'otarie n'a aucune crainte.

De jeunes phoques au superbe pelage brun doré (vendu sur le marché comme de la loutre de mer) se pourchassent sur le rocher et font vaciller quelques iguanes marins empilés jusqu'à quatre les uns par-dessus les autres. Car, en dépit de leur laideur, les iguanes sont aimables et obligeants. Ils s'entassent les uns sur les autres pour se protéger mutuellement du soleil!

Les iguanes marins sont totalement noirs et se confondent parfaitement avec les rochers de lave. Ils portent une crête dorsale d'écaillures pointues. Leur queue est celle des reptiles, mais leurs pattes se terminent par de longs ongles qui leur permettent de s'agripper aux rochers quand viennent les fortes vagues du Pacifique.

Les iguanes terrestres,

que l'on trouve sur d'autres îles des Galapagos, sont plus grands et plus gros (1 m. 50). Ils sont tout aussi laids, mais d'une façon plus dramatique étant jaunes, verts ou rouges!

Je suis installée sur la plage et j'admire le spectacle inusité que me donnent iguanes, otaries et phoques, quand un iguane — plutôt que de faire le tour pour m'éviter — me passe tout bonnement sur les jambes. Monsieur Darwin a dû lui dire que le chemin le plus court entre deux points est la ligne droite...

Partagent également les rochers et la plage de Fernandina des cormorans qui ont perdu l'usage de leurs ailes. Celles-ci ne sont plus que de pauvres moignons inutiles. La nourriture étant si abondante ici, leurs ailes sont devenues superflues. C'est un exemple de l'adaptation des espèces à leur milieu dont Darwin a émis la théorie.

Venu comme naturaliste en 1853 dans les îles Galapagos, Charles Darwin fut frappé par la diversité de leur flore et de leur faune. Il s'aperçut qu'à partir d'une espèce commune chaque espèce avait développé de nombreuses sous-espèces parfaitement adaptées au milieu dans lequel elles vivaient. C'est ainsi qu'il découvrit 13 sortes de pinsons. Différente dans chacune des îles, chaque sorte s'est adaptée à son habitat, qui diffère d'île en île. On trouve des acacias sur une autre, rien que de la lave sur une autre encore. Et c'est ainsi que le pinson de l'île aux cactus a développé un bec très long et très fort pour pouvoir extraire une larve d'un tronc de cactus.

Autre curiosité: certaines îles hébergent des pingouins alors que l'archipel des Galapagos est installé à cheval sur l'Équateur. Comme pour le phoque, ces animaux de l'Antarctique seraient arrivés dans les îles entraînés

par le courant froid de Humboldt en provenance du Pôle Sud. Tandis que les flamands roses de l'île de Floreana auraient été emportés par le courant chaud, El Nino, venu de Panama.

Les îles Galapagos, également connues sous le nom d'archipel de Colomb, sont situées dans le Pacifique à 1,000 km des côtes de l'Équateur. Avec quelque 7 millions d'habitants, l'Équateur — Ecuador en espagnol — est un petit pays d'Amérique du Sud dont la superficie est d'environ six fois inférieure à celle du Québec.

L'archipel se compose de 13 grandes îles, de 6 petites îles et de 42 îlots formant un total de 7,640 km carrés. Les visiteurs y sont limités à 25,000 par an. Aujourd'hui on y compte environ 16,000 par an. Et il n'est jamais permis d'avoir plus de 90 personnes dans les îles.

Ce n'est qu'en 1959 que l'archipel fut déclaré parc national. Le tourisme officiel n'y commença qu'en 1969.

Les règlements du parc sont les plus sévères au monde. Il est interdit de sortir des pistes marquées, de cueillir une fleur, un caillou ou un coquillage. Il est également strictement interdit de nourrir les animaux ou de les toucher. Ils peuvent vous toucher, mais vous ne le pouvez pas. Le slogan du parc: « Ne laissez que des empreintes, ne prenez que des photos... ».

Les Galapagos (mot espagnol qui veut dire tortue géante) furent découvertes par les Incas au XVI^{ème} siècle. Les pirates du XVIII^{ème} siècle y retrouvèrent un refuge sûr, tandis que les baleiniers du XIX^{ème} siècle y firent un ravage dans la colonie de tortues. Car ces malheureuses bêtes pouvaient survivre pendant plus d'un an dans une cale de navire sans

avoir besoin ni d'eau ni de nourriture.

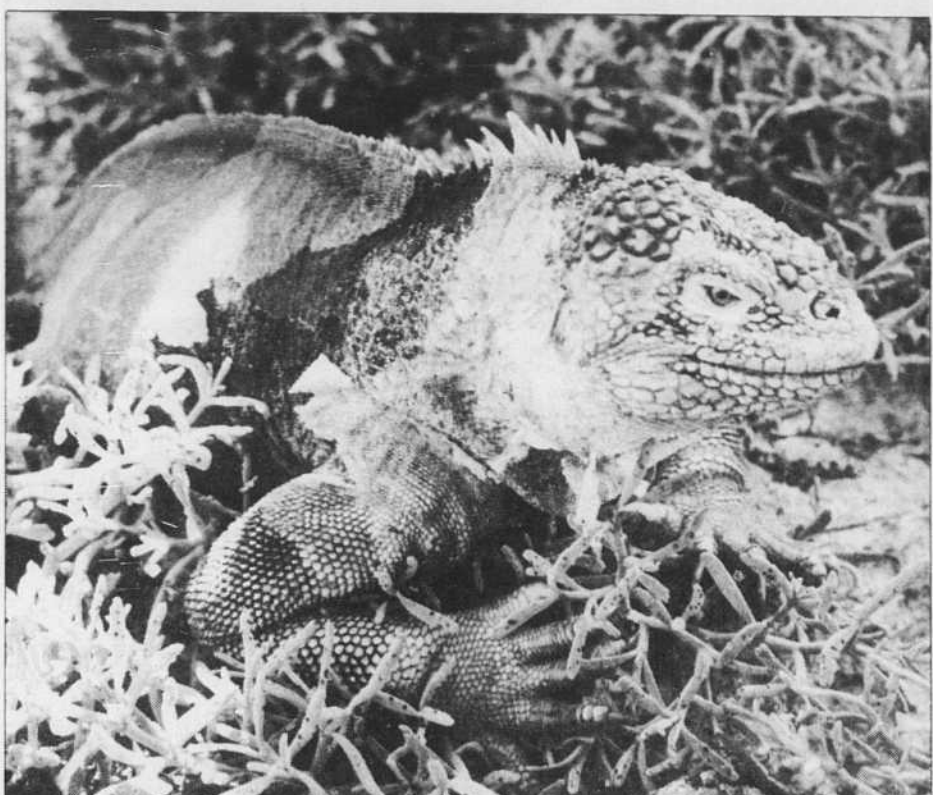
D'après les livres de bord de l'époque, on estime que plus de 13,000 tortues géantes, chacune pesant plusieurs centaines de livres, furent reléguées dans les cales des navires.

Si bien que les îles qui portent le nom de la tortue ne sont aujourd'hui presque totalement dépourvues. Mais au centre scientifique de recherches de l'institut Darwin, sur l'île de Santa Cruz, on essaie — en protégeant la ponte — de repeupler cette espèce du genre préhistorique qui est en véritable danger d'extinction.

Après huit jours de croisière et la visite de six îles, le « Bucanero » dépose ses passagers sur la petite île de Baltra qui est pourvue d'une piste d'aviation. En deux heures de vol on rejoint Guayaquil, la capitale de l'Équateur.

Un voyage plus exaltant, plus enrichissant et plus intéressant n'existe plus nulle part ailleurs au monde!

Renseignements pratiques sur les Galapagos: archipel de l'Amérique du Sud situé sur la ligne de l'équateur à 1000 km des côtes de l'Équateur (Ecuador) dont il fait partie. (7 millions d'habitants). L'Équateur est situé au sud de la Colombie et au nord du Pérou. Sa capitale est Quito (1 million d'habitants). La façon la plus directe de s'y rendre est via Eastern Airlines (Montréal-Miami-Guayaquil). De Guayaquil on prend un bateau pour faire la croisière des îles Galapagos. On vit sur le bateau (le choix de 3 bateaux qui font la navette tous les 15 jours). La monnaie locale est le « sucre ». On compte 70 « sucres » pour \$1US. Les dollars canadiens sont plus difficiles à changer à cause de la fluctuation du cours.



Un iguane terrestre superbe... dans sa laideur!

(Photo Monique Nuytemans)



Mes amies: les otaries

(Photo Monique Nuytemans)

Hôtel Castelhaiti Charme Créole + Confort
pour d'inoubliables
MINI-VACANCES
sous le soleil d'Haïti

C.P. 446 — Port-au-Prince, Haïti — Tél.: 2-0624/2-3777,
JOYCE B. CLARKE Inc.
117 Ste-Catherine O. Montréal 844-4421

LES VOYAGES HONE

TOURS T.F.
TOURISME FRANÇAIS
Mai à septembre 1983

FRANCE — ITALIE — SUISSE	22 jrs.	\$2320
TOUR DE FRANCE	22 jrs.	\$2065
TOUR D'EUROPE	22 jrs.	\$2250
ALLEMAGNE-AUTRICHE-SUISSE	23 jrs.	\$2285

Avec services à Paris
Tarif aérien transatlantique en sus

AMERICANADA
Voyages groupes accompagnés en français
Été 1983

OUEST CANADIEN 13 à 15 jours (base double) à compter de CALIFORNIE/ARIZONA/NEVADA 15 jours (base double) à compter de	\$909 \$1135
--	-----------------

Billet d'avion en sus

Voyages groupes accompagnés de Montréal
Guides de langue française

EXTRÊME-ORIENT
Japon, Hong-Kong, Bali, Singapour, Thaïlande, Philippines et Hawaï.

28 avril au 22 mai — 24 jours

Prestations terrestres	U.S. \$2050
Billet d'avion	Can. \$2257

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
8 au 28 mai — 20 jours

Canton — Guilin — Shanghai — Soochow — Nankin — Peking

Avion et prestations terrestres Can. \$3830

ANGLETERRE — IRLANDE
PAYS DE GALLES — ÉCOSSE
8 au 27 mai — 19 jours

Circuit en autocar de luxe

Avion et prestations terrestres CAN. \$2495

LES VOYAGES HONE INC.
1460, AV. UNION — Tél.: 845-8221
MONTRÉAL H3A 2B8

Le metro à notre porte, station McGill-Union
Ouvert du lundi au vendredi inclusivement de
8h30 à 18h — Le jeudi jusqu'à 21h
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

passport

Le Super Club de BA

Le Super Club de British Airways est désormais disponible aux cadres et aux gens d'affaires en partance de Montréal, Toronto et Vancouver, qui exigent un service de haute qualité.

Avec son maximum de six passagers assis de front et ses sièges plus larges, le Super Club assure à ses passagers un plus haut niveau de confort et d'espace. Chaque passager dispose par ailleurs d'un espace supplémentaire, entre chacun des trois groupes de deux sièges, pour y déposer verres et documents de travail.

Les boissons, les écouteurs et les accessoires d'usage — pantoufles, visière, journaux, etc. — sont offerts à titre gracieux. Les passagers de Super Club peuvent faire le choix de leur siège au moment de la réservation, et n'ont pas besoin de se présenter à l'aéroport plus de 45 minutes avant le départ. De plus, ils peuvent profiter d'un comptoir d'enregistrement distinct. BA offre trois classes sur tous ses vols entre le Canada et le Royaume-Uni: la première classe, le Super

Club et la classe touriste. Présentement, ce sont des gros-porteurs TriStars qui assurent les liaisons, mais, à compter du 27 mars, le service sera assuré uniquement par des 747, qui offrent l'avantage de leurs fauteuils-couchettes en première classe.

Air PLUS à Nordair

Nordair annonce la relance du concept Air PLUS à compter de cette semaine. Conçu à l'intention des gens d'affaires, le forfait de cette classe moyenne inclut la location d'une voiture ainsi qu'une consommation gratuite en cours de vol. Selon M. Dominique Prinnet, vice-président du Marketing et de l'expansion commerciale, Air Plus peut devenir une confortable façon de voyager entre Montréal, Val d'Or, Ottawa, Hamilton, Saut Sainte-Marie, Toronto, Thunder Bay et Winnipeg.

Cette catégorie de vol offre également un service de minibus aux passagers qui se rendent dans les villes de Burlington, Cambridge, Guelph, Kitchener et Waterloo.

VINGT-CINQ ANS DE SUCCÈS CONTINUS

LES TOURS MALAVOY EN EUROPE

FRANCE • ITALIE • SUISSE
du 7 au 28 mai \$2149.

PROVINCES DE FRANCE
du 7 au 28 mai \$2077.

GRAND TOUR D'EUROPE
du 30 avril au 21 mai \$2294.

EUROPE GERMANIQUE
du 7 au 28 mai \$2289.

ESPAGNE • PORTUGAL • MAROC
du 1 au 23 mai \$2088.

GRÈCE AVEC CROISIÈRE
du 13 au 29 mai \$2361.

(Traversées transatlantiques non incluses.)

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY
1255 Université, suite 1220
Montréal, H3B 3W9 Tél.: 861-2485
«La maison aux milliers de références»
Permis du Québec

La République Populaire de CHINE 1983
4 voyages de 20 jours
accompagnés de Montréal
guides de langue française

Vancouver 1 jour — Hong Kong 2 jours
17 jours en Chine

CANTON — GUILIN — SHANGHAI
SOOCHOW — NANKIN — PEKIN
Retour via Tokyo

8 mai can \$ 3830.
10 juil., 11 sept., 9 oct. can \$ 3924.

Incluant avion et prestations terrestres

terratours
Dé détenteur d'un permis du Québec

CPAir
Voyez votre agent de voyage

EUROPE PRIX GARANTIS possible à partir de

ANGLETERRE	558	ALLEMAGNE	649	ESPAGNE	679	GRÈCE	858
HOLLANDE	649	ITALIE	868	SUISSE	699	PORTUGAL	814

FRANCE

AVION	558 ET	INCLUANT	HÔTEL MAGELLAN	
	UNE NUIT GRATUITE		17e 3 ÉTOILES 100% RENOVE	
AUTO	KM ILLIM.	SUR DEMANDE 1 À 8 SEM.		
	ASSUR.	2 SEM.	3 SEM.	
	TAXES	R5 329	479 599	
	INCL. LOCATION	R18 529	599 719	
R5, R18 ou auto de même catégorie Sur demande catégorie intermédiaire Prix min. selon disponibilité et saison				
AVION + AUTO	SAMEDI DÉPART RETOUR BASE 2	HÔTEL MAGELLAN 1 NUIT GRATUITE	À PARTIR DE 2 SEM. 3 SEM. R5 715 795 R18 835 870 Sur demande 1 à 8 sem.	
NOTE: Les tarifs d'avion sur la France sont sujets à l'approbation gouvernementale.				
BAS PRIX SOLEIL				
Acapulco 473 Bahamas 336 Cancun 415 Floride 275 Guadeloupe-Martinique 489 Haïti 500 Hawaï 649 Maroc 764 Jamaïque 387 P. Rico 416 S.-Dominique 456				
ASSURANCES, TAXES, FRAIS DE SERVICES ET GESTION EN SUS				
ACCEPTONS				
1081A, rue Saint-Denis, Montréal				
288-2322				
Permis du Québec				

L'EXTRÊME-ORIENT
4 voyages de 24 jours

28 avril — 7 juillet
6 octobre — 3 novembre

Voyages accompagnés de Montréal
Guides de langue française

JAPON — HONG KONG — BALI
SINGAPOUR — THAÏLANDE
PHILIPPINES — HAWAÏ
VANCOUVER-MONTRÉAL

Prix — Arr. terrestres U.S. \$2050.
Billet d'avion CAN. \$2257.

Supplément juillet tarif aérien: \$163.

terratours
Dé détenteur d'un permis du Québec

CPAir

VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique

N.Y.-Bruxelles ouvert un an \$458 US — \$189 US — N.Y.-
Francfort ouvert un an \$488 US. \$B \$199 US — WARDAIR
— PARIS à partir de \$548 LONDRES \$499 Printemps-Au-
tomne 83, pour toute RESA Grd. SPÉCIAL AUTO

DEPUIS 1948 LOCATIONS AUTOMOBILES ET CAMPERS
POUR L'EUROPE — VENTES et LOCATIONS hors-taxe, as-
surances internationales, etc...

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
2050 rue Mansfield — Mtl. tél.: 281-1040

Depuis 36 ans au service des voyageurs, a inventé et innové
pour vous le plan TT financé dit "Achat-Rachat" et le kilo-
métrage illimité. Profitez-en au maximum.

ACHAT-RACHAT

Locations — vente hors-taxe toutes marques Européennes
livrables Paris-Bruxelles etc. Permis international — As-
surances automobiles internationales — Locations
achat-rachat RENAULT-VW-TALBOT-CITROEN, etc... (Ci-
troen 2CV 3 semaines \$299 avec 2 billets avion.)

Circuits de luxe en autocar avec
GLOBUS TOURS-COSMOS-CARTOUR
TOURISME FRANÇAIS
Les meilleures compagnies européennes

Consultez-nous pour nos dates de départs.
Tarifs spéciaux air-auto.

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
Tous billets d'avion-bateau-train-eurailpass pour l'Eu-
rope. Tours vers CUBA, le MEXIQUE, les ANTILLES,
CLUB MED etc... Pour Paris tarifs spéciaux groupes.

MONTRÉAL - PARIS - MONTRÉAL: Prix spécial \$548
NEW YORK - MADRID à partir de \$449 us

TOURING CLUB DE FRANCE
2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: 281-1040 PERMIS DU QUÉBEC

TOURISME

B-767 d'Air Canada

Un nouvel appareil plus confortable et plus économique

par Marie LAURIER

L sentait encore le neuf. C'était d'ailleurs un de ses tous premiers vols entre Montréal et Toronto.

On ne tarit pas d'éloges sur ce nouveau Boeing-767 d'Air Canada qui assure depuis une quinzaine la liaison Toronto-Calgary, Calgary-Toronto-Montréal. Ses avantages sont multiples: il consomme moins de carburant, sa cabine est plus spacieuse

(que le DC-8 qu'il remplace progressivement) et compte deux allées, ses sièges, plus larges et confortables, son espace de rangement, supérieur en cabine.

L'achat de ces appareils au coût unitaire de \$46,1 millions US s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation de la flotte du parc aérien d'Air Canada.

À l'heure actuelle, deux B-767 sont en opération, — l'un fait la route Toronto-San Francisco depuis le 1er mars — et un troisième desservira la liaison Toronto-Vancouver

à compter du 1er avril. D'ici la fin de 1984, le transporteur prendra progressivement livraison de neuf autres de ces appareils qu'il affectera à des liaisons long et moyen-courriers à l'intérieur du Canada et entre les Canada et les États-Unis.

Air Canada considère le B-767 comme un atout de poids et vante les avantages de cet appareil. Ainsi, en condition de vol normale, pour un trajet de longue durée comme le Toronto-Vancouver, il demande 27 % moins de carburant que le DC-8

qu'il remplace et qui sera complètement retiré du service à la fin du printemps prochain.

Selon ses concepteurs, le haut rendement du B-767 provient de ses commandes informatisées, de son aérodynamisme, des matériaux légers dont il est composé, de ses coûts d'entretien inférieurs et de sa performance générale.

Dès la fin du décollage qui est toujours la chasse-gardée des pilotes, l'avion pourra être commandé automatiquement et, en fonction des données météorologiques et de la consommation en carburant, déterminer la route à suivre pour réaliser les plus grandes économies.

« Le Boeing-767 n'est pas un engin de science-fiction, souligne M. Jean Laviolette, surintendant des unités avioniques d'Air Canada. Il s'agit d'un appareil hautement sophistiqué doté d'autant de commandes automatisées ou numériques que la navette spatiale. »

Rappelons que le terme « avionique » est un acronyme formé des mots aviation et électronique qui désigne tous les systèmes et commandes électriques ou électroniques. Il s'applique aux instruments de la cabine de pilotage ainsi qu'à tous les principaux systèmes utilisés dans la navigation, les communications et les opérations aériennes en général.

En 1959, nous apprenons la documentation remise pour

le lancement du B-767, le matériel avionique d'un B-707 de \$8 millions américains représentant 3 % du coût total, soit \$240.000. Ce pourcentage est monté à 5 % pour le B-747, à 12 % pour le B-767 et on s'attend à ce qu'il s'élève jusqu'à 20 % pour les prochains types d'avions.

C'est en partie pour cette raison qu'Air Canada en, août dernier, a annoncé qu'elle investirait \$16,8 millions en matériel d'entretien et d'essai pour son centre technique de Montréal. M. Laviolette explique que le simple fait de ne pas confier aux fabricants la réparation des unités permettra de maintenir à un niveau accep-

Les trésors de la Tour de Londres avec VIA Rail

Via Rail offre des forfaits en direction de Toronto où se tiendra du 19 mars au 19 juin prochain une exposition d'armes et d'armures de la collection de la Tour de Londres au Royal Ontario Museum.

C'est la première fois en 900 ans que cette collection est présentée à l'extérieur de l'enceinte de la Tour de Londres. Un bon nombre des quelque 120 pièces exposées ont appartenu à des personnages marquants de l'histoire dont les armures complètes de Henri VIII, de Robert Dudley, compte de Leicester, ainsi que l'armure fabriquée pour le jeune prince de Gaillies, le futur Charles



Le nouveau Boeing 767 d'Air Canada est d'une finesse rare et dans des conditions de vol normales, son rendement énergétique est supérieur de 27 % à celui du DC-8 qu'il remplace.



Au pays de la Grande oie blanche — Via rail Canada n'avait pu répondre l'année dernière à la forte demande de voyageurs désirant participer aux excursions au pays de la Grande oie blanche à Montmagny. Cette année, la société ferroviaire propose 25 départs à 14 h 15, à bord du Saint-Laurent, de la Gare centrale, soit du 23 au 29 avril, du 1er au 13 mai et du 16 au 20 mai. Prix par personne (deux adultes par chambre): de Montréal, \$119, d'Ottawa-Hull, \$139. Cela comprend 1 aller-retour en train, l'hébergement, les exposés des naturalistes, une randonnée d'observation et le tour en minibus de l'Île-aux-Grues. Renseignements et réservations à toute agence de voyages ou Via Rail à Montréal: (514) 871-1331, et sans frais de partout: 1-800-361-5390.

Les Sentiers de Mirabel: 20 kilomètres de plus

Devant la popularité croissante des Sentiers de Mirabel auprès des skieurs des environs et de la région métropolitaine — en 1982, 55.000 entrées ont été enregistrées — la nécessité de la prolongation des pistes et de l'aménagement d'autres postes d'accueil s'est avérée évidente.

L'étude et l'élaboration d'un nouveau concept d'aménagement a donc suivi cette constatation et elles se sont récemment concrétisées, entre autres, par l'accessibilité à un nouveau

tracé prolongé de 20 kilomètres.

Cette innovation permet donc aux Sentiers de Mirabel de s'étendre du secteur Ste-Thérèse au secteur Ste-Scholastique, donc d'offrir aux adeptes du ski de randonnée, plus de 50 kilomètres de pistes au total et la possibilité de profiter ainsi des multiples attraits naturels d'une plus grande partie de la région.

En effet, Les Sentiers de Mirabel, en plus de parcourir les mêmes secteurs qu'auparavant, traversent maintenant les secteurs St-Augus-

tin et Ste-Scholastique de la Ville de Mirabel. Ainsi, les skieurs peuvent dorénavant admirer la beauté des érablières qui font l'orgueil de la région en plus des magnifiques forêts de résineux et d'autres variétés d'arbres qu'ils connaissent s'ils sont déjà venus pratiquer leur sport dans Les Sentiers, par les années passées.

Il faut souligner que ce remarquable travail de planification et d'aménagement des sentiers a fait l'objet d'une consultation auprès des résidents concernés par les nouveaux tracés et a été réalisé par 16 jeunes de la région qui ont profité du programme 1982 d'emploi Été-Canada.

Grâce à une entente intervenue entre les gouvernements du Canada et du Québec, une passerelle a été aménagée pour la sécurité des skieurs et pour leur faciliter l'accès entre deux des pistes de ski. Cette passerelle a été aménagée sous la Montée Ste-Marianne, près de la rivière aux Chiens.

Par ailleurs, des subventions provinciales ont de plus permis que cinq jeunes de la région élaborent et réalisent une nouvelle signalisation à l'intérieur des sentiers. Cette signalisation, à la fois plus simple et compréhensible par les usagers, contribue donc davantage à l'aspect sécuritaire des sentiers.

Ces mêmes jeunes se chargent également de l'animation des sentiers durant la saison de ski.

Économisez cette saison à Miami Beach

ENCORE DES CHAMBRES FACE À LA MER DISPONIBLES MAINTENANT POUR MARS ET LES PÂQUES

Profitez de nos plus bas prix. Pour la première fois de son histoire, le Best Western Sahara Oceanfront Resort à Sunny Isles (le centre des activités à Miami Beach) a réduit ses prix pour mars et les Pâques. À partir de seulement \$25.50 par jour, par personne, en occupation double, du 14 mars au 15 avril, vous séjournez dans un hôtel par excellence, offrant toutes commodités... Piscine, plage ensoleillée, bar-patio, spectacles, activités du matin au soir, tennis et golf gratuits. Réservez sans délai. Voyez votre agent de voyages.

Au Québec, téléphonez sans frais (418) 647-3775 ou à Montréal (514) 931-0717. Ou écrivez à: Best Western Sahara Resort Dept. MLD, P.O. Box 6725 Miami Beach, Florida 33154

DIMINUEZ VOS COÛTS DE VOYAGES

« L'implant » est une méthode de travail s'adressant à toute entreprise commerciale, désireuse de diminuer ses coûts de voyages. Pour plus d'information, écrire au:

DOSSIER 1113, Le Devoir, C.P. 6033
Succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3S6

Sur les routes de France avec André Malavoy

TOUR SPÉCIAL EN PROVENCE

Avec côte d'Azur et Haute-Provence

6 au 20 MAI 1983

Hors des sentiers battus avec le maximum de confort
Des visites et du repos
repas gastronomiques et conférences quotidiennes

\$1443.



VOYAGES ANDRÉ MALAVOY Inc.

1255, rue Université, suite 1220
Montréal H3B 2W9 — Tél.: 861-2485

"La maison aux milliers de références"

1983 JUBILÉ de la RÉDEMPTION

150^e anniversaire de la mort du CHRIST (25 mars 1983 au 22 avril 1984)

De mai à déc. 1 déj. par mois - 1 ou 2 sem. (quatre options)
(A)Rome (B)Terre Sainte (C)Italie (D)Lourdes et Paris

Autres pèlerinages

EUROPE & TERRE STE (20 jrs); 3 déj. 9 mai, 4 juil., 26 sept.

FRANCE, Fatima et Espagne, Egypte & Israël, etc. etc.

EUROPE ORIENTALE, 10 juil. (15 jrs)

PÈLERINAGE INTERNATIONAL À LOURDES

(16-24 sept. 1983)

Polios, autres Handicapés et leurs amis

— AVION SPÉCIAL — \$1375.00 (tout compris) par personne
DEMANDEZ NOS BROCHURES DÉTAILLÉES

Adresse:

PÈLERINAGES À L'ÉTRANGER DU CAP INC.

615, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine, P.Q. G8T 4H3
TÉL.: (819) 376-1954 (permis du Québec)



Les cahiers spéciaux du Devoir

« VACANCES - VOYAGES »

le vendredi 11 mars prochain

Notre journaliste touristique, Marie Laurier, se propose de parler, entre autres sujets, d'une destination européenne, de la Nouvelle-Angleterre, de la Californie et du Québec.

Nous invitons les annonceurs de l'industrie du tourisme à profiter de cette occasion pour promouvoir leurs forfaits ou leurs services en vue de la saison estivale.

Le jour de tombée pour les réservations et le matériel:
le jeudi 3 mars prochain

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements:

LE DEVOIR

211, rue St-Sacrement, Montréal, Qué. H2Y 1X1. Tél.: 844-3361

POUR VOS VACANCES EN EUROPE PENSEZ AUTOMOBILE AVEC EUROP AUTO



OU LES PLANS ACHAT RACHAT

CITROËN II TALBOT
HORS TAXES HORS TAXES

EXCLUSIVITÉ
LA MEILLEURE SOLUTION
LES MEILLEURS TARIFS
EXIGEZ DE VOTRE AGENCE
LES PLANS
SUPER SERVICE AIR FRANCE
EUROP AUTO
Permis du Québec

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame Est, suite 9.200, Montréal Québec, H2Y 1B6.

Nom adresse	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
TSIVOLAS, John 8664, De l'épée, app 5 MONTREAL	1 épicerie	1082, Curé Poirier LONGUEUIL
CORRECTION A LA PARUTION DU 4 FÉVRIER 1983		
BOUCHERIE GIANNI INC 9249-16e Avenue ST-MICHEL	1 épicerie	7655, Avenue Papineau MONTREAL
PATEL Dahyabhai 7031, Outremont MONTREAL	1 épicerie	254, Mont Royal est MONTREAL
RESTAURANT LE CAMBRILS LTÉE 6743, Pierre Gaulin MONTREAL	1 restaurant / 1 restaurant sur terrasse /	Local M-9 LES ATRIUMS 670, Boul. de Maisonnette est MONTREAL
BLANCHETTE Émile 2798, De Lyon LONGUEUIL	1 bar avec danse et spectacles	2798, De Lyon LONGUEUIL
ST VINCENT Jacques 6005, Boul. Henri Bourassa ouest VILLE ST LAURENT	autorisation danse et spectacles /	6005, Boul. Henri Bourassa ouest VILLE ST LAURENT
ANTONIO D'AMICO & SEBASTIANO CASALE Pizzeria Légende 11829, Bois de Boulogne MONTREAL	1 restaurant	18, Légende ouest MONTREAL
NGUYEN Tien DE & HUYNH MY NGOC Restaurant Thien Nga enr 10550, Place de l'Acadie, app 31 MONTREAL	1 restaurant	2609, rue Masson MONTREAL
BOULANGER Réal 6839, Garnier MONTREAL	1 épicerie	1451, Bélanger est MONTREAL
TAVERNE DES CHAMPIONS DE L'EST INC 4864, Ontario est MONTREAL	autorisation de films	4864, Ontario est MONTREAL
ABBIASINI Carmine 151, Bernard ouest MONTREAL	1 bar	151, Bernard ouest MONTREAL
JOSEPH PIAZZA & CALOGERO MANNO Vincent sous-Marins enr 8090, Boul. Langelier ST LEONARD	1 restaurant	8090 Boul. Langelier ST LEONARD
MALLOZZI Domenic 610, Jarry ouest MONTREAL	1 bar	610, Jarry ouest MONTREAL
BOYADJIAN Nerses A 2601, Boul. Rosemont MONTREAL	1 épicerie	2601, Boul. Rosemont MONTREAL
RUEL Robert 5049, de la Durantaye ST LEONARD	1 taverne	114, St. Paul est MONTREAL
CONDO Leonardo 9075, Boul. Pie IX MONTREAL	1 taverne avec danse et spectacles et films /	9075, Boul. Pie IX MONTREAL
RIOUX Laval 1628, Maisonneuve ouest MONTREAL	1 épicerie	1208A, Ste Catherine est MONTREAL
DELHI WOODLAND INT'L INC 5975, Place L'authion MONTREAL	1 restaurant avec danse / 1 bar avec spectacles /	6675, Côte des Neiges MONTREAL
DÉPANNEUR ANCA INC. Cantor's Bakery 2747 Édouard Montpetit, app. 10 MONTREAL	1 épicerie	5630, Victoria MONTREAL

Le président et directeur général
Ghislain K. Lafamme, avocat

les plais du BRIDGE

Parlez à votre partenaire

par les signaux

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord

Vulnérables:

Nord
♦ 5
♥ RV 6
♦ V 1084
♦ A RV 93
Ouest
♦ 98642 ♦ ADV 107
♥ 4 ♦ 8752
♦ A 63 ♦ RD
♦ 8542 ♦ 76

Sud
♦ R 3
♦ A D 1093
♦ 9752
♦ D 10

Les enchères:
Nord Est Sud Ouest
1 ♦ 1 ♦ 2 ♥ 3 ♦
4 ♥ passe passe passe

Entame: le 9 de pique par Ouest.

Le bridge est un jeu très précis et le succès des défenseurs repose sur quelques principes bien définis, qu'ils doivent observer scrupuleusement. Les principaux sont la carte d'entame toujours significative et les signaux donnés et compris entre partenaires.

Dans le cas présent, le contrat fut mis à court d'une levée par la bonne signalisation et la compréhension parfaite entre partenaires. Les enchères furent régulières et malgré l'obstruction de la défense, la manche fut atteinte par Sud qui déclara 4 coeurs. Plusieurs joueurs réalisèrent facilement leur contrat car les adversaires ne firent que l'As

de pique, le Roi et la Dame de carreau. Comme cette main se jouait en compétition, c'est-à-dire en présence de plusieurs bons joueurs, le contrat fut mis à court d'une levée dans beaucoup de cas. Ceci se produisit par l'emploi d'une signalisation bien spéciale à laquelle les joueurs avancés sont habitués, à savoir: lorsque vous possédez une séquence de hautes cartes et que vous l'attaquez par la carte de tête, vous signalez à votre partenaire que vous avez au moins 3 cartes dans cette suite; mais lorsque vous jouez une telle séquence en commençant par la plus basse carte suivie de la plus haute, vous signalez à votre partenaire que vous n'avez que 2 cartes et que vous voulez couper une troisième. La séquence As-Roi exceptée.

Alors les défenseurs qui finissent chuter le contrat de 4 coeurs furent ceux qui employèrent ce signal avec connaissance. La carte d'entame fut prise par l'As d'Est; celui-ci joua ensuite la Dame de carreau et Ouest fournit le 6. C'était une carte encourageante et Est espérait fort que son signal soit compris et que l'As soit dans la main de son partenaire. Il joue ensuite son Roi et le bon moment arrive. L'As du partenaire s'empara du Roi et le 3 de carreau fut joué et coupé par le défenseur Est pour mettre le contrat en déficit d'une levée.

Ces particularités du jeu qui tiennent l'esprit du bridgeur toujours en éveil sont autant de stimulants qui assurent la bonne tenue des facultés mentales de joueurs de bridge.

Pour compléter vos études sur le bridge, l'auteur offre au lecteur les deux volumes qu'il a déjà publiés:

"Améliorons notre Bridge" et
"Le jeu de la Carte et ses Techniques"

\$8.00 l'unité, franc de port sur réception de votre chèque.

Charles-A. Durand

1000 Ave Rockland # 1108
Outremont, Qué H2V 4P5, Canada

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-00892-823 J. J. LANDRY INC. demandeur -vs- TONY HARRISON défendeur. Le 18 mars 1983, à 11 h 00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 540 rue Wright en la cité St-Laurent district de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur PAUL GATTUSO sans en cette cause, consistant en: Equipement de bureau, Conditions: ARGENT COMPTANT HUGUETTE, CLAUDETTE, haussier, 866-3373, Montréal, 2 mars 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-04729-824 G.S. CANADA INC. DIVISION L.E. GARE demandeur -vs- RAYMOND RUAIS ET CLAUDE LEBLANC, défendeurs. Le 17 mars 1983, à 15 h 00 heures au domicile des défendeurs au No 688 rue Brodeur - Ten la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1 set de salon (2 mcs), 1 T.V. couleur R.C.A., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT SERGIO O. ENCU, haussier, 866-3373, Montréal, 2 mars 1983.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code d'Ordre de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 17 février 1983 à LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT de toutes les créances présentes et futures, payable à DAME CATERINA BENOPOULOU faisant affaires sous le nom et raison sociale de SOUVENIR GIFTS REG. D. C. ADEAUX SOUVENIR GIFTS ENR a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Laval le 23 février 1983 sous le numéro 521504. 1 mars 1983.

LA COMPAGNIE D'HYPOTHEQUES CANADA PERMANENT

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-04729-824 G.S. CANADA INC. DIVISION L.E. GARE demandeur -vs- RAYMOND RUAIS ET CLAUDE LEBLANC, défendeurs. Le 17 mars 1983, à 15 h 00 heures au domicile des défendeurs au No 688 rue Brodeur - Ten la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1 système de son Hi-Fi avec haut-parleurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT SERGIO O. ENCU, haussier, 866-3373, Montréal, 2 mars 1983.

RIVER CONSTRUCTION LTD. CONSTRUCTION RIVIERE LEE

Avis est par les présentes donné que "RIVER CONSTRUCTION LTD." - CONSTRUCTION RIVIERE LEE - une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE A MONTRÉAL, 25 février 1983

Milton L. Klein, C.R. Procureur de River Construction Ltd. - Construction Rivière Lée

Avis est donné que PIERRE CALVÉ, 231 LaPorte, Rosemère, détenteur du permis M-504256-001 région 08 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Michel Lupien, 398 rue Gervais, Blainville région 01, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 3 mars 1983
2ème parution: 4 mars 1983

Ville de Montréal AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 16 février 1983, le Comité exécutif a approuvé la description d'une partie de la rue Dominion, ci-après mentionnée, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte.

« une partie de la rue Dominion (sans désignation cadastrale) du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal, bornée vers le nord par le lot 43 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), au nord-est par le lot 433, au sud-est par le lot 4688 pte (C.N.), au sud-ouest par le lot 434 et au nord-ouest par la rue Saint-Jacques (sans désignation cadastrale); mesurant vingt-sept pieds et six dixièmes (27.6 pi.) au nord, quarante-vingt-pieds (81 pi.) au nord-est, trente-huit-pieds (38 pi.) au sud-est, cent-cinq-pieds et huit dixièmes (105.8 pi.) au sud-ouest et vingt-sept-pieds et cinq dixièmes (27.5 pi.) au nord-ouest, contenant en superficie trois mille huit cent quatre-vingt-sept-pieds carrés (3 887 pi²), mesures anglaises. »

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville, Montréal, le 4 mars 1983.

Marc Boyer
Greffier de la Ville

Ville de Montréal AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 9 février 1983, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

- 1.— le tronçon de ruelle est-ouest sis entre les boulevards Gouin et Henri Bourassa, à l'est de l'avenue Millen, étant une partie du lot 229-878 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-ouest par le lot 229-1337 et une partie du lot 229-1333, vers le nord-est par une autre partie du lot 229-1333, vers le sud-est par des parties des lots 229-1333, 229-872, 229-871 et par le lot 229-870-1 et vers le sud-ouest par une partie du lot 229-589 (avenue Millen);

- 2.— les lots 404-1070 (ruelle), 404-1071 (ruelle), 404-1176 (ruelle) et 404-1198 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, situés à l'est de la rue Paul Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille.

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville, Montréal, le 4 mars 1983

Marc Boyer
Greffier de la Ville

Ville de Montréal AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 2 février 1983, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent) et de la rue ci-après mentionnée, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

- la ruelle Brady, sans désignation cadastrale, sise à l'ouest de la rue Clark et au sud du boulevard Dorchester, bornée vers le nord-ouest par le lot 604, vers le nord-est par le lot (rue Clark), sans désignation cadastrale, vers le sud-est par le lot 602, par la ruelle sans désignation cadastrale ci-après décrite et par une partie du lot 603 et vers le sud-ouest par une partie du lot 585;

- la ruelle sans désignation cadastrale sise à l'ouest de la rue Clark et au sud du boulevard Dorchester, bornée vers le nord-ouest par une partie de la ruelle sans désignation cadastrale (ruelle Brady) ci-avant décrite, vers le nord-est par les lots 600 à 602 inclusivement, dans ses lignes sud-est par une partie du lot 599 et dans ses lignes sud-ouest par une partie du lot 599 et par des parties du lot 603;

- la ruelle sise à l'est de la rue Saint-Urbain et au nord de la rue de la Gauchetière, sans désignation cadastrale, bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 589, vers le nord par une partie du lot 595-4, vers le nord-est par une partie du lot 595-4 et les lots 595-3 et 595-1, vers le sud-est et l'est par le lot 594, vers le sud-ouest par une autre partie de cette ruelle sans désignation cadastrale (déjà propriété de la Ville), vers l'ouest et le nord-ouest par des parties du lot 592, vers le sud-ouest par une partie des lots 592, 591 et 590.

- rue formée du lot 87-5 (rue Blake) du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal.

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le troisième que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville, Montréal, le 4 mars 1983.

Marc Boyer
Greffier de la Ville.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-00892-823 J. J. LANDRY INC. demandeur -vs- TONY HARRISON défendeur. Le 18 mars 1983, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au No 540 rue Wright en la cité St-Laurent district de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1 set de salon (2 mcs), 1 T.V. couleur R.C.A., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT SERGIO O. ENCU, haussier, 866-3373, Montréal, 2 mars 1983.

RIVER CONSTRUCTION LTD. CONSTRUCTION RIVIERE LEE

Avis est par les présentes donné que "RIVER CONSTRUCTION LTD." - CONSTRUCTION RIVIERE LEE - une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE A MONTRÉAL, 25 février 1983

Milton L. Klein, C.R. Procureur de River Construction Ltd. - Construction Rivière Lée

Avis est donné que PIERRE CALVÉ, 231 LaPorte, Rosemère, détenteur du permis M-504256-001 région 08 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Michel Lupien, 398 rue Gervais, Blainville région 01, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 3 mars 1983
2ème parution: 4 mars 1983

Ville de Montréal AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 16 février 1983, le Comité exécutif a approuvé la description d'une partie de la rue Dominion, ci-après mentionnée, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte.

« une partie de la rue Dominion (sans désignation cadastrale) du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal, bornée vers le nord par le lot 43 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), au nord-est par le lot 433, au sud-est par le lot 4688 pte (C.N.), au sud-ouest par le lot 434 et au nord-ouest par la rue Saint-Jacques (sans désignation cadastrale); mesurant vingt-sept pieds et six dixièmes (27.6 pi.) au nord, quarante-vingt-pieds (81 pi.) au nord-est, trente-huit-pieds (38 pi.) au sud-est, cent-cinq-pieds et huit dixièmes (105.8 pi.) au sud-ouest et vingt-sept-pieds et cinq dixièmes (27.5 pi.) au nord-ouest, contenant en superficie trois mille huit cent quatre-vingt-sept-pieds carrés (3 887 pi²), mesures anglaises. »

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville, Montréal, le 4 mars 1983.

Marc Boyer
Greffier de la Ville

Ville de Montréal AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 9 février 1983, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

- 1.— le tronçon de ruelle est-ouest sis entre les boulevards Gouin et Henri Bourassa, à l'est de l'avenue Millen, étant une partie du lot 229-878 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-ouest par le lot 229-1337 et une partie du lot 229-1333, vers le nord-est par une autre partie du lot 229-1333, vers le sud-est par des parties des lots 229-1333, 229-872, 229-871 et par le lot 229-870-1 et vers le sud-ouest par une partie du lot 229-589 (avenue Millen);

- 2.— les lots 404-1070 (ruelle), 404-1071 (ruelle), 404-1176 (ruelle) et 404-1198 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, situés à l'est de la rue Paul Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille.

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville, Montréal, le 4 mars 1983

Marc Boyer
Greffier de la Ville

Ville de Montréal AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 2 février 1983, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent) et de la rue ci-après mentionnée, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

- la ruelle Brady, sans désignation cadastrale, sise à l'ouest de la rue Clark et au sud du boulevard Dorchester, bornée vers le nord-ouest par le lot 604, vers le nord-est par le lot (rue Clark), sans désignation cadastrale, vers le sud-est par le lot 602, par la ruelle sans désignation cadastrale ci-après décrite et par une partie du lot 603 et vers le sud-ouest par une partie du lot 585;

- la ruelle sans désignation cadastrale sise à l'ouest de la rue Clark et au sud du boulevard Dorchester, bornée vers le nord-ouest par une partie de la ruelle sans désignation cadastrale (ruelle Brady) ci-avant décrite, vers le nord-est par les lots 600 à 602 inclusivement, dans ses lignes sud-est par une partie du lot 599 et dans ses lignes sud-ouest par une partie du lot 599 et par des parties du lot 603;

- la ruelle sise à l'est de la rue Saint-Urbain et au nord de la rue de la Gauchetière, sans désignation cadastrale, bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 589, vers le nord par une partie du lot 595-4, vers le nord-est par une partie du lot 595-4 et les lots 595-3 et 595-1, vers le sud-est et l'est par le lot 594, vers le sud-ouest par une autre partie de cette ruelle sans désignation cadastrale (déjà propriété de la Ville), vers l'ouest et le nord-ouest par des parties du lot 592, vers le sud-ouest par une partie des lots 592, 591 et 590.

- rue formée du lot 87-5 (rue Blake) du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal.

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le troisième que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville, Montréal, le 4 mars 1983.

Marc Boyer
Greffier de la Ville.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-00892-823 J. J. LANDRY INC. demandeur -vs- TONY HARRISON défendeur. Le 18 mars 1983, à 11 h 00 heures au domicile du défendeur au No 540 rue Wright en la cité St-Laurent district de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1 set de salon (2 mcs), 1 T.V. couleur R.C.A., etc. Conditions: ARGENT COMPTANT SERGIO O. ENCU, haussier, 866-3373, Montréal, 2 mars 1983.

RIVER CONSTRUCTION LTD. CONSTRUCTION RIVIERE LEE

Avis est par les présentes donné que "RIVER CONSTRUCTION LTD." - CONSTRUCTION RIVIERE LEE - une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE A MONTRÉAL, 25 février 1983

Milton L. Klein, C.R. Procureur de River Construction Ltd. - Construction Rivière Lée

Avis est donné que PIERRE CALVÉ, 231 LaPorte, Rosemère, détenteur du permis M-504256-001 région 08 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Michel Lupien, 398 rue Gervais, Blainville région 01, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 3 mars 1983
2ème parution: 4 mars 1983

Ville de Montréal AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 16 février 1983, le Comité exécutif a approuvé la description d'une partie de la rue Dominion, ci-après mentionnée, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte.

« une partie de la rue Dominion (sans désignation cadastrale) du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal, bornée vers le nord par le lot 43 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), au nord-est par le lot 433, au sud-est par le lot 4688 pte (C.N.), au sud-ouest par le lot 434 et au nord-ouest par la rue Saint-Jacques (sans désignation cadastrale); mesurant vingt-sept pieds et six dixièmes (27.6 pi.) au nord, quarante-vingt-pieds (81 pi.) au nord-est, trente-huit-pieds (38 pi.) au sud-est, cent-cinq-pieds et huit dixièmes (105.8 pi.) au sud-ouest et vingt-sept-pieds et cinq dixièmes (27.5 pi.) au nord-ouest, contenant en superficie trois mille huit cent quatre-vingt-sept-pieds carrés (3 887 pi²), mesures anglaises. »

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville, Montréal, le 4 mars 1983.

Marc Boyer
Greffier de la Ville

Ville de Montréal AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 9 février 1983, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

- 1.— le tronçon de ruelle est-ouest sis entre les boulevards Gouin et Henri Bourassa, à l'est de l'avenue Millen, étant une partie du lot 229-878 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-ouest par le lot 229-1337 et une partie du lot 229-1333, vers le nord-est par une autre partie du lot 229-1333, vers le sud-est par des parties des lots 229-1333, 229-872, 229-871 et par le lot 229-870-1 et vers le sud-ouest par une partie du lot 229-589 (avenue Millen);

- 2.— les lots 404-1070 (ruelle), 404-1071 (ruelle), 404-1176 (ruelle) et 404-1198 (ruelle) du cadastre de la Paroisse de Longue-Pointe, situés à l'est de la rue Paul Pau, entre les rues Rousseau et Robitaille.

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville, Montréal, le 4 mars 1983

Marc Boyer
Greffier de la Ville

Ville de Montréal AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

À sa séance du 2 février 1983, le Comité exécutif a approuvé la description des ruelles suivantes du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Laurent) et de la rue ci-après mentionnée, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

- la ruelle Brady, sans désignation cadastrale, sise à l'ouest de la rue Clark et au sud du boulevard Dorchester, bornée vers le nord-ouest par le lot 604, vers le nord-est par le lot (rue Clark), sans désignation cadastrale, vers le sud-est par le lot 602, par la ruelle sans désignation cadastrale ci-après décrite et par une partie du lot 603 et vers le sud-ouest par une partie du lot 585;

- la ruelle sans désignation cadastrale sise à l'ouest de la rue Clark et au sud du boulevard Dorchester, bornée vers le nord-ouest par une partie de la ruelle sans désignation cadastrale (ruelle Brady) ci-avant décrite, vers le nord-est par les lots 600 à 602 inclusivement, dans ses lignes sud-est par une partie du lot 599 et dans ses lignes sud-ouest par une partie du lot 599 et par des parties du lot 603;

- la ruelle sise à l'est de la rue Saint-Urbain et au nord de la rue de la Gauchetière, sans désignation cadastrale, bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 589, vers le nord par une partie du lot 595-4, vers le nord-est par une partie du lot 595-4 et les lots 595-3 et 595-1, vers le sud-est et l'est par le lot 594, vers le sud-ouest par une autre partie de cette ruelle sans désignation cadastrale (déjà propriété de la Ville), vers l'ouest et le nord-ouest par des parties du lot 592, vers le sud-ouest par une partie des lots 592, 591 et 590.

- rue formée du lot 87-5 (rue Blake) du cadastre de la Municipalité de la Paroisse de Montréal.

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le troisième que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville, Montréal, le 4 mars 1983.

Marc Boyer
Greffier de la Ville.

LA MÉTÉO

Une crête de haute pression dominera le temps sur la belle province où il ne persiste déjà plus que quelques nuages. Le soleil fera grimper les températures à des valeurs près de la normale aujourd'hui. Samedi une perturbation sur les Grands-Lacs commencera à envahir l'extrême ouest de la province mais le soleil dominera ailleurs et ce sera doux.

MONTRÉAL

Aujourd'hui ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 1. Apercü pour samedi: beau.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 28
COUCHER: 17 h 45

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue, Pontiac-Gatineau et Lièvre: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: -3. Apercü pour samedi: ennuage.

Reservoirs Cabong et Gouin: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: -3. Apercü pour samedi: beau.

Outaouais: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: -1. Apercü pour samedi: ennuage.

Trois-Rivières-Drummondville, Québec, Beauce: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: -3. Apercü pour samedi: généralement ensoleillé.

Estrie: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: zéro. Apercü pour samedi: beau.

St-Lac-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: -2. Apercü pour samedi: généralement ensoleillé.

Rivière-du-Loup, La Malbaie: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: -5. Apercü pour samedi: généralement ensoleillé.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie: Ciel variable. Quelques chutes de neige le long du littoral. Vents modérés. Maximum: -5. Précipitations: 30 %. Apercü pour samedi: généralement ensoleillé.

Gaspé-Parc Forillon: Ciel variable avec quelques chutes de neige et vents modérés. Maximum: -5. Précipitations: 30 %. Apercü pour samedi: généralement ensoleillé.

Baie-Comeau: Ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum: -5. Apercü pour samedi: généralement ensoleillé.

Sept-Îles: Ensoleillé avec passages nuageux. Vents du secteur nord de 35 à 55 km/h causant de la poussière par endroits. Maximum: -5. Apercü pour samedi: généralement ensoleillé.

Vous-êtes par ces présentes données que WILFRED COHEN, domicilié à 4627 rue Oxford, dans la Ville de Montréal, district de Montréal, et demeurant temporairement au 601 Northwest 91st Avenue, Tampa, Floride, U.S.A., s'adressera au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour changer légalement son nom pour celui de WILLIAM WILFRED COHEN.

Pétromont: Ottawa et Québec injectent \$50 millions

Le gouvernement du Canada a annoncé hier qu'il acceptait de venir en aide à Pétromont, l'entreprise de Varrennes et de Montréal-Est qui alimente l'industrie pétrochimique du Québec en matière première. Immédiatement après cette annonce, le gouvernement du Québec, qui avait déjà fait part de son intention d'aider Pétromont, a emboîté le pas.

Les deux gouvernements s'engagent à injecter jusqu'à \$25 millions chacun dans Pétromont, qui fournit l'é-

thylène à l'industrie pétrochimique québécoise à l'aide d'un dérivé du pétrole. n'arrive plus à boucler ses fins de mois, surtout depuis qu'une industrie similaire de l'Ouest utilise, elle, du gaz naturel moins coûteux.

Pour pallier aux aléas de cette concurrence récente, Pétromont, tout comme Pétrosar d'ailleurs, avait demandé au gouvernement de réduire les taxes qu'il impose sur les produits pétroliers. Pétromont aurait voulu

emploi 500 personnes, Pétrosar, de Sarnia en Ontario, bénéficiera aussi de l'attention fédérale.

Pour l'Ontario, le gouvernement fédéral offre une garantie de prêt, alors que pour Pétromont, Ottawa est prêt à verser une subvention pouvant atteindre \$25 millions. Cette subvention est remboursable sans intérêt, mais à une date encore indéterminée.

Pétromont, qui fournit l'é-

thylène à l'industrie pétrochimique québécoise à l'aide d'un dérivé du pétrole. n'arrive plus à boucler ses fins de mois, surtout depuis qu'une industrie similaire de l'Ouest utilise, elle, du gaz naturel moins coûteux.

Pour pallier aux aléas de cette concurrence récente, Pétromont, tout comme Pétrosar d'ailleurs, avait demandé au gouvernement de réduire les taxes qu'il impose sur les produits pétroliers. Pétromont aurait voulu

Le groupe de travail se penchera sur les possibilités de conversion officielle de l'industrie au gaz naturel et verra si Pétromont et Pétrosar ne pourraient pas bénéficier des programmes d'aide du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada ou de ceux de l'Industrie et du Commerce du Québec.

La « subvention remboursable » qu'Ottawa offre à Pétromont sera disponible au cours des 24 prochains mois.

En fait, rien ne presse pour la rembourser et Pétromont peut attendre de réaliser des profits. Mais, en attachant le mot « remboursable », le gouvernement canadien évitera peut-être de se faire critiquer par nos voisins du Sud qui, par les temps qui courent, n'apprécient guère l'intervention gouvernementale dans l'activité économique.

L'industrie pétrochimique emploie quelque 18,000 personnes au Canada. Au Québec, Pétromont est la seule

entreprise du genre et le ministre des Finances du Canada, M. Marc Lalonde, a déclaré hier que « nous aimerions bien la voir continuer ».

À Québec, M. Rodrigue Biron, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, a dit espérer que cette intervention permettrait de « maintenir directement environ 15,000 emplois dans l'industrie secondaire liée à la pétrochimie, notamment dans l'important secteur des plastiques ».

Le taux d'escompte à 9.38 %; le taux hypothécaire à 11.25 %

par André Bouthillier

La Banque du Canada a porté hier son taux d'escompte à son niveau le plus bas depuis novembre 1979, c'est-à-dire à 9.38 %. Il était à 9.48 % depuis une semaine.

Juste avant cette nouvelle baisse du taux d'escompte, la Banque de Montréal avait annoncé qu'elle diminuerait son taux hypothécaire d'un an de 11.75 % à 11.25 %, à partir de lundi matin. Son taux hypothécaire de deux ans baissera de 12.5 % à 12.25 %. Ces taux seront les meilleurs offerts par une banque à charte aux acheteurs de maison. A moins bien sûr que d'autres banques emboîtent le pas d'ici à lundi. Un taux hypothécaire de 11.25 % à la Banque de Montréal ne s'est pas vu depuis mai 1979.

L'institution financière of-

fre également le plus bas taux préférentiel (accordé aux meilleurs clients), soit 11.25 %. Le « prime rate » des autres banques s'élève à 11.5 %.

D'autres institutions financières pourraient annoncer au cours des prochains jours des baisses de leurs différents taux d'intérêt. La plupart des analystes continuent en effet à affirmer que les

taux vont encore diminuer.

Selon un dirigeant de la Banque de Nouvelle-Écosse, M. Jim O'Donnell, les taux pourraient encore diminuer facilement de 2 % d'ici la fin de l'année, même si les déficits gouvernementaux demeurent élevés tant au Canada qu'aux États-Unis.

La Banque du Canada se sert du taux d'escompte, qui donne le ton aux autres taux

d'intérêt, pour défendre la valeur du dollar canadien. Elle voit à maintenir les taux d'intérêt en vigueur au Canada de 1 à 2 points au-dessus de ceux en vigueur aux États-Unis.

La baisse des taux d'intérêt aux États-Unis suit la baisse de l'inflation. Le taux annuel d'inflation aux États-Unis est de 3.7 %, contre 8.3 % au Canada.

Publicité sur l'alcool: vers une nouvelle réglementation

par Claude Turcotte

Le président et directeur général de la Régie des permis d'alcool du Québec, M. Ghislain K. Laflamme, a déclaré hier devant le Publicité

Club de Montréal que la publicité des boissons alcooliques ne sera plus bientôt ce qu'elle a été jusqu'à maintenant au Québec.

M. Laflamme dirige un organisme qui a pour rôle non seulement d'émettre des permis, mais aussi de recevoir les plaintes des citoyens au sujet de la publicité des boissons alcooliques. Il n'a pas caché, loin de là, qu'une bonne partie de l'opinion publique est agacée par les annonces de certains producteurs, qu'il n'a pas nommés spécifiquement, mais qui sont assurément les brasseurs de bières si l'on se fie au contexte de ses remarques.

« Nous devons admettre, a-t-il dit, qu'il y a autre chose à faire que de la publicité commerciale platelement répétitive, qui se trouve appa-

remment dans un cul-de-sac de l'imagination ».

Tout juste avant ces remarques, M. Laflamme avait rendu hommage à l'approche nouvelle proposée par M. Jacques Bouchard, dans son livre *L'autre publicité, la publicité sociale*. Il a de plus rappelé « la contribution inappréciable de la compagnie Seagram dans son approche de la publicité éducative de l'alcool ».

En deux ans de discussions avec les gens de l'industrie, M. Laflamme avoue s'être buté à des préjugés. Mais, a-t-il dit, il y a eu évolution des mentalités et il y aura avant longtemps une nouvelle réglementation qui sera le fruit de la concertation, ce qui amènera une nouvelle forme de publicité pour les boissons alcooliques et plus particulièrement la bière.

au jour le jour

■ Quelle crise?

Un homme d'affaires de Québec, M. Raymond Malenfant, se moque bien des analystes prévoyant le pire pour l'industrie hôtelière. En quelques mois, M. Malenfant a complété un projet hôtelier de \$10 millions à Chicoutimi, a acquis l'Auberge des gouverneurs d'Alma, a racheté de la chaîne Wandlyn une auberge de Sainte-Foy et a acheté le complexe immobilier Jacques-Cartier, à Québec. M. Malenfant était déjà propriétaire de Les Hôtels Universels. Son petit empire a une valeur de \$75 millions.

■ Une course serrée

La Polyvalente de Matane talonne le Lower College de Montréal de très près au concours de la Bourse de Montréal destiné aux étudiants du niveau secondaire de la province. L'objectif du concours: faire fructifier un portefeuille fictif de \$15,000. Les meneurs sont Braham Kornbluth et Anne Asselin, des deux écoles ci-haut nommées, avec des portefeuilles respectifs de \$17,863 et \$17,002. Commencé le 17 janvier, le concours se termine le 15 avril.

■ Vente du Droit en avril

Le vice-président d'Unimédia, M. Jean-Guy Faucher, indique que l'offre d'achat du quotidien *Le Droit* sera envoyée aux actionnaires d'ici trois semaines. Ces derniers auront ensuite 21 jours pour en disposer. Les principaux actionnaires du quotidien francophone d'Ottawa sont les Oblats de Marie Immaculée, avec 79 % des actions. Le groupe de M. Jacques Francoeur est persuadé de pouvoir rentabiliser *Le Droit*, qui a perdu \$1 million en 1982.

■ Le Globe déficitaire

Malgré les pertes inscrites par *The Globe and Mail*, l'empire de presse torontoise Thomson Newspaper a accru son profit net de \$97 millions à \$99.4 millions, de 1981 à 1982. Le président de la chaîne, M. Kenneth Thompson, a refusé de dévoiler le déficit du *Globe*, le plus important quotidien au pays. Il s'est contenté de qualifier la perte de « marginale ».

■ OPEP: autre réunion

Les ministres du pétrole de huit pays de l'OPEP ont décidé de poursuivre leurs négociations, aujourd'hui, avant d'être incapables de s'entendre lors de leur rencontre d'hier, à Londres. La plupart des membres de l'OPEP ne semblent plus tenir au prix de référence de \$34 US le baril et sembleraient être enclins à se fixer sur un niveau entre \$29 US et \$30 US pour se conformer à la baisse de la demande du marché mondial. Sans entente, une nouvelle guerre mondiale des prix serait alors inévitable.

■ En raccourci

Alean International, de Montréal, renforcera ses activités de recherche et de développement au Royaume-Uni. Le ministre fédéral du Commerce, M. Gerald Regan, admet que la dernière entente sur les restrictions de ventes de voitures japonaises au pays (limite de 79,000 unités sur six mois) ne créera pas beaucoup d'emplois. Depuis le début de 1983, la production d'automobiles au Canada a cependant grimpé de 32 %. En février, la production a augmenté de 52 % par rapport au même mois de 1982. Le *Trust National*, de Toronto, a haussé ses profits de 36 % au premier trimestre, par rapport à la même période l'an dernier... Le *Mexique* a signé officiellement hier l'acte du prêt de \$5 milliards que lui accordent 530 banques internationales... L'un des principaux concurrents de Pratt & Whitney a obtenu un contrat de \$300 millions de la firme américaine Gulfstream Aerospace pour la fabrication de 200 réacteurs destinés à un nouvel avion d'affaires.

André Bouthillier

Canapêche innove

Une nouvelle entreprise de transformation de saumon fumé, Canapêche, vient de s'implanter dans l'est de Montréal, rue Hochelaga.

Le président de la compagnie, M. Feuer Werker, a expliqué hier au DEVOIR qu'il s'agit de la première usine d'alimentation à contrôle bactériologique en Amérique du Nord.

Elle fait partie d'un groupe de huit entreprises qui planteront ou moderniseront d'ici peu leurs activités de transformation de produits de la mer pour se soumettre à la Loi sur la qualité des produits marins, adoptée à Québec en décembre 1981.

Canapêche a commencé sa production au début de février et exporte déjà ses produits en Australie, en France, en Grèce et aux États-Unis. Selon M. Werker, l'entreprise

se classe déjà au premier rang chez les transformateurs de saumon fumé au pays.

« Notre chiffre d'affaires devrait atteindre \$8 millions cette année et notre personnel devrait passer de 20 à 45 employés d'ici à quelques mois », a-t-il ajouté.

L'implantation de cette nouvelle usine — construite sur le terrain où est née Proviso en 1963 — a coûté \$1.2 million. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a octroyé une subvention de \$116,000 et la ville de Montréal a fourni une aide technique.

L'inauguration officielle a eu lieu hier en présence de M. Jean Garon, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

A.B.

Ottawa est invité à subventionner l'installation de chauffe-eau solaire

par Gilles Provost

À même les \$175 millions déjà réservés à la promotion de l'industrie solaire d'ici cinq ans, le gouvernement canadien devrait subventionner l'installation de 6,000 chauffe-eau solaires domestiques au Québec et dans les Maritimes, a recommandé hier l'Association des industries solaires du Canada.

Cette mesure, qui coûterait environ \$12.5 millions au Trésor fédéral, permettrait au chauffage solaire d'atteindre dès maintenant le seuil de rentabilité, estime l'Association. Les consommateurs devraient déboursier \$1,300 par installation, tandis

qu'Ottawa contribuerait environ \$2,000.

Une telle mesure permettrait à la jeune industrie solaire de se maintenir en bonne santé jusqu'à ce que l'évolution normale des prix des autres sources d'énergie lui permettent de survivre par ses propres moyens, dans cinq ans environ. De toutes façons, disent ces fabricants, l'électricité, le pétrole et le gaz sont largement subventionnés eux aussi.

Les 20 compagnies canadiennes impliquées dans l'énergie solaire ont eu un chiffre d'affaires voisin de \$30 millions l'an dernier, dont le cinquième sur les marchés d'exportation.



LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

Résultats du premier trimestre

État consolidé des revenus

(non vérifié)
(en milliers de dollars)

pour le trimestre clos le 31 janvier

	1983	1982
Revenu d'intérêts		
Revenu de prêts, à l'exclusion des baux	\$ 1,132,639	\$ 1,357,397
Revenu du financement de baux financiers	6,093	6,042
Revenu de valeurs mobilières	77,959	92,346
Revenu de dépôts à d'autres banques	298,386	336,780
Total du revenu d'intérêts, dividendes compris	1,515,077	1,792,565
Frais d'intérêts		
Intérêts sur les dépôts	1,133,719	1,511,172
Intérêts sur les débentures bancaires	21,367	15,924
Intérêts sur les engagements autres que des dépôts	2,145	3,186
Total des frais d'intérêts	1,157,231	1,530,282

Revenu net d'intérêts	357,846	262,283
Provision pour pertes sur prêts	48,600	27,500
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	309,246	234,783
Autres revenus	81,184	66,555
Revenu net d'intérêts et autres revenus	390,430	301,338
Frais autres que les intérêts		
Salaires	131,602	124,502
Contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	12,199	13,042
Frais de locaux, matériel et mobilier, amortissements compris	42,163	38,876
Autres frais	43,003	48,926
Total des frais autres que d'intérêts	228,967	225,346

Revenu net avant provision pour impôts sur le revenu	161,463	75,992
Provision pour impôts sur le revenu	57,800	11,600
Revenu net avant inclusion des participations minoritaires dans les filiales	103,663	64,392
Participation minoritaire dans les filiales	898	749
Revenu net pour la période	\$ 102,765	\$ 63,643

Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	46,813,126	46,410,159
Revenu net par action: non dilué	\$ 2.20	\$ 1.37
dilué	\$ 2.05	\$ 1.29
Dividendes	\$ 21,532	\$ 20,419
Dividendes par action ordinaire	\$ 0.46	\$ 0.44

Extraits du bilan consolidé

(non vérifié)
(en millions de dollars)

au 31 janvier

	1983	1982
Liquidités	\$ 12,044	\$ 11,109
Valeurs mobilières	3,590	3,269
Prêts	34,390	33,632
Autres	3,701	3,853
Total de l'actif	\$ 53,725	\$ 51,863
Dépôts	\$ 47,113	\$ 45,385
Autres	4,140	4,338
Débentures subordonnées	720	517
Capital et réserves	1,752	1,623
Total du passif, capital et réserves	\$ 53,725	\$ 51,863

État préparé selon les dispositions de la Loi sur les banques (1980)

Direction générale: 44 King Street West, Toronto, Canada M5H 1H1.

1,211 bureaux au Canada, aux îles Bahamas, aux Antilles, à Athènes, Atlanta, Bahrein, Bangkok, Beijing, Beyrouth, Belize, Bombay, Boston, Bruxelles, Buenos Aires, Caracas, Chicago, Cleveland, Djakarta, Dublin, Edimbourg, Francfort, Glasgow, Guyana, Hong Kong, Houston, Kuala Lumpur, Le Caire, Le Pirée, Londres, Los Angeles, Manille, Mexico, Miami, New York, Oslo, Panama, Paris, Portland, Rio de Janeiro, Rotterdam, San Francisco, Seoul, Singapour, Sydney, Thessalonique, Tokyo.



TÉLÉ-MÉTROPOLE INC.

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS EST, par les présentes, donné:—

QU'UN dividende trimestriel de \$0.17 par action sur les actions classe "A" et classe "B" a été déclaré payable le 15 avril 1983 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres, le 31 mars 1983.

PAR ORDRE DU CONSEIL

Thérèse de Grandpré
Secrétaire
Montréal, le 24 janvier 1983



STEINBERG INC.

Avis de dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de \$0.827055 U.S. l'action sur les Deuxièmes Actions Préférentielles remboursables au gré du détenteur, rachetables, à dividende cumulé de \$2.875 U.S. Série "B", en circulation de la compagnie, a été déclaré payable le 31e jour de mars 1983 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 18e jour de mars 1983.

Par ordre du Conseil d'Administration,
DIANE MARCELIN LAURIN
La Vice-présidente,
Directrice générale du service juridique et Secrétaire
Montréal, le 18 février 1983.



STEINBERG INC.

Avis de dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de \$0.845034 l'action sur les Deuxièmes Actions Préférentielles remboursables au gré du détenteur, rachetables, à dividende cumulé de \$2.9375 U.S. Série "A", en circulation de la compagnie, a été déclaré payable le 31e jour de mars 1983 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 18e jour de mars 1983.

Par ordre du Conseil d'Administration,
DIANE MARCELIN LAURIN
La Vice-présidente,
Directrice générale du service juridique et Secrétaire
Montréal, le 18 février 1983.



STEINBERG INC.

Avis de Dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de quarante-neuf cents (49¢) l'action sur les Deuxièmes Actions Préférentielles, rachetables, à dividende cumulé de \$1.95, série un, en circulation de la compagnie a été déclaré payable le 30e jour de mars 1983 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16e jour de mars 1983.

Par ordre du Conseil d'Administration,
DIANE MARCELIN LAURIN
La Vice-présidente,
Directrice générale du service juridique et Secrétaire
Montréal, le 18 février 1983.

Où sont les comiques?

Rira bien qui rira le dernier!

par Nathalie Petrowski

À force de voir défiler des comiques et des pas comiques aux Lundis des ha ha, je commence à saisir la mécanique compliquée et névrotique qui déclenche le rire. Je vois venir le grand idéal tout en esquissant le portrait-robot du public. Je le dessine entre 20 et 30 ans, instruit, revenu moyen, sens de l'humour acquis quelque part entre l'école des Cyniques et celle de Paul et Paul, sens critique très développé. Tellement développé qu'il faut se lever de bonne heure pour le désarmer et le faire rire. Il en a vu d'autres.

N'entre pas qui veut au club sélect des comiques. Ceux qui tentent leur chance au Club Soda doivent d'ailleurs soupçonner qu'ils vont sans doute se casser royalement la figure. C'est un jeu pour cela que deux semaines

seulement après la naissance d'une tradition, celle-ci a des problèmes avec sa progéniture. Beaucoup d'acteurs, aspirant-monologuistes, se sont détestés à la dernière minute craignant sans doute de perdre leur continuité à Radio-Canada. Ding et Dong (Claude Meunier et Serge Thériault), les maîtres de cérémonie, téléphonent désespérément à travers la ville à la recherche de comiques télévisés qui n'auront rien à perdre sinon une réputation qu'ils n'ont même pas.

Lundi dernier par exemple, un seul comique a vraiment réussi à sauver sa peau et à sauvegarder sa réputation. Normand Brathwaite est arrivé avec un numéro gagnant et nous a fait revivre les cheminement souffrants de sa thérapie chez les Herpès Anonymes. Il nous a raconté comment il a appris à accepter puis à aimer son herpès, à lui donner un nom

et à même lui trouver un air sympathique. Rendu à l'étape des arts plastiques où il apprend à sculpter des herpès avec de la pâte à modeler, la salle était plénière en quatre. Cette histoire loufoque qui bascule dans l'absurde n'aurait pu mieux tomber.

Ce ne fut pas le cas pour les autres. Luc Durand, le « Gobelet » de « Sol et Gobelet », est arrivé avec un mètre à mesurer pour compter les pieds de ses paroles et montrer à quel point il a les pieds dans les plats. Sautant du coq à l'âne, du style au téléphone, il nous a entrepris de sa manie de tout économiiser et de tout compartimenter. Une spectatrice lui a lancé qu'il aurait fait l'affaire en France, il y a 25 ans.

Francine Tougas est venue nous parler de ses problèmes de cohabitation avec la solitude. Plusieurs spectateurs n'ont pas compris que le « elle » de l'histoire était la solitude et non pas une vraie fille. Ils ont cru avoir affaire à une histoire de lesbiennes et ont arrêté d'écouter. Le texte était finalement trop intellectuel, trop métaphorique et donnait plus dans les hautes sphères du théâtre que dans la zone plus prosaïque du stand-up comic.

Le niveau des textes, le décalage des degrés, d'un co-

mique à l'autre, compliquent le dossier. Ding et Dong n'arrangent pas les choses. Leurs sessions de réchauffement sont tellement frénetiques et chauffées à blanc que ceux qui suivent ont intérêt à être au diapason, c'est-à-dire quelque part sur orbite. Bien souvent, ils piétinent sur le plancher des vaches comme Denise Guénette par exemple qui a présenté 15 ans trop tard, un monologue qui ressemblait de façon douteuse à *Cours de personnalité* de Clémence Desrochers. Lorsque la monologuiste est revenue avec son numéro de go-go girl un peu fanée, la salle était aussi silencieuse qu'un cimetière. Question de niveau et de degré, bien entendu. Les Fous bracs de Drummondville ont essayé de terminer la soirée en beauté mais là encore le décalage rythmique entre Ding et Dong, véritables speed-freaks de l'humour et les comiques ralentis de Drummondville n'a fait qu'amplifier les disparités socio-culturelles.

Aux États-Unis, les stand-up comic ont la vie dure. Quand ils ne font pas l'affaire, on les invite à disparaître sur-le-champ.

À Montréal, le public est encore très civilisé, mais rira bien qui rira le dernier...

Mercouri lutte pour le rapatriement des frises du Parthéon

ATHÈNES (d'après l'AFP) — Les socialistes grecs, au pouvoir depuis 1981, veulent rapatrier les frises du Parthéon. La ministre de la culture, Mme Mélina Mercouri est résolue de gagner la bataille contre l'Angleterre, possesseur des frises « acheïes » par un Britannique, Lord Elgin, des autorités ottomanes qui occupaient la Grèce au début du siècle. Les chefs-d'œuvre de l'art antique grec sont exposés au British Museum de Londres.

« Nous ne pouvons que gagner la bataille des marbres d'Elgin », affirme Mme Mercouri. Les frises du Parthéon appartiennent à « un monument des monuments », l'Acropole, un ensemble unique, symbolique et représentatif de la culture grecque classique et aussi de la culture occidentale européenne. « C'est le symbole de l'Unesco », ajoute-t-elle.

Mme Mercouri a tenté d'obtenir le soutien moral de

l'organisation internationale lors de la dernière conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mondiacult) à Mexico, en août dernier. Cinquante-six pays ont appuyé la proposition grecque, onze ont voté contre (dont les États-Unis) et 26 autres se sont abstenus (notamment la France). Le Comité intergouvernemental pour le retour des biens culturels formé par l'Unesco se réunira en avril pour étudier la proposition grecque.

Au pavillon Judith-Jasmin, de l'UQAM, samedi 20h, présentation d'un spectacle (*Audiences*) où une trentaine de femmes-artistes se produiront dans trois spectacles simultanés. Entre autres invités : Margie Gillis, Ginette Bellavance, Marie-Claire Séguin, Sylvie Legault, Organisé par un comité intersyndical à l'occasion de la Journée internationale de la femme (8 mars).

Annonces classées 286-1200

A l'étranger

EN GUADELOUPE, chambre à louer avec douche, pour 2 personnes \$30 par jour. Tout près de la mer. Tél: 845-7932 en Gdp. 84-24-44. 14-3-83

Antiquités

NOUS FAISONS l'évaluation d'antiquités par écrit pour fins d'assurance. Demander Jocelyn 286-1200. J.N.O.

Appartements/logements

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 1/3-3/4-4/5. Concerge 935-5321. 29-3-83

1625 DUCHARME, très grand 7 1/2, chauffé, eau chaude, tout-à-l'égout, possibilité renouvellement du bail, cuisine, réfrigérateur, chauffage. 342-0885. 05-03-83

N.D.G. haut duplex, 7 pièces, chauffé, eau chaude, décoré, tapis, foyer, libre 1er juillet. \$685. PAS DE CHIEN, PAS DE CHAT. 484-2915. 07-03-83

V.M.R. 4 1/2 pièces meublées ou non, 2 c.c., cuisinière, réfrigérateur, sous-louage, \$330. Tél: 733-0653. 07-03-83

CÔTE-DES-NEIGES près d'Outremont, haut duplex détaché face parc, 4 1/2, spacieux, chauffé, ensoleillé, disponible 1er mai \$500/mois. Tél: 733-8723. 05-03-83

RUE CHERRIER, 3 1/2 chauffé, près métro Sherbrooke, \$350/mois. 527-5789. 01-04-83

Autos/Motos

B.M.W. Bavaria 73, 4 portes, 4 vitesses, air climatisé, A.M.-F.M. peinture neuve, complètement remise à neuf, superbe, un bijou, doit être vu. Après 17h: 481-3796. 07-03-83

PEUGEOT 504, familiale 1980, diesel, automatique, 48.500 km, 1 propriétaire, état excellent, factures d'entretien disponibles. 334-0367. 07-03-83

ACHAT IMMÉDIAT DE VÉHICULES

78 à 82:

- Cadillac
- Tornado
- Olds Regency
- Buick Riviera
- Buick Park Avenue
- Trans-Am
- Camaro Z28
- Corvette

UN APPEL SUFFIT:

Armand Cyr:

687-2232.

5-3-83

Bureaux à louer

VIEUX-MONTREAL, bureaux à partager, services disponibles. 286-1200. J.N.O.

COIN SHERBROOKE St-Hubert, tout rénové, de 200 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement. 667-4336, 276-5203. 21-3-83

BELLECHASSE entre St-Denis, St-Laurent, petit immeuble commercial tout en béton, 6000 p.c., pourrait être subdivisé en 3000 p.c. + stationnement 4000 p.c. + 5h. 274-1756. 8-3-83

ÉDIFICE PROFESSIONNEL, bureau d'environ 1700 p.c., idéal pour médecins, avocats, comptables, etc. Situé au 580 rue St-Georges 5-5. À St-Jérôme. Libre 1er juin. Informations (418) 227-2638. 7-3-83

Bureaux à louer

AUBAINE, occupation mai ou plus tôt. 7389 boul. St-Laurent, face Parc Jarry et futur station métro, 2800 p.c., chauffé, air climatisé, à louer en totalité ou en partie. Léopold Benoit 274-7501. 10-03-83

Chalets à louer

PERCÉ, maison 2 étages, 9 pièces, 2 toyers, vue panoramique, au choix, mai, juin, juillet. 842-2761. Mme Beaulieu, soir: 733-9290. 07-03-83

Copropropriétés à vendre

ST-LAMBERT, luxueux 2 chambres à coucher, site de choix, occupation immédiate, neuf. 465-5026, 677-0509. 11-3-83

N.D.G. 5 1/2 pièces, 1300 p.c., bd. édifiée, bien situé, idéal pour appartement ou bureau de professionnel. 487-7414. 05-03-83

CONDOMINIUM Le Square (Vieux-Longueuil)

4 1/2, 5 1/2, 6 1/2, 7 1/2 avec terrasse et jardin privé. À partir de \$57.000. Libre immédiatement. Agent s'abstenir.

679-5725 7-3-83

Cours

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, METHODE THERÈSE BERTHERAT. Tél: 935-9365. 05-03-83

Déménagements

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité: cuisinière, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entourage et assurance complète. Permis M304895. 253-3275. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements. Service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 675-7729. Miami (Édifice) 1-305-759-0055. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électroniques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone 253-4374. 2-3-83

Divers

ÉTUDIANT pour travaux de nettoyage. Plateau Mont-Royal. 286-1200. 07-03-83

BIOETHIQUE. Connaissances vos bons et mauvais jours et améliorez votre efficacité. Carte personnelle informée pour 12 mois \$11.95. INSTITUT MAXI-VIE. 233. Laval, H7N 3V8. (514) 663-1212. 14-03-83

Entretien-réparations

À BAS COMPTE, décapage à la main, restauration — finition, travail soigné. Rembourrage, variété de tissus. Travail impeccable. Gilles Garneau, jour: 661-8352, soir: 384-8175. 14-03-83

Maisons à louer

PRÈS DU BOULEVARD AU PIED DU MONT ROYAL, adorable maison semi-détachée, très éclairée, 7 pièces, 2 s.b., s/s fini, grand living room — salle à dîner, tapis m/m, foyer, lave-vaisselle, four encastré, laveuse sècheuse, jardin, stationnement, voisinage de professionnelle. \$800/mois. Après 17h: 933-5143. 08-03-83

Maisons à louer

OUTREMONT "EN HAUT", luxueuses maisons de ville de 3 étages à partir de \$1000/mois, comprenant chauffage, taxe d'eau, déneigement, entretien des gazons et garage intérieur. 304-9646. 1-3-83

A.E. LePAGE

Le nom qu'un ami recommande!

Ville Mont-Royal \$1,700/p.m.

Cottage à louer 4 c.c., salon, salle à manger, den, salle de jeux. Occupation flexible. Grand jardin.

Nicole Lajoie 342-9671, 731-0583. 05-03-83

Offres d'emploi

REPRÉSENTANT (E/S) Compagnie d'équipement en pleine expansion recherche personnes avec expérience pour la Province de Québec. — Bonnes conditions —

Téléphonez au: 337-5065, pour un rendez-vous.

5-3-83

ATELIER DE VITRAUX

RECHERCHE VERRIER D'EXPÉRIENCE DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE FABRICATION DE VERRIÈRES MONTÉES EN PLOMB

Faire parvenir curriculum vitae à: Dossier 685 C.P. 158, SCS, Delormier Montréal (Québec) H2H 2N6. 7-03-83

Professeur demande

PROFESSEUR DEMANDE pour donner cours privés de français et mathématique (niveau sec. I et II) à un garçon de 14 ans. Approche motivante essentielle. Plateau Mont-Royal. 523-2676. 11-03-83

Propriétés à vendre

OUTREMONT, grand duplex détaché, sous-sol fini, garage double, jardin, près parc, vente privée. 735-0266. 7-3-83

L'ESTEREL, cottage style scandinave, 103.000 p.c. de terrain sur lac Masson, construction récente, 3 c.c., 2 s.b., verrière intégrée, foyer central, appareils électriques neufs, tapis m/m. Vente privée à \$200.000. 681-9249 semaine, 1-228-2611 w.e. 7-3-83

BROSSARD, secteur P, bungalow chauffage électrique, 3 chambres, sous-sol foyer, bar, chambre froide, garage double, haie de cèdre. Fait voir \$80.000 pas d'intermédiaire. 671-7853. 7-3-83

OUTREMONT, TRES GRAND 6 1/2, 1400 p.c., boiserie en chêne, salon 14x19, salle à manger 13x19, vaisselle encastrée en chêne, cuisine 13x13, 3 chambres à coucher. Planchers de bois franc à la grandeur, fenêtres et portes avant-arrangées en chêne, 2 balcons, garage chauffé plus un espace de stationnement additionnel. Copropriété individuelle, 2e étage d'un triplex, disponible immédiatement. Vente privée. \$49.000. Jour: 937-1388, soir: 272-1907. 7-3-83

Trust Royal

Services immobiliers

Terre de 25 acres, bois franc, près de Magog, vue superbe. Permis de construction. Louise Gaudin (819) 838-5654

Près de Magog. Maison ancienne, grange un acre, piscine creusée. Vue sur le Lac Memphrémagog & Owl's Head. Louise Gaudin (819) 5654

05-03-83

COURTIER

Propriétés à vendre

LAVAL, cottage 10 pièces, 3 salles de bain, sous-sol fini, foyer, piscine creusée, décoration par professionnel, appareils électriques inclus, tapis mur à mur, aucune dépense d'emménagement requise. Vente privée. \$125.000. Jour: 681-9249, soir: 622-7294. 5-3-83

VIEUX St-Lambert, cottage 3 chambres, \$84.900. Monique Griffin, 672-6450, 678-7820. MONTREAL TRUST COURTIER. 05-03-83

LONGUEUIL — Bungalow 11 pces, \$89.000. piscine creusée, secteur paisible, Normand ou Nicole. 651-8381. TRUST GENERAL, courtier. 05-03-83

PRÈS DE VERCHÈRES, maison de pierre des champs + 1810 + restaurée et isolée. 2 toyers et cuisine d'été, piscine creusée. \$128.000 ou offre raisonnable. 583-6414. 1-3-83

OUTREMONT, rue Outremont, condominium rénové, rez-de-chaussée, grand 6 1/2, sous-sol fini, vitraux, boiserie. \$81.500. Exclusif. André Trudeau Courtier. 733-1871

ST-THÉRÈSE EN HAUT, cottage luxueux, 3 c.c., foyer, chauffage électrique, terrain 10 600 p.c., paysagé. Beaucoup d'entretien. Occupation immédiate. \$132.000 négociable. André Trudeau Courtier. 733-1871. 733-1871.

LONGUEUIL — Bungalow 11 pces, \$89.000. piscine creusée, secteur paisible, Normand ou Nicole. 651-8381. TRUST GENERAL, courtier. 05-03-83

PRÈS DE VERCHÈRES, maison de pierre des champs + 1810 + restaurée et isolée. 2 toyers et cuisine d'été, piscine creusée. \$128.000 ou offre raisonnable. 583-6414. 1-3-83

OUTREMONT, rue Outremont, condominium rénové, rez-de-chaussée, grand 6 1/2, sous-sol fini, vitraux, boiserie. \$81.500. Exclusif. André Trudeau Courtier. 733-1871

ST-THÉRÈSE EN HAUT, cottage luxueux, 3 c.c., foyer, chauffage électrique, terrain 10 600 p.c., paysagé. Beaucoup d'entretien. Occupation immédiate. \$132.000 négociable. André Trudeau Courtier. 733-1871. 733-1871.

LONGUEUIL — Bungalow 11 pces, \$89.000. piscine creusée, secteur paisible, Normand ou Nicole. 651-8381. TRUST GENERAL, courtier. 05-03-83

PRÈS DE VERCHÈRES, maison de pierre des champs + 1810 + restaurée et isolée. 2 toyers et cuisine d'été, piscine creusée. \$128.000 ou offre raisonnable. 583-6414. 1-3-83

OUTREMONT, rue Outremont, condominium rénové, rez-de-chaussée, grand 6 1/2, sous-sol fini, vitraux, boiserie. \$81.500. Exclusif. André Trudeau Courtier. 733-1871

ST-THÉRÈSE EN HAUT, cottage luxueux, 3 c.c., foyer, chauffage électrique, terrain 10 600 p.c., paysagé. Beaucoup d'entretien. Occupation immédiate. \$132.000 négociable. André Trudeau Courtier. 733-1871. 733-1871.

LONGUEUIL — Bungalow 11 pces, \$89.000. piscine creusée, secteur paisible, Normand ou Nicole. 651-8381. TRUST GENERAL, courtier. 05-03-83

PRÈS DE VERCHÈRES, maison de pierre des champs + 1810 + restaurée et isolée. 2 toyers et cuisine d'été, piscine creusée. \$128.000 ou offre raisonnable. 583-6414. 1-3-83

OUTREMONT, rue Outremont, condominium rénové, rez-de-chaussée, grand 6 1/2, sous-sol fini, vitraux, boiserie. \$81.500. Exclusif. André Trudeau Courtier. 733-1871

ST-THÉRÈSE EN HAUT, cottage luxueux, 3 c.c., foyer, chauffage électrique, terrain 10 600 p.c., paysagé. Beaucoup d'entretien. Occupation immédiate. \$132.000 négociable. André Trudeau Courtier. 733-1871. 733-1871.

LONGUEUIL — Bungalow 11 pces, \$89.000. piscine creusée, secteur paisible, Normand ou Nicole. 651-8381. TRUST GENERAL, courtier. 05-03-83

PRÈS DE VERCHÈRES, maison de pierre des champs + 1810 + restaurée et isolée. 2 toyers et cuisine d'été, piscine creusée. \$128.000 ou offre raisonnable. 583-6414. 1-3-83

OUTREMONT, rue Outremont, condominium rénové, rez-de-chaussée, grand 6 1/2, sous-sol fini, vitraux, boiserie. \$81.500. Exclusif. André Trudeau Courtier. 733-1871

ST-THÉRÈSE EN HAUT, cottage luxueux, 3 c.c., foyer, chauffage électrique, terrain 10 600 p.c., paysagé. Beaucoup d'entretien. Occupation immédiate. \$132.000 négociable. André Trudeau Courtier. 733-1871. 733-1871.

TÉLÉVISION

CBFT

12.23 Le téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Télé-jeu
15.30 Woody le pic
16.30 Bobino
16.30 Bob et compagnie
17.00 Télé-jeu
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
19.30 Les aventuriers de l'arche perdue
19.30 Les aventuriers de l'arche perdue
19.30 Les aventuriers de l'arche perdue
20.30 Hors série
21.30 Les aventuriers de l'arche perdue
22.30 Le téléjournal
23.05 Nouvelles du sport
23.20 Vivre en forme

RADIO-QUÉBEC

12.30 Téléjournal
13.30 Pierre Narbonne rencontre
13.30 Marche aux images
14.30 Les rendez-vous du mercredi
15.30 Le choix des images
16.30 Marche aux images
17.00 Marche aux images
18.30 Marche aux images
19.30 Marche aux images
20.30 Marche aux images
21.30 Marche aux images
22.30 Marche aux images
23.05 Marche aux images
23.20 Marche aux images

CFTM

12.15 Le dix heures info

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "L'empire contre-attaque" 6 h 00, 10 h 15. "La guerre des étoiles" 6 h 00, 10 h 15.

ASTRE II: "Les aventuriers de l'arche perdue" 6 h 00, 10 h 10. "Des gens comme les autres" 8 h 00.

ASTRE III: "Arrête de ramper" 7 h 55. "Le dragon du lac de feu" 6 h 00, 9 h 35.

ASTRE IV: "La maison du lac" 6 h 00, 10 h 00. "Le chanteur de jazz" 7 h 55.

ASTRE V: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI I: "Le quart d'heure américain" 12 h 30, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 8 h 00, 9 h 30.

BERRI II: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI III: "Le quart d'heure américain" 12 h 30, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 8 h 00, 9 h 30.

BERRI IV: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI V: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI VI: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI VII: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI VIII: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI IX: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI X: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI XI: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI XII: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

BERRI XIII: "Nestor Burma, détective de choc" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30.

K. Zimerman, un virtuose d'une étonnante maturité

par Gilles Potvin

Orchestre symphonique de Montréal. Sixième de la série des Concerts gala sous la direction de Charles Dutoit. Soliste: Krystian Zimerman, pianiste. Programme: Concerto no 4, en sol majeur, op. 58; Symphonie no 3, en mi bémol majeur, op. 55 (Beethoven). À la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, mardi soir.

Fondée en 1927, le Concours Chopin de Varsovie est

sans doute le plus ancien et le plus prestigieux parmi les concours internationaux ouverts aux pianistes. Au nombre de ses plus récents lauréats, on retrouve des célébrités comme Maurizio Pollini, Martha Argerich et Garick Ohlsson. Au neuvième concours tenu en 1975 (le concours a lieu tous les cinq ans mais fut interrompu de 1937 à 1949), un jeune Polonais de 18 ans fit sensation. Depuis, Krystian Zimerman poursuit une carrière: im-

portants contrats d'enregistrement, tournées internationales, etc. Périodiquement, il s'est toutefois imposé de longs moments de répit afin de travailler son répertoire et repenser son art en profondeur, un fait assez rare chez les jeunes artistes soudainement mis sur orbite par une telle victoire.

Ceux qui le connaissent par le disque attendaient sa venue avec impatience et ils ont sans doute été comblés. Si Krystian Zimerman est un virtuose éblouissant, il demeure avant tout un artiste

d'une étonnante maturité, dont le jeu est constamment et harmonieusement dominé par la pensée et le cœur. Dès la phrase initiale du *Concerto no 4* de Beethoven, il a situé l'œuvre à son plus haut niveau et elle allait s'y maintenir jusqu'à la fin, le sommet étant toutefois atteint au moment du sublime andante, page où l'expression tragique atteint l'indéfinissable. Soliste et orchestre ont alors déployé un jeu concerté où voisinaient grandeur et simplicité. Quant aux allegros, ils ne manquaient aucune-

ment d'élan ou de brio, mais toujours empreints de la plus grande noblesse. Après un début aussi remarquable, il nous tarde de revoir en récital ce pianiste.

En seconde partie, Charles Dutoit avait inscrit la *Symphonie héroïque*, dont il a donné une lecture grandiose, soutenue par un effectif tou-

jours en alerte. Dans l'algèbre initial, il y a eu quelques passages un peu précipités mais dans son ensemble, l'exécution ne manquait aucunement de grandeur et de solennité. La longue marche funèbre qui suit, laquelle annonce les grands adagios de Bruckner et de Mahler, fut notable par son expres-

sion soutenue. Dans le scherzo, le trio des cors a été magnifique et l'œuvre s'est achevée en splendeur. Charles Dutoit et l'OSM ont alors

été l'objet d'une ovation, la seconde de la soirée, la première ayant évidemment été accordée à Krystian Zimerman.

« Cecilia », une longue et belle coproduction

Cecilia, production hispano-cubaine qui reconstitue la vie à Cuba autour de 1840, est à l'affiche ce soir (20h35) à la Cinémathèque québécoise. Projection d'un peu plus de quatre heures, en présence du directeur de la photographie, Livio Delgado, dont la fiche est impressionnante (il participa à 67 documentaires et c'est son quatrième long métrage de fiction, dont *Portrait de Teresa* que l'on présente dimanche soir).

Les deux principaux rôles sont tenus par Daisy Granados (*Cecilia*) et Imanol Arias (Leonardo). Fresque d'époque sur une société esclavagiste où l'aristocratie blanche chahute ses contradictions, parfois même, comme il arrive à Leonardo, son nihilisme. Cecilia Valdes c'est aussi le titre d'un roman de Villaverde (19e siècle) sur l'espoir d'une métisse de sortir de sa condition sociale en courtisant un aristocrate. À voir, même si certains critiques semblent reprocher au cinéaste Humberto Solas de donner dans trop de lyrisme, au détriment de l'ensemble de la fresque sociale.

Un court entretien, à la Cinémathèque québécoise, avec Livio Delgado, Hector Garcia Mesa (directeur de la Cinémathèque cubaine) et Linda Mirabal, qui interprète Nemesis dans *Cecilia*, permet de se rendre compte de l'ampleur que prend le cinéma dans la vie cubaine. Garcia Mesa rappelle que la Cinémathèque, rattachée au ministère de la Culture, possède une salle de 1.500 fauteuils à La Havane et qu'elle a déjà compté sur 11.000 abonnés; devant cette affluence de cinéphiles, on dut revenir à des entrées payées au guichet, au rythme de trois séances par jour. Vingt-huit autres villes et villages jouissent du même service, deux fois la semaine. Fonds de la cinémathèque: 6.200 litres. L'on déplore que 80 % des films muets cubains soient perdus à jamais et qu'environ 45 % des films tournés avant 1959 soient eux aussi détruits ou égarés.

L'un des films cubains les plus acclamés et primés est *Mémoires du sous-développement*, de Tomas Gutierrez Alea. On pourra le voir à 18 h 35 demain à la Cinémathèque qui, souligne Garcia Mesa, offre des échantillons représentatifs de tous les genres pratiqués à Cuba.

Il faut jeter un coup d'oeil aux nombreuses et belles affiches qui ornent le hall de la Cinémathèque, celles de Bachs tout particulièrement.

Livio Delgado a évoqué les contrariétés subies lors du tournage de *Cecilia*. On avait reconstruit un immense *ingenio* (moulin à moudre la canne à sucre) et, dans une saison de sécheresse, des pluies torrentielles se mirent à tomber. Dans les plus vieux quartiers de La Havane, il

fallut masquer des enseignes, recréer la vie des anciens marchés, paralyser quelque peu la vie normale du secteur pour faire plus authentique.

Quant à Linda, en plus de décrocher des rôles à la télévision nationale, elle joue du théâtre pour enfants et, puisqu'elle est licenciée en musique, elle a obtenu de jouer sous peu dans *Pagliacci*. Linda est la fille d'une chanteuse haïtienne résidant à Cuba, Martha Jean-Claude, et a elle-même endossé plusieurs de ses succès, dont une douzaine de chansons d'Orlando de la Rosa (décédé en 1957) où cet auteur cubain, sur des rythmes de boléro ou de mambo, exprime les passions de tous les jours.

C. TRUDEL



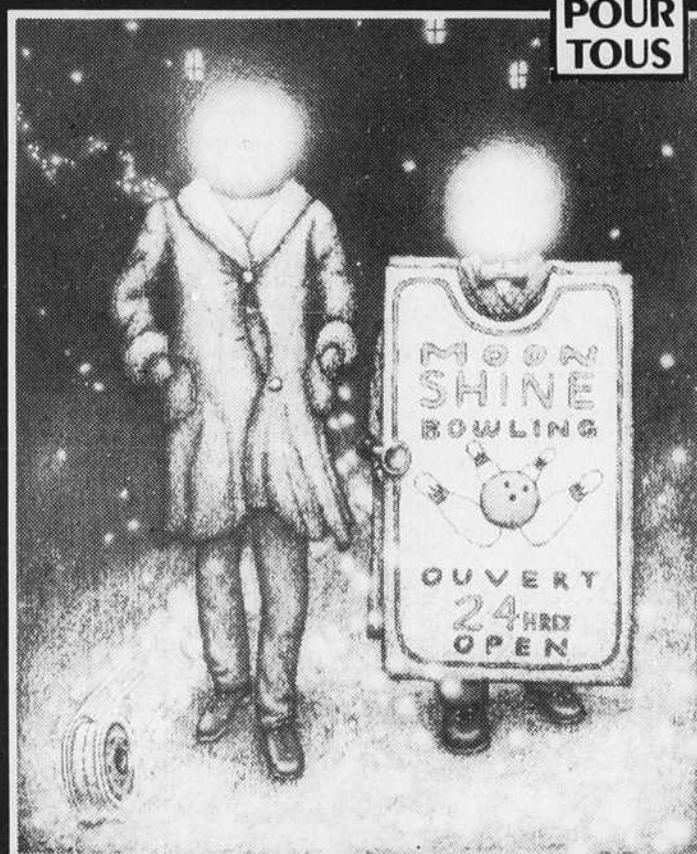
MAYNARD FERGUSON, accompagné de son orchestre légendaire, s'amènera au THÉÂTRE SAINT-DENIS, le 7 mars, à 20 h 00, pour une seule représentation; il réserve à son fidèle public un répertoire varié allant des succès des Beatles, en passant par des airs d'opéras célèbres, jusqu'à son plus récent succès, la musique du film *"Rocky"*, le tout soutenu par un orchestre d'excellents musiciens de jazz.

(Publicité)

Forcier a réalisé là son film le plus achevé, véritable abstraction lyrique où le verisme du jeu de « Bert » se conjugue à l'insolite admirable des décors, au loufoque des situations, à l'illogisme du récit, à la musique et à la voix-off, longue poésie de l'absurde.

Un jalon dans le cinéma québécois.

Arthur Lamothe



Au clair de la lune

UN FILM D'ANDRÉ FORCIER

AVEC MICHEL CÔTÉ ET GUY L'ÉCUYER

GASTON LEPAGE ROBERT GRAVEL LUCIE MIVILLE MICHEL GAGNON JULEO GAGNON

DISTRIBUTION CINEMA LIBRE

AUSSI COURT MÉTRAGE: "SOUVENIRS DE GUERRE" de Pierre Hébert

DÈS AUJOURD'HUI

ÉLYSÉE 1

Sam. Dim.: 1.30-3.30

Québec, Place Ste-Foy dès le 18 mars

35 MILTON 842-6053

5.30-7.30-9.30

Sem. 7.30 et 9.30

À l'occasion de la Semaine de la Femme à Radio-Québec

L'Office national du film du Canada présente

Madame vous avez rien

un document dérangeant sur la femme collaboratrice

Un film de Dagmar Gueissaz

Une production de l'Office national du film du Canada

Ce soir à 21 h 30

Radio Québec

Un débat avec ligne ouverte aura lieu consécutivement le lundi 7 mars à 13 h 00 sur les ondes de la station C.J.M.S. 1280 du réseau Radiomutuel



Office national du film du Canada

National Film Board of Canada

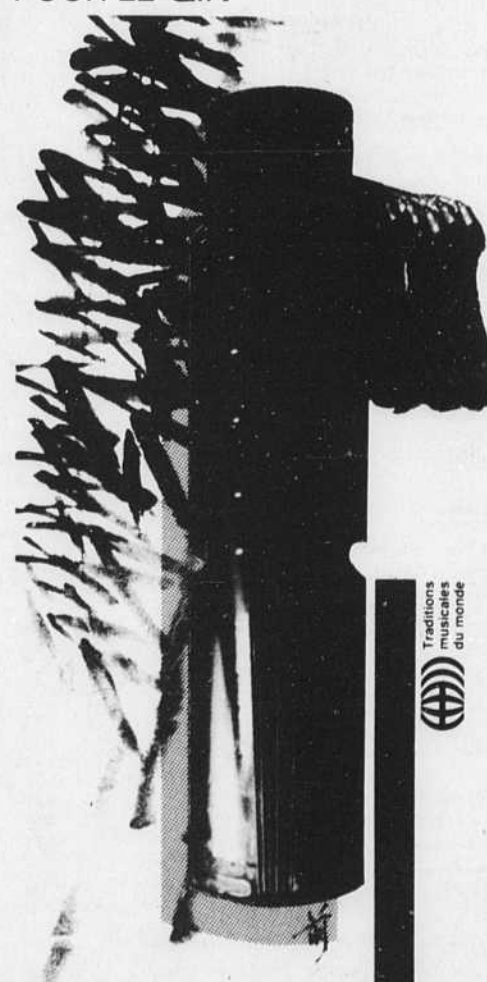
deux récitals commentés par Liang Mingyue

vendredi le 4 et samedi le 5 mars 1983, à 20h à la Galerie Optica, 1029 Côte Beaver-Hall, au coin de La Gauchetière, 5^e étage. Métro Carré Victoria.

Billets: 6\$ en vente à la Librairie Lettre-Son, 1005 ouest rue Laurier et au guichet les soirs de récital.

Nombre de places restreint. M. Liang Mingyue s'exprime en Anglais

DIX SIÈCLES DE MUSIQUE POUR LE QIN



Ce soir et demain

SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 1982

« L'AMOUR PLUS FORT QUE LA MORT » le dernier film de Pierre Delmontes fera beaucoup penser à « DIVA »

Une histoire invraisemblable et forte comme la vérité du cœur

« L'INVITATION AU VOYAGE » c'est la rencontre fantastique de la réalité ou plus précisément du fantastique et d'un traitement mythique de la réalité

« L'INVITATION AU VOYAGE » c'est la rencontre fantastique de la réalité ou plus précisément du fantastique et d'un traitement mythique de la réalité



ILS SONT JUMENTS ELLE EST VÉTÉTAIRE ROCK

ILS AIMENT LES CHEVEUX

ILS S'AIMENT D'UN AMOUR FOU PLUS QUE FOU

SI ELLE MOURAIT IL LUI A PROMIS DE LA FAIRE REVIVRE...

INVITATION AU VOYAGE

LAURENT MALET - AURORE CLÉMENT - MARIO ADORF

NINA SCOTT - RAYMOND BUSHIERES

UN FILM DE PETER DEL MONTE

UNE SÉLECTION VIVAFILM

ÉLYSÉE 2

SAM., DIM. 1.10, 3.10, 5.10,

35 MILTON 842-6053

7.10, 9.10. SEM. 7.10, 9.10.

SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE VENISE 82

COURRONS VOIR CETTE COMÉDIE GRINGANTE ET BURLESQUE D'UNE RARE ORIGINALITÉ ET N'ATTENDEZ PLUS POUR ÊTRE HEUREUX.

« C.G. - FEMMES D'AUJOURD'HUI »

PARFAITEMENT IMBRIQUE... UN FEU D'ARTIFICE D'IMAGES ET DE NUMÉROS. QUEL PLAISIR! QUEL RARE PLAISIR!

Serge Dussault - LA PRESSE

FOLLEMENT DRÔLE... SURPRENANT DE DRÔLERIES!

Francine Grimaldi - CBF-BONJOUR

UN TRES CHOUETTE FILM!

Francine Laurendeau - LE DEVOIR

UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR COLINE SERREAU

POUR TOUS

qu'est-ce qu'on attend pour être heureux!

4e SEMAINE TRIOMPHALE!

ROMAIN BOUTILLE - EVELYNE BUYLE - HENRI GARCIN

ANDRÉ JULIEN - MATHIE SOUVERBIE - PIERRE VERNIER

SAM. & DIM. 12.50, 2.35, 4.20, 6.05, 7.50, 9.35, SEM. 6.05, 7.50 & 9.35.

LaCité 1

3575 AV DU PARC 844-9470

vainqueur de 3 "CESARS"

MEILLEUR FILM

MEILLEURE ACTRICE • MEILLEUR ACTEUR



Un film de BOB SWAIM

NATHALIE BAYE

PHILIPPE LEOTARD • RICHARD BERRY

PARISIEN: 1.25, 3.30, 5.35, 7.40, 9.45. SAM.

DERNIER SPECTACLE 11.45

LAVAL: SAM. DIM. 1.10, 4.35, 6.05, 8.00. SAM.

DERNIER SPECTACLE 9.30. SEM. 6.05, 8.00

Le PARISIEN 4

LAVAL 4

480 ST-CATHERINE O 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776

2e film au Laval seulement

ÉCHOS

Au Salon de la Jeunesse qui se poursuit au Vélodrome de Montréal, un groupe de jeunes humoristes (Rock et Belles oreilles) se produit tout juste avant Offenbach, ce soir. Rock et belles oreilles prend depuis plus d'un an l'affiche à la radio communautaire CIBL-FM tous les vendredis soirs et vient tout juste de produire une cassette dont le côté A est CIA et le côté B, KGB. Le tout servi dans une ambiance de collégiens en vacances qui se paient la tête des publicitaires, des vedettes, même des copains.

Jean-Guy Proulx sera à l'orgue de la Chapelle du Sacré-Coeur (426 Saint-Sulpice) pour y interpréter des oeuvres de Bach, Dumage, Boely et Pachelbel. Offrande volontaire.

Dimanche à 15h, au Jardin Botanique, concert du Conservatoire de musique de Montréal (classe de violon de Raymond Dessaints). On y entendra notamment des oeuvres de Brahms et de Franck. (Entrée gratuite: rue Sherbrooke est, angle Pie IX).

Un second gain en 48 heures

Les Red Wings frustrèrent les Nordiques

DETROIT (PC) - Les Red Wings de Detroit ont fait subir un deuxième cauchemar en 48 heures aux Nordiques en surmontant de nouveau un déficit de trois buts pour l'emporter 5-3 hier soir au Joe Louis Arena. C'était la troisième fois dans leurs trois derniers matches que Detroit venait de l'arrière de trois buts pour annuler ou gagner, dont à deux reprises aux dépens des Nordiques qui doivent être bien fiers de ne plus les affronter cette saison.

C'est un but de Mark Osborne dans une attaque à cinq à 13:31 minutes du troisième vingt qui a assuré ce gain aux Wings qui rejoignent ainsi Toronto au quatrième rang de leur division, le dernier rang qui rend éligible aux séries.

Les Québécois avaient pris les devants 3-0 après une période et demie mais, comme à Québec mardi, la deuxième demie du match a été l'affaire des hommes de Nick Polano et du vétérinaire gardien Gilles Gilbert qui a gardé les

siens dans la partie surtout en première période. Les Nordiques ont bien tenté de réparer les dégâts vers la fin de la rencontre mais le but de Danny Gare à moins de deux minutes de la fin a mis fin aux espoirs de redressement des Québécois qui n'ont gagné que trois fois dans leurs 14 derniers matches.

Les Nordiques et les Red Wings ne se sont pas fait beaucoup de mal dans les vingt premières minutes de jeu qui se sont déroulées sans trop d'histoires. Du jeu terne,

sans grande imagination, rien de quoi écrire un grand chapitre. Les Québécois se sont tout de même donné une priorité d'un but mais ils auraient pu en marquer deux autres n'eût été d'une bonne performance du vétérinaire gardien Gilles Gilbert et de la malchance.

Dès la première minute, en effet, Michel Goulet s'est présenté seul devant Gilbert mais ce dernier a très bien réagi quand son opposant a tenté de le déjouer. Gilbert a étendu la jambe pour blo-

quer le tir de Goulet. A la reprise du jeu, ce fut plutôt la malchance qui a empêché Anton Stastny d'ouvrir le pointage quand son excellent tir a touché le poteau.

Puis Gilbert a de nouveau frustré Goulet à la 12e minute. Il a fallu attendre une « demi-échappée » de Peter Stastny pour finalement voir la chance sourire aux Québécois à 13:00 minutes. Peter a eu raison de Willi Huber avant de prendre Gilbert en défaut avec un lancer du revers au ras de la glace à la

droite du gardien des Wings.

Le deuxième engagement a été encore relativement calme jusqu'à la 10e minute, chacun se surveillant de près. Michel Goulet devait cependant prendre les choses en mains en l'espace de trois minutes pour procurer une avance de 3-0 aux Nordiques avec ses 46e et 47e buts de la saison. Son deuxième but a résulté d'une exécution parfaite entre lui et Peter et Anton Stastny qui n'ont donné aucune chance à Gilbert à 12:55 minutes.

Une transaction est toujours possible (Berry)

par Bernard Cyr
de la Presse Canadienne

Les joueurs du Canadien ont repris l'entraînement hier avec une énergie nouvelle. Ayant bénéficié d'une journée de relâche en se rendant au Club de tennis 13 mercredi, ils ont patiné vigoureusement pendant une bonne heure au Centre sportif de ville St-Laurent, ce qui a fait dire à l'entraîneur Bob Berry: « Nous avons eu un bon entraînement aujourd'hui. Ce fut une bonne idée de donner congé à tout le monde, moi inclus. »

Tout en admettant avec un large sourire qu'il devenait un peu moins exigeant (les joueurs ont bénéficié de deux congés cette semaine), Berry a déclaré que ses hommes avaient plus besoin de repos que d'entraînement, à cette période-ci de la saison.

« Le calendrier de 80 matches est très ardu et je suis sûr que les joueurs sont en bonne condition physique. Il est donc inutile de les surentraîner. Nous avons aussi eu une journée de tennis l'an dernier et cette saison, j'attendais le moment propice. Je ne me souviens pas d'une période de la saison où nous avons eu un aussi long intervalle (trois jours) entre deux matches. Celui-ci arrive à un bon moment, parce que la tension se fait plus grande à l'approche des séries éliminatoires. »

Ce congé était aussi bien mérité parce que Berry considère que son équipe a joué ses deux meilleures périodes de hockey de la saison, mardi soir contre les Islanders de New York.

« C'est décevant d'avoir fait match nul (3-3) après avoir si bien joué dans les deux premières périodes. Nous avons forcé le jeu par un échec-avant efficace, laissant très peu de marge de manœuvre aux Islanders. Malheureusement, nous avons donné deux mauvais buts aux Islanders en troisième période, mais les joueurs impliqués dans les deux jeux n'ont pas cherché à s'excuser en blâmant les autres. J'ai bien aimé cette attitude. »

Malgré cette performance impeccable d'une durée de 40 minutes contre les Islanders et les deux récents succès contre les Nordiques de Québec, Berry n'est pas prêt à dire que le Tricolore joue son meilleur hockey de la saison.

« Je n'irais pas jusqu'à dire cela. Nous avons connu des périodes très creuses et ce qui me réjouit est que nous montrons de plus en plus de cohésion. Il semble que tout le monde a compris le système en même temps. »

Par ailleurs, Berry n'a pas écarté la possibilité de voir le Canadien effectuer une transaction avant la date limite fixée par la LNH, soit le 8 mars.

« Cette possibilité existe, mais Irving Grundman pourrait répondre à cette question mieux que moi. Je dois lui parler aujourd'hui et demain à ce sujet. Je suis persuadé que tous les directeurs-général essaient de trouver la perle en vue des séries d'après-saison et nous ne faisons pas exception à la règle », a-t-il dit.

ÉCHOS - Tous les joueurs du Canadien ont diné à la brasserie d'Yvan Cournoyer, hier midi, aux frais du gagnant de la dernière tranche du concours de la coupe Molson, Mats Naslund. Doug Wickenheiser avait aussi invité ses coéquipiers à dîner après avoir été proclamé vainqueur du deuxième volet de ce concours, honneur qui est accompagné d'un chèque de \$1,000. Parlant de Wickenheiser, il file un mauvais coton présentement. Il éconduit poliment les journalistes qui essaient de lui parler. Il connaît des ennuis à trouver le fond du filet, même si les occasions de marquer se font nombreuses, et se concentre à se sortir de sa léthargie plutôt que de faire des déclarations fracassantes... Il a probablement atteint le fond du baril mardi soir lorsqu'il a raté une chance en or de donner la victoire aux siens et quelques journalistes l'ont vu pleurer dans une salle où on entrepose l'équipement, dans le vestiaire du Canadien. Chose certaine, on ne pourra pas l'accuser de « je m'en fousisme ».

Burris remonte la pente

WEST PALM BEACH (PC) - « S'il poursuit son travail avec autant d'intensité, Ray Burris pourrait être désigné le joueur ayant effectué le plus beau retour cette saison. »

Galen Cisco a une haute opinion du courageux vétéran droitier de 32 ans. En faisant l'analyse du personnel dont il est responsable, l'instructeur des Expos s'arrête un moment et pointe le nom de Burris.

« Ce gars-là pourrait bien être celui qui donnera l'équilibre tant recherché à notre artillerie, dit-il. Les sacrifices qu'il s'est lui-même imposés lui rapporteront certes des dividendes. J'ai l'impression qu'il va redevenir le lanceur d'il y a deux ans. »

Selon Cisco, le colosse de six pieds cinq pouces n'a jamais démontré une balle qui bouge autant.

« Je suis enchanté de la façon dont se sont comportés tous les vétérans jusqu'ici, ajoute-t-il. Mais Burris est sûrement celui qui a fait le plus de progrès par rapport à l'an dernier. »

A entendre l'instructeur des lanceurs de la formation montréalaise, il est à peu près certain qu'aucun artilleur de l'édition 1982 ne perdra son poste.

« A moins que l'un des vétérans s'effondre totalement », précise-t-il.

Ainsi, même Bryn Smith et Dan Schatzeder, qui semblaient sur la corde raide au début du camp d'entraînement, feront virtuellement partie de l'alignement de Virton lors du match d'ouverture à Chicago.

« Actuellement, Smith, Schatzeder, Burris et Randy Lerch bataillent pour le poste de cinquième lanceur débutant. Ça vous donne une idée de la profondeur de notre personnel. »

Cisco ne criera pas sur les toits que les Expos disposent du meilleur personnel de lanceurs des ligues majeures. Réaliste, il le place cependant parmi les trois premiers.

« Trouvez-moi l'équipe qui, à ce stade de l'entraînement, connaît déjà ses quatre lanceurs partants et ses deux hommes de confiance en relève, affirme-t-il. On a trop des doigts d'une seule main pour les compter. »

Dans les circonstances, va-t-il falloir oublier la possibilité de voir les Expos transiger pour acquérir le lanceur gaucher tant recherché?

« Probablement... » conclut-il.



La Canadienne Gerry Sorensen semble perdue dans ses pensées avant de disputer la descente d'entraînement qu'elle a encore une fois remportée hier, au Mont-Tremblant. Sorensen est l'une des grandes favorites pour gagner la descente de Coupe du monde, samedi.

Ottawa verse \$18 millions pour les Jeux de Calgary

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral déboursera \$18,65 millions au cours des quatre prochaines années pour aider au développement des sports olympiques d'hiver, « de façon à présenter notre meilleure équipe de l'histoire aux Jeux de Calgary en 1988 », a dévoilé hier le sénateur Ray Perrault, ministre responsable du sport amateur.

« Et je suis certain que notre implication totale atteindra \$25 millions à la cinquième année du programme », a-t-il ajouté, tout en précisant que cet argent qui sera versé n'est pas compris dans les \$20 millions déjà consentis pour développer les sites à Calgary et s'ajoute

au \$5,5 millions déjà déboursés chaque année pour les sports d'hiver.

M. Perrault a précisé que le gouvernement refuse de s'engager financièrement pour plus de quatre ans, ce qui explique que le dernier versement sera connu plus tard.

La Canada s'est classé au 12 rang aux derniers Jeux de Lake Placid et le ministre Perrault espère que cet investissement permettra au pays d'accéder à la troisième ou quatrième place en 1988.

Il espère aussi que cette aide financière, qui inclut \$4,23 millions des cette année, permettra d'améliorer les résultats à court terme, dès les Jeux de Sarajevo, en 1984.

M. Perrault et la directrice de Sports Canada, Abby Hoffman, sont d'accord pour dire que l'aide aux sports d'été avait été apportée trop tard en vue des Jeux d'été de 1976 à Montréal, mais qu'il n'y a pas de raison pour que l'actuel programme de cinq ans ne porte pas fruits.

chronique sportive

Avantage du Canada face au Venezuela en Coupe Davis

par Richard Milo

L'équipe canadienne de la Coupe Davis ne devrait éprouver aucune difficulté à disposer du Venezuela, lors des quarts-de-finale de la zone américaine qui seront disputés à compter d'aujourd'hui au Club de tennis 13, à Laval.

Si l'affrontement a perdu de son lustre à la suite du retrait de Randolph Scheller, puis de l'absence du meilleur joueur vénézuélien, Inaki Calvo, diminué par une blessure au dos, le match Canada-Venezuela suscite néanmoins un vif intérêt dans les cercles du tennis au pays.

D'abord parce qu'il s'agit, en quelque sorte, du chant du cygne de Réjean Genois en compétitions internationales, et ensuite, en raison de la présence d'une nouvelle, jeune et talentueuse raquette, Martin Wostenholme, peut-être le successeur de Genois dans les prochaines années.

Wostenholme a brillé d'un vif éclat lors du camp de sélection de l'équipe canadienne, il y a quelques semaines, et l'entraîneur, Josef Brabanc Sr, a reconnu sa valeur hier en lui confiant la responsabilité de faire les frais, avec Genois, des matchs de simples au cours du week-end. Le jeune Wostenholme, 20 ans, avait impressionné à l'entraînement et même s'il doit affronter aujourd'hui le capitaine de l'équipe vénézuélienne, Jorge Andrew, assurément le joueur le plus redoutable chez l'adversaire, Brabanc Sr et son adjoint, Dale Power, n'ont manifesté aucune inquiétude à l'issue du tirage au sort, hier.

« J'ai la plus grande confiance en Wostenholme, dit Brabanc Sr. Il joue toujours avec une grande intensité et il s'est grandement amélioré au service, sur les volées et sur les retours au sol. »

Brabanc Sr a préféré Wostenholme à Bill Cowan, un joueur d'expérience à qui on concédait d'excellentes chances de combler le poste laissé vacant par Glenn Michibata, retenu à l'Université Pepperdine, en Californie. Il devra maintenant se contenter d'une participation en doubles, aux côtés de Josef Brabanc fils, que le père avait choisi pour le remplacer sur l'équipe canadienne avant d'affronter la Colombie, en 1982.

Cowan, 23 ans, et Brabanc Jr, 25 ans, possèdent des services redoutables. Mais Brabanc Jr n'a pas la mobilité nécessaire pour briller en simples et Cowan, de toute évidence, le même éclat, la même détermination, le même enthousiasme au jeu qu'un Genois, qu'un Michibata et maintenant, d'un Wostenholme.

Il y a quelques semaines, visiblement épuisé après une séance d'entraînement en matinée, Genois avait confié au DEVOIR qu'il se sentait comme un grand-père, malgré ses jeunes 30 ans, devant l'excellence mais surtout, la détermination et la confiance des jeunes raquettes invitées au camp de sélection de l'équipe canadienne. Et ce n'est d'ailleurs qu'au terme d'une lutte épuisante, en cinq sets durement contestés, que Genois avait disposé de Wostenholme pour confirmer sa présence sur l'équipe de la Coupe Davis pour la huitième fois de sa carrière.

Wostenholme affrontera Andrew en lever de rideau, à 16 h 30. Et une victoire du jeune Ontarien pourrait lancer le Canada vers un balayage de cinq matches, en quarts-de-finale de la zone américaine. En réalité, le Venezuela ne possède plus qu'une seule arme: Andrew, 31 ans, que Wostenholme peut battre s'il dispute un match à la mesure de son talent et des espoirs qu'ont mis en lui les deux entraîneurs de l'équipe canadienne.

Contrairement à l'an dernier, à Caracas, les matches seront disputés sur une surface intérieure beaucoup plus lente que sur terre battue et Brabanc estime d'ailleurs que les Canadiens profiteront de cette avantage, combiné bien sûr à l'appui inconditionnel que la foule ne manquera pas de donner aux joueurs canadiens surtout, à Genois.

En plus d'Andrew, l'équipe vénézuélienne est composée de Carlos Claverie, qui fera face à Genois lors du deuxième match, ainsi que le Hartmut Junghahn, 20 ans, qui remplace Scheller, classé 478e selon l'ATP.

Après le Venezuela, l'équipe canadienne aura rendez-vous en Amérique centrale, du 4 au 6 mai, pour rencontrer le gagnant de l'affrontement Equateur-Caraïbes. L'Equateur, le Brésil et la Colombie s'avèreront les principaux adversaires du Canada, qu'une victoire en finale de la zone américaine doterait d'une participation au tableau final de 16 équipes, pour 1984.



Réjean Genois

HOCKEY

Ligue Nationale
Mercredi
Philadelphia 2, Toronto 2
Edmonton 5, Washington 3
Chicago 5, Los Angeles 3
St-Louis 4, Minnesota 4
Vancouver 3, Winnipeg 0

Hier
Québec 3, Detroit 5
Buffalo 3, Boston 2

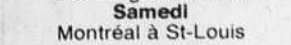
Philadelphia 4, New Jersey 1

Washington 4, Rangers NY 3

Toronto 1, Islanders NY 5

Ce soir
Pittsburgh à Buffalo

Samedi
Montréal à St-Louis



	b	a	pts
Ryan, Walter	25	38	63
Guy Lafleur	18	44	62
Mark Napier	32	25	57
Mats Naslund	22	33	55
Mario Tremblay	24	30	54
D. Wickenheiser	23	28	51
Pierre Mondou	23	27	50
Steve Shutt	28	17	45
Larry Robinson	11	34	45
Keith Acton	21	20	41
Guy Carboneau	16	25	41
Gilbert Delorme	11	19	31
x-Robert Picard	6	23	29
Bob Gainey	9	15	24
Craig Ludwig	0	21	21
Rick Green	1	19	20
x-Mark Hunter	8	8	16
Chris Nilan	4	5	9
x-Réjean Houle	1	3	4
Bill Root	1	3	4
Rick Nattress	1	3	4
Richard Sévigny	0	1	1
Rick Wamsley	0	0	0
x-Yvan Joly	0	0	0
x-Bill Kitchen	0	0	0
x-Dwight Schofield	0	0	0
x-Mark Holden	0	0	0

	min	bc	bl	moi
Sévigny	1,929	105	1	3,26
Wamsley	1,904	106	0	3,43
Holden	87	6	0	4,14

(Sept buts dans un filet désert)

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	64	41	15	8	261	178	98
MONTREAL	65	34	19	12	286	227	88
BUFFALO	66	32	22	12	252	217	76
QUEBEC	66	28	27	11	276	273	67
HARTFORD	65	16	43	6	212	323	38

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	65	42	15	8	269	177	92
ISLANDERS NY	67	33	22	12	245	191	78
WASHINGTON	66	31	21	14	254	231	76
RANGERS NY	65	28	28	9	257	249	65
PITTSBURGH	67	15	44	8	213	334	38
NEW JERSEY	66	12	41	13	188	272	27

Division Clarence Campbell

Section James Norris

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	65	39	17	9	276	223	87
MINNESOTA	65	33	17	15	262	229	81
ST-LOUIS	67	20	33	14	237	267	54
TORONTO	64	20	33	11	236	269	51
DETROIT	66	18	33	15	218	268	51

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	67	37	19	11	351	270	85
CALGARY	66	27	30	9	268	268	63
WINNIPEG	66	25	33	8	242	277	58
LOS ANGELES	65	23	32	10	245	278	56
VANCOUVER	65	22	32	11	229	257	55

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Label

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	63	48	15	0	406	270	96
VERDUN	64	44	19	1	430	281	89
LONGUEUIL	63	25	33	5	329	293	74
ST-JEAN	63	25	34	4	328	375	54
HULL	65	27	38	0	356	382	54
GRANBY	64	18	44	2	307	428	38

Section Frank Dillio

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHAWINIGAN	62	45	15	2	357	204	92
CHICOUTIMI	62	35	27	0	359	341	70
TROIS-RIVIÈRES	63	27	35	1	343	368	55
QUÉBEC	64	25	39	0	286	353	50
DRUMMONDVILLE	63	11	50	2	229	434	24

LIGUE COLLÉGIALE AAA

Section Robert Label

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SAINT-HYACINTHE	40	33	3	4	283	115	70
SAINT-LAURENT	40	29	8	3	286	184	61
THEFTFORD MINES	40	20	14	6	217	206	46
SAINT-GEORGES	40	16	21	3	221	251	35
DAWSON	40	14	22	4	249	277	32
LIMOILLOU	40	13	24	3	189	246	29
SAINT-JÉRÔME	40	12	24	4	169	216	28
VICTORIAVILLE	40	8	29	3	158	267	19

DETROIT 5, QUÉBEC 3

Première période

1-QUÉBEC, P. Stastny (39)	13:00
A. Stastny, Rochefort	
Pénalités — Rochefort Que 2:38, Boudrev Det 8:31, Dupont Que 13:47	

Deuxième période

2-QUÉBEC, Goulet (46)	9:17
Cloutier	
3-QUÉBEC, Goulet (47)	12:55
P. Stastny, A. Stastny	
4-DETROIT, Woods (8)	14:33
McKechie, Gilbert	
5-DETROIT, Larson (19)	16:53
Gare, Osborne	
6-DETROIT, Woods (9)	18:08
Kisio, Schoenfeld	
Pénalité — Huber Det 13:25	

Troisième période

Troisième période		Première période	
7-DÉTROIT, Osborne (17)		1-Philadelphia, Stittler (37)	3:42
Larson, Gare	13:31	Pénalités — Marsh Pha 5:21.	
8-DÉTROIT, Gare (23)		Deuxième période	
Larson	18:02	2-New Jersey, Floyd (1)	1:08
Pénalités — Huber Det 9:44, Hamel Que		3-Philadelphia, Wilson (6)	
13:09			